

2021



Crédits : DECORABOIS

PLAN D' ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS DES CEVENNES 2021- 2024

pays
Cévennes
charte forestière

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES

Sommaire

Préparation de la CFT 2021-2024	3
Liste des actions pour la CFT 2021-2024	4
Animation dédiée	5
Fiches-actions détaillées	6
1. Elaboration de documents techniques de vulgarisation sur les boisements en Garrigues	6
2. Mise en œuvre des plans de développement de massif sur le territoire	8
3. Accompagnement des ASLGF pour assurer leur pérennité	16
4. Analyse et prospective de l'exercice de la compétence incendie par les Syndicats DFCI	20
5. Création d'un "kit incendie" pour les élu(e)s	23
6. Déploiement d'un programme local d'aides forestières sur le territoire d'Alès Agglomération – Phase 2	26
7. Etude d'opportunité et de faisabilité pour création de nouveaux produits bois sur le secteur du Pays	29
8. Etude d'opportunité et faisabilité de la production hydrogène vert par la biomasse forestière	32
10. Appui au développement du Bois Construction (Phase 2)	38
11. Formation des élus	40
12. Création et mutualisation d'un évènement forestier	43
13. Mise en œuvre des actions de valorisation du pin maritime "cévenol"	46
14. Valorisation de la résine de pin maritime et des tanins de châtaigniers dans la bioéconomie	50
15. Mise en cohérence des réseaux de desserte forestière et de Défense des Forêts Contre l'Incendie entre Gard et Ardèche	55
16. Transfert de connaissances et d'expériences autour d'enjeux forestiers communs	57
17. Création d'un groupe de travail sylvopastoralisme	60
18. Mise en place d'interprétation forestière sur les sentiers de randonnée et recours au bois local dans leurs aménagements	62
19. Réhabilitation du site de Château de Sauvages comme lieu support de pédagogie forestière	66
20. Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal « Forestier »	68
21. Valorisation de la forêt nourricière et produits alimentaires forestiers	72
22. Chantiers forestiers participatifs	75
23. Encourager la gestion forestière du pin des Cévennes (pin de Salzmann)	77
24. Renforcement des animations sur l'espace forestier et la sylviculture auprès du jeune public	80
25. Création d'une Piste interdépartementale DFCI et multifonctionnelle - Phase 2	83
26. Vers une forêt résiliente	85
27. Déploiement de l'outil "Observatoire des Saisons"	88
28. Animation de la Charte Forestière de Territoire 2021-2024 du Pays des Cévennes	91

CFT = Charte Forestière de Territoire

Préparation de la CFT 2021-2024

Ce nouveau plan d'actions de 3 ans s'appuie sur :

- le Diagnostic territorial et forestier établi en 2018 et actualisé en 2021, dont les enjeux demeurent inchangés
- la Stratégie forestière du Pays des Cévennes établi en 2018 pour 5 ans.

Il est l'expression de la volonté politique des élu(e)s du Pays des Cévennes et de l'engagement des partenaires à mener des actions concrètes pour faire vivre ces choix politiques et contribuer au développement territorial du Pays.

Voici pour rappel les étapes qui ont été suivies pour élaborer ce plan d'actions :

PILOTAGE DE LA CFT		
DATE	INSTANCE	ÉTAPE RÉALISÉE
15/03 et 28/06/2020	Elections nationales	▶ Elections communales - renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires
22/07/2020	Comité syndical du SMPC	▶ Création de la Commission permanente « Charte Forestière de Territoire » et élections de 19 membres
15/10/2020	Commission des élu(e)s de la Charte Forestière	▶ Avis de principe pour poursuivre la CFT ▶ Travail sur une méthodologie pour la nouvelle CFT 2021/2024
23/11/2020	Comité syndical du SMPC	▶ Adoption d'une convention de partenariat entre l'Union Régionale des Collectivités Forestières (UR COFOR) Occitanie, les Collectivités Forestières du Gard (COFOR 30) et le Pays des Cévennes
10/12/2020	Comité de pilotage de la Charte Forestière	▶ Validation de la méthodologie pour l'élaboration de la nouvelle CFT 2021-2024 ▶ Validation de principe du lancement d'une consultation citoyenne pour enrichir le plan d'actions 2021-2024
Du 17/12/2020 au 24/01/2021	Habitants du Pays des Cévennes	▶ Consultation des habitants du Pays des Cévennes, via un sondage par voie numérique – Nombre de réponses : ..., soit un taux de participation de (population âgée de plus de 15 ans) ▶ Communication du sondage via le site Internet de la CFT, les médias locaux, journal et réseaux sociaux d'Alès Agglomération et de Cèze Cévennes, relai des communes (certaines sur site Internet), relai des partenaires, base de données des professionnels forêt-bois, etc.
20/01/2021	Comité syndical du SMPC	▶ Délibération du principe de candidature du SMPC au futur appel à projet régional sur les CFT ▶ Désignation de 3 nouvelles structures au COPIL
Du 26 au 29/01/2021	Groupes de travail de la Charte Forestière	▶ 4 groupes de travail en présentiel et en visioconférence : « coopérations forestières », « gestion forestière », « filière forêt-bois », « multifonctionnalité et communication » - Inscription volontaire des membres de la Commission des élu(e)s et partenaires au COPIL ▶ Travail sur la mise à jour du diagnostic et mise à jour de la stratégie forestière ▶ Ebauche d'un nouveau plan d'actions prévisionnel
09/02/2021	Président du Pays des Cévennes	▶ Positionnement sur le nouveau plan d'actions, et avis sur le portage du SMPC et d'Alès Agglomération sur les actions pré-fléchées. Réajustements.
FEVRIER A FIN AVRIL 2021	Porteurs d'actions de la CFT	▶ Rédaction et échanges sur les fiches-actions
26/02/2021	Rencontre Financeurs	▶ Analyse de la faisabilité financière des actions prévisionnelles

12/03/2021	(Région et DRAAF) Pays des Cévennes	
	Commission des élu(e)s de la Charte Forestière	► Avis et consolidation de la mise à jour du diagnostic et du nouveau plan d'actions
26/03/2021	Comité de pilotage de la Charte Forestière	► Présentation du nouveau plan d'actions prévisionnel et consolidation

Liste des actions pour la CFT 2021-2024

NUMERO	TITRE	PORTEUR	NUMERO	TITRE	PORTEUR
1	Création de fiches sylvicoles autour des Garrigues	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Occitanie	15	Mise en cohérence des réseaux DFCI et de desserte / Phase de déploiement	CC Cèze Cévennes
2	Animation d'un Plan de développement de massif	CRPF	16	Transfert de connaissances & d'expériences (incendie, pin maritime, etc.)	SMPC et CD 07
3	Développement de la "professionnalisation" des ASLGF	Association FOGFOR	17	Création d'un GT sylvopastoralisme	Chambre d'Agriculture du Gard, Chambre régionale d'Agriculture et CRPF
4	Etude de l'optimisation des compétences incendie	SMPC & URCOFOR	18	Sentiers d'interprétation forestiers et mobiliers bois local	CC Cèze Cévennes + Alès Agglomération
5	"Kit incendie" pour les élu(e)s	COFOR	19	Réhabilitation de l'Arboretum de Sauvages	ONF / St Jean du Pin
6	Déploiement des aides forestières - Phase 2	Alès Agglomération	20	Atlas de la Biodiversité Communale "forestier"	Commune de Mialet ?
7	Création nouveaux produits bois	SMPC	21	Valorisation des produits forestiers alimentaires	Alès Agglomération
8	Production hydrogène vert par la biomasse forestière	Alès Agglomération	22	Chantiers forestiers participatifs	Syndicat des Forestiers Privés du Gard
9	"Pôle" construction bois et matériaux bio-sourcés	Atelier In Extenso	23	Préservation et développement du Salzmann par une gestion forestière	CC Cévennes au ML et SHVC
10	Appui à la construction bois - Phase 2	COFOR	24	Renforcement des animations auprès du jeune public sur l'espace forestier et la sylviculture	URCOFOR, CPIE, CRPF, ONF, SFP 30
11	Formation des élu(e)s à la forêt & sylviculture	COFOR	25	Piste interdépartementale DFCI et multifonctionnalité	SMPC et PETRSL
12	Fête de la Forêt "1,2,3 Forêt"	SMPC et PETRSL	26	Méthode de priorisation de l'animation territoriale forestière	SHVC
13	Valorisation du pin maritime "cévenol" - Phase 2	SMPC et PETRSL	27	Déploiement Observatoire des Saisons	SHVC
14	Valorisation Résine de pin maritime & Tanins châtaignier	SMPC et PETRSL / SHVC	28	Animation de la CFT	SMPC

Animation dédiée

Un ETP est dédié à l'élaboration, suivi, mise en œuvre, animation, évaluation de la CFT. Pour une durée de 3 ans.

Les missions détaillées sur 2021-2024 sont indiquées dans le « Cahier détaillé de la candidature de la CFT du Pays des Cévennes au type d'opération 16.7 du PDR pour 2021-2024 ».

Ci-après la répartition du nombre d'actions de la CFT 2021-2024, par thématique régionale :

<i>Action de la CFT par thématiques régionales</i>	<i>Part du nombre d'actions de la CFT 2021-2024 de la thématique</i>
Agriculture et forêt	4%
Amélioration et dynamisation de la sylviculture	21%
Regroupement du foncier	0%
Environnement et biodiversité en forêt	14%
Transformation et valorisation des bois	21%
Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux	4%
Loisirs et tourisme en forêt	11%
Mobilisation et commercialisation du bois	7%
Prévention des risques	11%
Suivi - Animation	7%

Ci-après la répartition du temps de travail prévisionnel de l'agent dédié à la CFT, par grands types de missions :

<i>TYPE DE SUIVI DES ACTIONS</i>	<i>% TEMPS AGENT CFT</i>
SUIVI DES ACTIONS PORTEES PAR LE PAYS	31%
SUIVI DE BASE DES ACTIONS DES PORTEURS	20%
SUIVI APPROFONDI DES ACTIONS DES PORTEURS	29%
TOTAL SUIVI DES ACTIONS	80%
SUIVI ANIMATION CFT	20%
TOTAL	100%

Fiches-actions détaillées

ACTION N° 1	1. Elaboration de documents techniques de vulgarisation sur les boisements en Garrigues
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	<i>O. Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale</i> <i>OO1B. Améliorer les conditions de base pour une mise en œuvre d'une gestion forestière</i>
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	<i>Amélioration et dynamisation de la sylviculture</i>
ENJEUX DE LA CFT	• Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt • Développement significatif d'une culture sylvicole • Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt
OBJECTIFS RECHERCHES	• Elaborer des fiches techniques sur des thématiques territoriales identifiées avec intégration de l'ensemble des connaissances à disposition • Faire progresser les connaissances techniques pour une meilleure réponse aux interrogations posées
CONSTATS& ACTION	Afin de gérer leurs peuplements de la manière la plus adéquate possible, les propriétaires s'appuient sur les conseils pratiques, juridiques et fiscaux prodigués par les techniciens et ingénieurs du CRPF qui répondent en fonction de leurs compétences propres. Les réponses prennent des formes variées : visite sur le terrain, conversation téléphonique... Cependant, il est nécessaire de centraliser les connaissances dans des ouvrages ou fiches techniques qui font référence sur des sujets souvent abordés. Certaines thématiques sont territoriales et d'autres peuvent avoir une dimension plus régionale. Quelques soient les thèmes, il est pertinent d'élaborer ces documents en synthétisant les connaissances régionales ou nationales permettant d'éclairer les questionnements territoriaux des propriétaires. Les fiches techniques sont éditées sous des formats fonctionnels et accessibles devenant un vecteur essentiel de transmission des connaissances en direction des propriétaires privés et autres partenaires. Ils participent à la communication, apportent des compléments d'information non négligeables et constituent un outil auquel se raccrochent les propriétaires. D'autre part, qu'ils concernent des thèmes techniques, juridiques ou fiscaux, la réalisation de ces guides nécessite tout le temps une phase bibliographique ou une phase de recherches de ressources (personnes, données...). Cette phase est essentielle et bénéficie aux propriétaires forestiers mais également à l'intégralité du personnel technique qui s'enrichit de ces connaissances mises en commun. Ces fiches techniques constituent : - une aide pour les propriétaires forestiers - une occasion de progresser techniquement sur des thématiques déterminées - un document de centralisation des connaissances Projet à moyen terme : Fiches techniques adaptées aux secteurs garrigues du territoire de la CFT. Les thèmes et le contenu précis seront à adapter en fonction des recommandations du comité de rédaction qui sera constitué.

	- Une fiche de découverte des milieux boisés de garrigues. Cette fiche permettra de présenter les facettes multiples des boisements de garrigues afin que les propriétaires puissent identifier leurs boisements. Cette fiche permettra ainsi aux propriétaires de « devenir » propriétaire. Elle permettra de donner les contacts et références des organismes ressources du territoire. - Une fiche de sylviculture du chêne vert. Cette fiche (simple à la différence d'un guide) aura pour fonction de décrire l'essence, donner son autécologie, les règles de sylviculture, son utilisation et ses principaux ennemis. Cette fiche pourrait être construite selon le même format que celle éditée en 2017 par le CRPF Occitanie « les pins méditerranéens » Ces fiches intégreront les données récentes issues du projet interrégional INNOVILEX qui a produit un Guide de sylviculture du chêne vert / Guide des stations forestières en Garrigues.										
RESULTATS ATTENDUS	Etablissements de documents techniques de vulgarisation pour les propriétaires forestiers.										
NATURE DE L'ACTION	Conception de documents techniques de vulgarisation.										
ZONE D'APPLICATION	Territoire garrigues de la CFT										
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2022 Ces fiches seront à produire avant le début de l'animation du PDM Garrigues prévu dans le cadre de la CFT.										
MAITRISE D'OUVRAGE	CRPF										
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Constitution d'un comité de relecture constitué de : IDF, DDTM, Syndicats des Forestiers privés, ONF, Gestionnaires, Etc. ...										
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel annuel : Estimation pour la réalisation de deux fiches techniques <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type Dépenses</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conception et suivi maquettiste-impression</td><td>7 000 €</td></tr> <tr> <td>Mise en page</td><td>2 000 €</td></tr> <tr> <td>Impression (2×1000 exemplaires)</td><td>1 500 €</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>10 500 €</td></tr> </tbody> </table>	Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC	Conception et suivi maquettiste-impression	7 000 €	Mise en page	2 000 €	Impression (2×1000 exemplaires)	1 500 €	TOTAL	10 500 €
Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC										
Conception et suivi maquettiste-impression	7 000 €										
Mise en page	2 000 €										
Impression (2×1000 exemplaires)	1 500 €										
TOTAL	10 500 €										
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Etablissement et diffusion de deux fiches techniques.										
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	PDM, INNOVILEX. Ces fiches seront valorisées et utilisée dans toutes les animations auprès des propriétaires forestiers, notamment les Plans de Développement de Massif.										
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Les documents tiendront compte du changement climatique en délivrant des préconisations cohérentes avec celui-ci pour permettre une appropriation du phénomène par les utilisateurs de ces fiches techniques.										

ACTION N°2	2. Mise en œuvre des plans de développement de massif sur le territoire
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O1 - Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale OO1A. Améliorer les conditions de base pour une mise en œuvre d'une gestion forestière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Amélioration et dynamisation de la sylviculture
CONSTATS	De par l'importance des surfaces concernées et la position stratégique des forêts privées dans le projet de développement porté par le Pays des Cévennes et ses intercommunalités, la valorisation des forêts privées est un enjeu prioritaire de la Charte Forestière. Le développement de la sylviculture des essences locales est un préalable à leur valorisation économique et au démarrage d'une filière forêt-bois intégrée et pérenne à l'échelle du Pays. Cela passe en premier lieu par la mobilisation des propriétaires concernés, aujourd'hui peu enclins à gérer leurs bois, par manque d'information, de connaissances techniques, de liens aux professionnels et de propositions de solutions aux différents problèmes posés. En effet, les propriétaires forestiers ne sont, dans leur immense majorité, ni professionnels du bois, ni techniciens de la forêt. Pour les amener vers la gestion durable et la valorisation de leurs parcelles boisées (par l'exploitation du bois mais aussi par des projets touristiques, paysagers, d'entretien contre l'incendie, de pastoralisme, de création de pistes...), il faut étudier, avec eux sur le terrain, les potentialités de leurs parcelles, les possibilités de regroupement foncier et économique avec leurs voisins, les accompagner dans leur lien aux professionnels locaux de la filière, les informer sur les méthodes de gestion et les modalités d'intervention, établir les liens avec les professionnels des autres secteurs d'activités (tourisme, loisirs, DFCI, pastoralisme...) et avec les élus locaux. Il s'agit donc d'établir un diagnostic et des orientations de gestion de leurs parcelles répondant le mieux à leurs projets / attentes mais également aux enjeux de portée générale pour le territoire (économie, écologie, aménagement...). Le PDM permet un regroupement de l'effort d'animation et d'accompagnement des organismes de développement forestier (CRPF, Syndicat de propriétaires, coopérative forestière et experts forestiers en premier lieu) sur un secteur identifié et cohérent du point de vue forestier et territorial. L'objectif attendu est l'émergence de projets, l'information des propriétaires locaux, l'initiation d'actions d'exploitation / amélioration et gestion forestière, la création d'une dynamique locale autour de la forêt et du bois et l'effet d'entraînement, au-delà du temps d'animation, d'une gestion forestière durable sur les territoires concernés. La méthodologie de travail des Plans de Développement de Massifs Forestiers (PDMF) est mise en œuvre depuis plusieurs années par les CRPF et leurs partenaires. Un PDM sur le massif Basses Cévennes à pin maritime et pin laricio a été réalisé entre 2013-2015. Il a concerné 28 communes du périmètre actuel de la CFT. Une action menée dans le cadre du PPRDF a également été menée sur les garrigues Est du département concernant 10 communes de la CFT entre 2013 et 2014. Cette action de mobilisation a permis une animation auprès des propriétaires mais pas de manière aussi complète que le permet un PDM. Dans le cadre du programme CEVAIGOUAL, Alès Agglomération mène également une action d'animation auprès des propriétaires dans le cadre du « Développement d'une micro-filière bois-énergie exemplaire en vue de mobilisation de bois et de reconquête d'espaces agro-pastoraux ». Cette action est plus principalement tournée vers les communes des Hautes Cévennes.

	Les enjeux sont multiples sur ces territoires de garrigues (production de bois, d'aménités, richesse environnementale, risque incendie etc.) d'où la nécessité d'une animation ciblée auprès des propriétaires forestiers. La méthodologie proposée pour cette action est concentrée sur les phases d'animation collective et individuelle ainsi que sur la communication globale.
ENJEUX	• Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et notamment pour réduire le risque d'incendie de forêt • Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt
OBJECTIFS RECHERCHES	• Initier des actions d'exploitation, d'amélioration et de gestion forestière • Créer une dynamique locale autour de la forêt et du bois • Créer un effet d'entraînement, au-delà du temps d'animation, d'une gestion forestière durable sur les territoires concernés
ACTION	<i>Déroulement du Plan de Développement de Massif</i> <u>Phase 1 : Etat des lieux du Massif</u> Cette phase d'étude et de synthèse de l'existant est un passage obligé, mais n'est pas une fin en soi. L'étape capitale de la démarche reste bien sûr l'animation auprès des propriétaires forestiers pour relancer la gestion forestière et la mobilisation des bois sur le territoire de projet. L'état des lieux comporte 3 chapitres : - Carte d'identité forestière - Carte d'identité socio-économique - Carte d'identité environnementale <i>Carte d'identité forestière</i> Ce travail est effectué sous forme cartographique et statistique. Il nécessite non seulement la collecte d'informations (cartographique, base de données) auprès de sources nationales et des acteurs locaux, mais également un inventaire de terrain effectué par le technicien du CRPF Occitanie. Le but étant d'établir une synthèse faisant ressortir les enjeux forestiers majeurs du massif pouvant servir de base de discussion avec les élus et les opérateurs économiques afin de définir des zones prioritaires d'animation. 4 types de données sources sont analysées : ✓ Forêt : essences, possibilité de récoltes et d'amélioration, état sanitaire. ✓ Potentialités naturelles : sol, géologie, climat, relief. ✓ Contraintes d'exploitation : pente, accès (desserte interne et externe aux massifs). ✓ Typologie des propriétaires forestiers du massif : surface moyenne, carte du morcellement, documents de gestion durables existants, lieu de résidence, etc. <i>Carte d'identité socio-économique</i> Afin d'optimiser la démarche PDM, il convient de connaître l'environnement socio-économique dans lequel sera menée cette action de développement forestier. C'est pourquoi, les informations suivantes sont notamment recensées auprès des acteurs locaux : ✓ Filière forêt-bois : constitution d'un annuaire de la filière, en lien avec le Comité Technique

- ✓ Recensement des autres ressources économiques de la forêt (champignons, gibier, tourisme...).

Carte d'identité environnementale

Un recensement des données environnementales existantes sur le massif est effectué permettant la réalisation d'une cartographie des enjeux qui seront pris en compte dans les préconisations de gestion et d'exploitation :

- ✓ Urbanisme : réglementation des boisements, EBC...
- ✓ Biodiversité : Natura 2000, ZNIEFF, APB...
- ✓ Paysage et patrimoine : Sites inscrits et/ou classés, ZPPAUP, Monuments Historiques...
- ✓ Eau : SAGE, zones humides, périmètres de captages d'eau...

Synthèse, communication et sensibilisation

Les résultats de cette phase font l'objet d'une présentation au comité de pilotage et d'un rapport accompagné de cartes : il comprend notamment une présentation affinée du massif et les recommandations sylvicoles. Une attention particulière sera portée à l'adaptation des essences aux stations. Des recommandations seront formulées pour améliorer la prise en compte du changement climatique (en particulier pour le renouvellement des forêts).

Ce premier travail de carte d'identité permet également la délimitation de zones prioritaires pour le développement forestier par le croisement des caractéristiques : potentialités forestières, morcellement, pente, accès et enjeux environnementaux. Ces zones prioritaires sont validées en comité technique et pourront être ensuite animées en « projets concertés de gestion de l'espace forestier » (phase 2).

Remarque : au cours des différentes actions de la phase 1, une sensibilisation particulière sur les opportunités forestières privées du territoire est réalisée à destination des élus.

Phase 2 : Animation et proposition d'actions

Mise en place d'un plan de communication

Afin d'être le plus efficace possible au cours des différentes actions d'animation, le CRPF et les élus locaux mettent préalablement en place une stratégie de communication (mailing, articles journaux, affiche...).

Approche collective « massif »

Un premier contact avec les propriétaires du massif est effectué dans le cadre de réunions d'informations générales :

- ✓ présentation et demande de retour d'informations sur la démarche PDM
- ✓ sensibilisation à la nécessité de gérer la forêt
- ✓ échanges sur les options de gestion proposées

Au cours de ces réunions :

- ✓ Il est identifié à partir des échanges et des demandes des propriétaires, différentes problématiques forestières pour lesquelles des journées de vulgarisation thématiques seront proposées.
- ✓ Il est identifié des groupes de propriétaires motivés ayant des objectifs communs de gestion, et pour lesquels une approche « projets concertés de gestion de l'espace forestier » sera proposé.
- ✓ Il est proposé des conseils techniques personnalisés (approche individuelle).

Approche « projets concertés de gestion de l'espace forestier »

Issues de l'identification des zones à fortes potentialités forestières (phase 1) ou de l'identification de groupes de propriétaires motivés (approche collective massif), des animations de « projets concertés de gestion de l'espace forestier » sont menées par les techniciens du CRPF. Après une analyse de terrain, il est proposé aux propriétaires concernés un cadre de gestion coordonné et un regroupement opérationnel des opérations sylvicoles et de mobilisation.

Approche individuelle (diagnostics) des propriétaires forestiers

L'approche individuelle avec réalisation d'un diagnostic est assurée par un technicien du CRPF. En accord avec les recommandations sylvicoles décrites en phase 1 et sur la base d'une évaluation pragmatique du potentiel de la forêt, le diagnostic intègre le rôle multifonctionnel des forêts et comprend entre autres :

- ✓ l'identification du parcellaire (forestier et cadastral si besoin),
- ✓ un point technique sur la forêt et son contexte (en prenant en compte le changement climatique et les enjeux environnementaux),
- ✓ la définition des attentes et objectifs du sylviculteur pour sa forêt,
- ✓ des propositions de travaux : exploitation, travaux sylvicoles et de boisements, travaux d'équipements ou de desserte forestière...
- ✓ des éléments économiques sur ces propositions de programme.

Dans le cadre de la démarche PDM, ces programmations s'attachent autant que possible, à coordonner les interventions dans le temps sur un même secteur géographique afin de conserver la dynamique de concertation et de regroupement de la gestion. Cette coordination s'inscrit dans une vision de gestion de massif jusqu'ici peu développée en raison du fort morcellement de la propriété.

Des allers/retours entre les deux niveaux de documents (individuels et concertés) permettent de sensibiliser les propriétaires aux enjeux collectifs du massif (foncier, sylvicole, social, environnemental...) tout en leur laissant le choix parmi les différentes options de gestion identifiées au niveau individuel.

Synthèse, communication et sensibilisation

Le résultat de cette phase fait l'objet d'une présentation des premiers résultats et des projets en cours au comité de pilotage.

Phase 3 : Accompagnement à la mise en œuvre des opérations

Incitation à la gestion du massif

Une incitation à la gestion forestière sur le long terme est proposée, elle se traduira par :

- ✓ la concrétisation des projets envisagés sous la forme de documents de gestion durable individuels ou concertés (type Plan Simple de Gestion),
- ✓ ou l'adhésion des propriétaires concernés à un document de gestion durable des forêts (Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion),

Les informations de gestion sont informatisées par le CRPF. Ce travail aidera le regroupement de propriétaires.

La rédaction des documents de gestion durable facilitera la prise en compte de préoccupations environnementales et paysagères rencontrées localement.

Réalisation des opérations

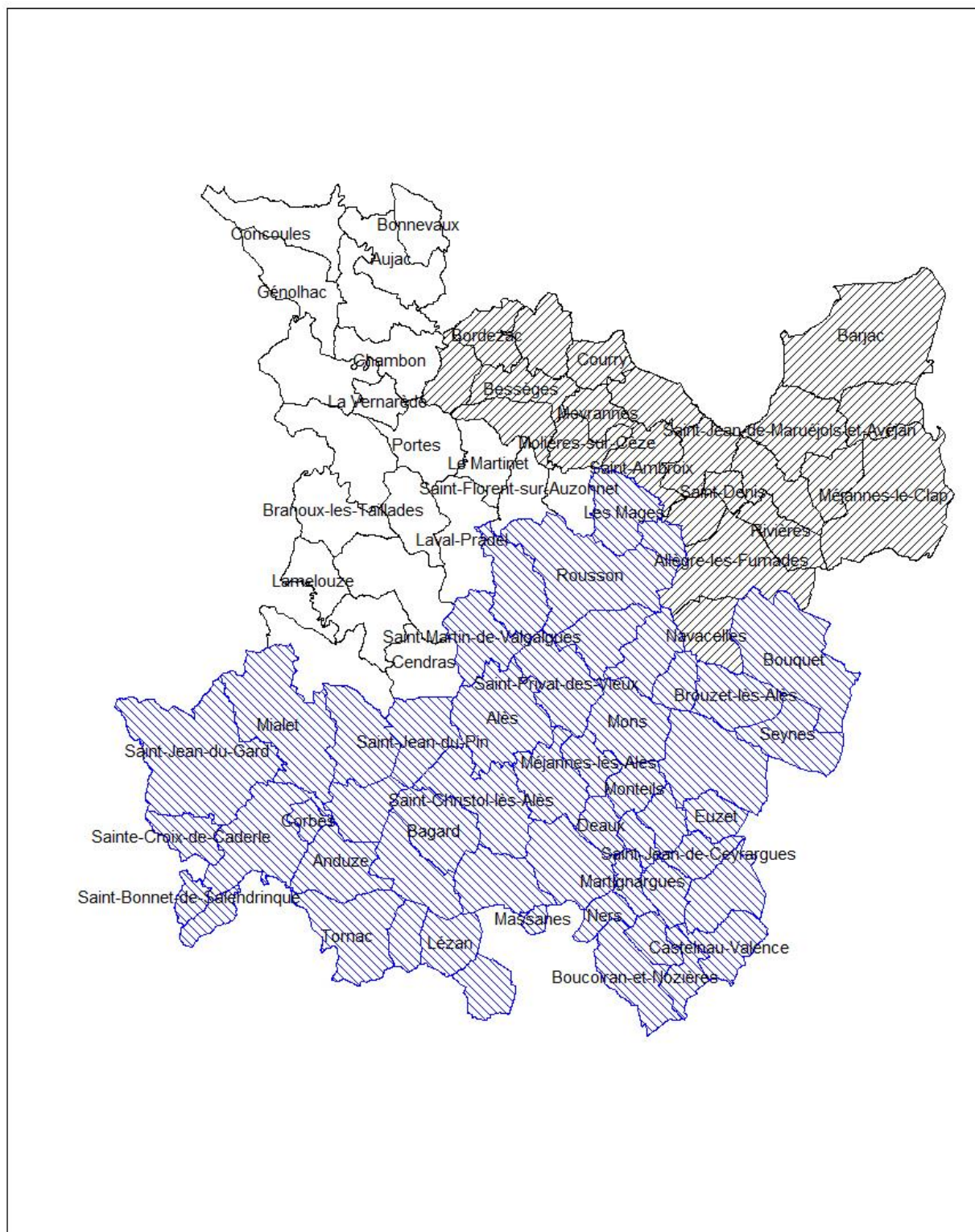
Afin de faciliter la mise en œuvre des opérations conseillées (coupes, travaux, gestion), le technicien CRPF propose la diffusion des diagnostics à une liste

	d'opérateurs partenaires après accord du propriétaire. La liste des opérateurs partenaires est validée par la Comité de Pilotage après avis du Comité Technique. Les opérateurs partenaires s'engagent sur une démarche qualité et une communication des résultats (notamment les volumes mobilisés). Pour les petites propriétés, le CRPF envoie un lot de diagnostics, correspondant à un chantier groupé. Les opérateurs partenaires, conformément à leur engagement, formule des propositions commerciales aux propriétaires volontaires, en accord avec le diagnostic CRPF, et mettent en œuvre les opérations. Suivi et accompagnement des opérations Un suivi et un accompagnement des opérations sont effectués : ✓ le CRPF, en s'appuyant sur les programmations réalisées et en application de sa stratégie interne, conduit des actions dédiées à l'accompagnement des propriétaires qui ont adhéré à la démarche afin qu'ils effectuent les opérations prévues à la date envisagée. ✓ Les opérateurs partenaires, conformément à leur engagement, informent le CRPF de l'avancée des travaux et communiquent sur les résultats. Par ailleurs, le technicien CRPF profite de réalisations vitrines effectuées par les gestionnaires ou les opérateurs choisis par les propriétaires, pour poursuivre l'animation du massif via des journées de vulgarisation basées sur ces références techniques. Synthèse, communication et sensibilisation Un rapport de synthèse technique regroupant l'ensemble des actions menées, les résultats, les freins, les leviers et les perspectives de l'action PDM est rédigé. Ce rapport est présenté au comité de pilotage.
RESULTATS ATTENDUS	• Le nombre de propriétaires forestiers gérant leur forêt augmente de manière plus significative • Les propriétaires s'inscrivent dans une gestion forestière pérenne • Les propriétaires connaissent mieux les structures accompagnant la forêt privée
NATURE DE L'ACTION	Animation
ZONE D'APPLICATION	La mise en place d'une telle action sur l'ensemble du Pays des Cévennes ne paraît ni souhaitable, ni réalisable en l'état. Le Pays des Cévennes a donc été divisé en secteurs d'animation cohérents, à la fois du point de vue forestier et du point de vue du portage technique, politique et financier des actions engagées. Il est proposé 2 secteurs d'animation, les actions seront menées de manière progressive et continue dans le temps, en fonction des volontés locales qui se seront manifestées et du portage possible de l'action par les acteurs locaux concernés et en dehors des zones ayant déjà bénéficié d'animations territoriales (sauf les 10 communes de garrigues) Cette approche, compromis entre réalité forestière et découpage territorial, amène la proposition suivante : -un PDM sur le territoire de la Communauté de communes de Cèze-Cévennes. Le territoire de cette intercommunalité couvre des territoires forestiers diversifiés allant de peuplements forestiers à base de pin maritime purs ou en mélange avec le châtaignier et les chênes (chêne vert et chêne blanc en particulier) et à des peuplements plus méditerranéens (composés de chênes verts et blancs, de pins d'Alep...). Sur ce territoire, 7 communes ont pu bénéficier de l'animation PDM de 2013. Toutefois, les résultats sur ce territoire avaient été très limités de par la faible mobilisation des propriétaires. Il semble pertinent au vu du dynamisme économique

	du territoire et de la possibilité de mobilisation de bois de pouvoir animer à nouveau ces communes et les intégrer dans ce nouveau projet de PDM. -un PDM sur le territoire des Garrigues d'Alès Agglomération englobant les communes n'ayant jamais bénéficié d'animation territoriale et se situant en Basses Cévennes. Mis à part ces communes des premiers contreforts des Cévennes qui sont occupées par des peuplements forestiers typiques de cette région (pin maritime, châtaignier, chêne...), les communes de la zone garrigues ont en commun leurs conditions topoclimatiques (substrats calcaires et zones de plaines), ainsi qu'une couverture boisée principalement à base de chênes. Il est important de noter qu'une partie de ces communes ont une couverture boisée très faible et ne permettra pas une mobilisation de bois. Toutefois, comme indiqué dans le déroulement et les objectifs de l'action, il est important que les propriétaires puissent « se sentir » propriétaires forestiers et soient à même de connaître les différentes réglementations notamment vis-à-vis des risques incendies de forêts. Ces deux secteurs d'animation sont localisés dans la carte fournie en annexe du présent document.															
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2022 Année de fin de réalisation : 2024 Durée moyenne de réalisation d'un PDM : 36 mois															
MAITRISE D'OUVRAGE	CRPF Occitanie															
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Communes situées sur les PDM, Syndicat des forestiers privés du Gard, Professionnels locaux de la filière forêt-bois (gestionnaires, exploitants, etc.), Office National des Forêts, Mission Bois-Energie du Gard, Ales Myriapolis, Conseil Départemental, Conseil Régional, COFOR 30, etc.															
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel annuel : Dépenses : temps d'animations, réunions de sensibilisation, communication, etc. Recettes : Futures mesures du PDR Occitanie renouvelé Coût moyen estimé pour la réalisation d'un PDM (à ajuster en fonction des secteurs retenus) <table><tr><th>Type Dépenses</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th><th>Recette prévisionnelle € TTC</th></tr><tr><td>Phase 1</td><td>27 500€</td><td>24 750€</td></tr><tr><td>Phase 2</td><td>44 000€</td><td>39 600€</td></tr><tr><td>Phase 3</td><td>17 800€</td><td>16 020€</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>89 300€</td><td>80 370€</td></tr></table>	Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC	Recette prévisionnelle € TTC	Phase 1	27 500€	24 750€	Phase 2	44 000€	39 600€	Phase 3	17 800€	16 020€	TOTAL	89 300€	80 370€
Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC	Recette prévisionnelle € TTC														
Phase 1	27 500€	24 750€														
Phase 2	44 000€	39 600€														
Phase 3	17 800€	16 020€														
TOTAL	89 300€	80 370€														
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	La démarche Plan de Développement de Massif a pour but de dynamiser la gestion forestière privée, se traduisant ainsi par la réalisation d'actions forestières en propriété privée. De ce fait, entre le début de la démarche PDM (carte d'identité du massif-animation, propositions d'actions) et la réalisation finale des actions qui dépend entièrement de la volonté des propriétaires de s'y engager, il peut exister un certain temps de latence. Ainsi, il convient de distinguer des indicateurs d'activité disponibles à court terme, car directement dépendant de l'action des structures partenaires et des indicateurs de résultats à moyen et long terme, dépendant uniquement de la réactivité et de l'implication des propriétaires privés. Les indicateurs de suivi des PDM sont les suivants : Indicateurs d'activité dépendants de l'activité du CRPF :															

	✓ documents cartographiques et rapport de synthèse contribuant à la connaissance de la forêt du massif, des enjeux, des produits et des services potentiels, ✓ réunion de Comités de Pilotage et de Comités Techniques ✓ journées de sensibilisation des décideurs locaux (élus, pays...), ✓ réunions de vulgarisation auprès des propriétaires, ✓ journées de formations des propriétaires, ✓ effectifs et surfaces des diagnostics individuels ou des projets concertés, ✓ opérations de communication. Indicateurs de résultats dépendant de l'implication des propriétaires forestiers privés et des opérateurs partenaires : ✓ adhésions de propriétaires à la démarche de certification de la gestion forestière durable, à la coopérative forestière locale et au syndicat des forestiers privés (Nombre, superficie), ✓ augmentation des surfaces forestières bénéficiant de documents de gestion durable (PSG, CBPS, RTG) (Nombre, superficie), ✓ surface des travaux sylvicoles générés et volumes mobilisés (dont chantiers groupés), ✓ projets de création de dessertes améliorant la logistique et l'utilisation du réseau routier local. Par ailleurs d'autres actions moins aisément quantifiables pourront être évaluées (selon décisions du COPIL) : ✓ actions d'aménagements fonciers, démarches de regroupement foncier, ✓ création d'emplois en forêt (nombre d'Equivalents Temps Plein générés).
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Actions n°10 et 11 de la CFT
ET COMMENT PREND-ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Dans les conseils de gestion forestière, les intervenants délivreront des préconisations cohérentes avec le changement climatique et initieront les propriétaires forestiers à connaître, puis comment prendre en compte ce phénomène.

PROJETS DE PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE MASSIF SUR LE TERRITOIRE DE LA CFT PAYS CEVENNES



ACTION N° 3	3. Accompagnement des ASLGF pour assurer leur pérennité
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O1 - Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale OO1A. Améliorer les conditions de base pour une mise en œuvre d'une gestion forestière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Amélioration et dynamisation de la sylviculture
CONSTATS	De par l'importance des surfaces concernées et la position stratégique des forêts privées dans le projet de développement porté par le Pays des Cévennes et ses intercommunalités, la valorisation des forêts privées est un enjeu prioritaire de la Charte Forestière. La surface forestière est privée à 78% sur le territoire et le morcellement foncier y est très important. Les données cadastrales indiquent près de 62000 ha pour 15 500 propriétaires. La surface possédée en moyenne est de moins de 4ha et généralement dispersée sur le territoire en nombreuses petites parcelles non jointives. En Cévennes, le taux de boisement atteint 90% pour certaines communes. Fort de ce constat et du morcellement des propriétés privées, une politique volontariste conjointe des propriétaires, des collectivités territoriales et du Centre Régional de la Propriété Forestière, a conduit à la création de deux ASLGF : Association Syndicale Libre de Gestion Forestière. Ces deux associations se situent respectivement au Chambon et à Chamborigaud. L'état d'avancement de la réflexion des propriétaires est différent : - ASLGF du Chambon : Etablissement d'un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé en 2020, Projet de labellisation en GIEEF, Début de mise en œuvre de leurs actions de gestion (dépôt de projets financés au travers CEVAIGOUAL, Aides Alès Agglomération), Souhait de renforcer l'association par une meilleure formation de leurs adhérents à la gestion d'une association, à la gestion forestière. - ASLGF Forêt à venir – Chamborigaud : Jeune association créée en fin d'année 2020, Réalisation, en complément du travail d'animation pour constituer l'association, d'un diagnostic forestier (Stage F. Gaillard), Projet d'établissement d'un PSG, Début de mise en œuvre de leurs actions de gestion (dépôt de projets financés aux Aides d'Alès Agglomération), Souhait de renforcer l'association par une meilleure formation de leurs adhérents à la gestion d'une association, à la gestion forestière. Souhait d'intégrer d'autres membres à leur association.
ENJEUX DE LA CFT	• Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière • Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt • Amélioration de la qualification des actifs en relation avec les métiers de la forêt et du bois et augmentation des offres de formations dédiées à la forêt et au bois

OBJECTIFS RECHERCHES	• Initier des actions d'exploitation, d'amélioration et de gestion forestière • Créer une dynamique locale autour de la forêt et du bois • Assurer la pérennisation des structures de regroupement de la forêt privée
ACTION	Les deux ASLGF créées sur le territoire sont des « jeunes » associations qui ont encore besoin tant pour leur gestion administrative que pour leur gestion forestière d'un appui des organismes forestiers et des structures territoriales d'accompagnement. La très grande motivation des membres de ces associations indispensable pour la réussite de leurs projets n'est pas suffisante et ils ressentent le besoin d'être accompagnés, de se former, de se professionnaliser afin de gagner en indépendance. Ils ont notamment identifié en lien avec le CRPF des besoins en : → Informer d'autres propriétaires forestiers sur la possibilité de se regrouper pour mener à bien des opérations sur leurs parcelles boisées et ainsi rejoindre le projet collectif de l'ASLGF, → Réaliser des diagnostics précis sur ces nouvelles propriétés boisées qui pourraient intégrer les ASLGF afin de déterminer les actions sylvicoles à mettre en œuvre → Doter l'ASLGF Forêt à venir d'un Plan Simple de Gestion concerté afin de déterminer précisément les interventions sylvicoles, les planifier dans le temps et organiser les regroupements opérationnels sur le terrain lors de la mise en œuvre des chantiers → Lancer les premiers chantiers → Meilleure connaissance de la gestion d'une association (juridique, comptable, etc.), de l'animation de leurs ASLGF (communication, etc.) → Former à la gestion forestière les membres afin qu'ils puissent être plus à même à mettre en œuvre et à planifier leurs coupes et travaux forestiers, → Former les membres du bureau de l'association (à minima) à la recherche de financements adaptés aux travaux forestiers L'ensemble de ces points ne pourra pas être porté dans le cadre de cette action. C'est pourquoi, il semble primordial pour les associations de débiter par la « professionnalisation » et la communication au sein même de leurs associations. Une première action pourra ainsi être portée tant par les ASLGF elles-mêmes que par l'association départementale FOGFOR afin d'initier cette action. Association FOGFOR du Gard : - Portage de cycles de formations destinés exclusivement à des membres d'ASLGF. - Les thèmes annuels pré-identifiés sont : Fonctionnement d'une Association / Financements forestiers et aspects comptables au sein de l'ASLGF / Initiation à la gestion forestière. ASLGF Chambon : - Réunion d'information interne à l'association sur les thèmes propre à leur territoire : retour d'expérience des chantiers / desserte forestière / biodiversité / changement climatique / etc. ASLGF Forêt à venir : - Réunion d'information interne à l'association sur les thèmes propre à leur territoire : retour d'expérience des chantiers / desserte forestière / biodiversité / changement climatique/sylvopastoralisme / etc. Cette action pourra être revue au fil de l'avancement de cette professionnalisation et de l'identification de nouveaux besoins.
RESULTATS ATTENDUS	• Maintien et dynamisation des ASLGF créées • Les propriétaires s'inscrivent dans une gestion forestière pérenne

NATURE DE L’ACTION	Formation et Animation		
ZONE D’APPLICATION	Territoire du Pays Cévennes et plus particulièrement de la zone d’action territoriale des 2 ASLGF.		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2022 Année de fin de réalisation : 2024		
MAITRISE D’OUVRAGE	FOGEFOR du GARD et ASLGFs		
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	CRPF Occitanie, Commune du Chambon et de Chamborigaud, Professionnels locaux de la filière forêt-bois (gestionnaires, exploitants, etc.), Professionnels juridiques et comptables, Syndicat des forestiers privés du Gard, etc.		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel annuel : FOGEFOR DU GARD pour les 3 années d’animation :		
	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC
	Organisation d’une formation annuelle à destination des adhérents des ASLGF	3*3000	10800
	TOTAL	9000	10800
	Type Recettes	Montant €HT	Montant € TTC
	Fonds pour le Développement de la Vie Associative	4500	5400
	Alès agglomération	4500	5400
	TOTAL	9000	10800
	Une demande annuelle de subvention sera effectuée auprès des financeurs pré-identifiés.		
	ASLGFs, tableau de financement pour les associations. Chaque ASLGF fera sa propre demande de subvention auprès des financeurs pré-identifiés :		
	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC
	Organisation d’une réunion annuelle thématique à destination des adhérents de l’ASLGF du Chambon	3*450	1620
	Organisation d’une réunion annuelle thématique à destination des adhérents de l’ASLGF Forêt à venir	3*450	1620
	TOTAL	2700	3240
	Type Recettes	Montant €HT	Montant € TTC
Fonds pour le Développement de la Vie Associative	1350	1620	

		Alès agglomération	1350	1620	
		TOTAL	2700	3240	
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	<u>En termes de réalisation de l'action :</u> • 3 formations portées par l'association FOGFOR • 3 réunions d'information thématique portées par l'ASLGF du Chambon, • 3 réunions d'information thématique portées par l'ASLGF Forêt à venir, <u>En termes d'effets attendus :</u> • Renforcement de la vie associative des ASLGF • Début de professionnalisation des propriétaires adhérents				
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	/				
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Les réunions thématiques portées par les ASGF permettront d'aborder les questions climatiques, notamment pour mettre en adéquation les pratiques et choix sylvicoles avec les évolutions en cours.				

ACTION N° 4	4. Analyse et prospective de l'exercice de la compétence incendie par les Syndicats DFCI
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O1. Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale OO1C. Maîtriser le risque incendie
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Prévention des risques
CONSTATS	Sur les territoires du Pays des Cévennes, il y a 6 syndicats exerçant une compétence Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) pour le compte de 52 communes et 43 communes sont dites "isolées" (certaines n'ayant pas de pistes DFCI, mais d'autres en ont et exercent donc seules leur entretien, ou ne les entretiennent pas). Dans le cadre du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI), coordonné par les DDT, les difficultés en termes d'organisation, de moyens humains et financiers, etc. des syndicats (ou communautés, etc.) exerçant la compétence DFCI sont fréquemment abordées. Cette compétence repose souvent directement sur des élu(e)s très impliqués et représente une lourde charge. Car il est nécessaire de disposer de compétences techniques variées (génie civil, juridiques, risque incendie, recherche de financements, etc.). Par ailleurs, l'exercice de cette compétence se résume généralement à l'entretien du réseau des pistes DFCI, or celle-ci peut-être plus large (DECI, OLD, sensibilisation en forêt, etc.), pour une maîtrise du risque plus efficiente. L'enjeu du risque incendie est prégnant, notamment dans le sud de la France. Il ne s'amointrit pas et tend à augmenter avec le dérèglement climatique. Dans ce contexte, les élu(e)s du Pays des Cévennes ont souhaité initier une action venant en soutien des Syndicats DFCI. La Région Occitanie a suggéré d'ouvrir cette action à d'autres territoires et ainsi mettre en œuvre une action à dimension locale et régionale. En effet, En Occitanie, il y a autant de fonctionnements que de syndicats et par conséquent les expériences de chacun peuvent enrichir les réflexions locales. En mars 2021, les Collectivités forestières Occitanie, dans le cadre de l'animation du réseau des territoires forestiers, a proposé d'élaborer une action collective avec des territoires intéressés par la thématique. Sept territoires ont déjà manifesté leur intérêt. Il sera mené un dernier "tour de table" sur les 2e et 3e trimestre 2021.
ENJEUX	• Maintien des forêts • Protection des habitants, des biens, de la biodiversité, contre le risque incendie • Pérennisation de l'espace forestier comme "puit de carbone"
OBJECTIFS RECHERCHES	• Optimiser l'exercice de la compétence DFCI et incendie • Disposer d'un outil d'aide à la décision des élu(e)s sur les années à venir

ACTION	Voici les grandes étapes envisagées : Etape 1 : Etat des lieux des syndicats DFCL en Occitanie : contexte, fonctionnement, etc. Etape 2 : Audit des syndicats DFCL et communes « orphelines » qui le souhaitent (l'idée est d'auditer un panel de structures qui représente la majorité des contextes en Occitanie) et recensement des besoins exprimés par les élu(e)s sur ces moyens. A l'issue, donner des perspectives pour optimiser les moyens. Etape 3 : Elaboration d'un document des synthèses des audits permettant de mettre à disposition des élus d'Occitanie, une boîte à outil. (Clef de détermination des problématiques et propositions de solutions associées) Fin avril 2021, l'URCOFOR a confirmé son portage des étapes 1 et 3. La CFT du Pays des Cévennes a validé son engagement dans la réalisation de l'étape 2. Les autres territoires pourront également mettre en œuvre l'étape 2 sur leur territoire. L'objectif de l'action pour les structures portant les CFT, n'est pas de prendre la compétence DFCL, mais uniquement d'accompagner les syndicats DFCL (qui souvent l'ont pas les moyens de le faire) et de mettre à leur disposition des outils. Il serait nécessaire de recruter un prestataire qui connaisse le sujet du risque incendie. Voici quelles étapes détaillées : • <i>Prise de contact avec les Syndicats DFCL pour recueillir leur avis sur l'idée de lancer cette étude par les structures porteuses des CFT</i> • <i>Rédaction d'un cahier des charges de l'étude régionale et des audits</i> • <i>Relecture et contribution des Syndicats DFCL sur le cahier des charges</i> • <i>Lancement de la consultation et analyse des offres</i> • <i>Mise en place d'un COTECH et d'un COPIL pour le suivi de l'étude</i> • <i>Lancement et réalisation de la mission d'étude</i> • <i>Visites de terrain chez les Syndicats DFCL (voire peut-être sur d'autres régions ? ex : 07, 13 ?)</i> • <i>Restitution de l'étude sous forme de colloque ?</i>
RESULTATS ATTENDUS	• Disposer d'un état des lieux le plus exhaustif possible • Disposer des conseils des professionnel(els) du risque incendie • Etablir des scénarii organisationnels, économiques, juridiques, etc. cohérents avec les souhaits et moyens des élu(e)s • Mener une concertation propre à aider à faire des choix • Mettre à disposition une boîte à outil pour les élus d'Occitanie
NATURE DE L'ACTION	<i>Etude et animation - Fonctionnement</i>
ZONE DE L'ACTION	<i>Etape 1 et 3 : Région Occitanie</i> <i>Etape 2 : Pays des Cévennes (confirmé),</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2024

MAITRISE D'OUVRAGE	Pour l'audits des syndicats DFCI (étape n°2) : Ils seront portés par les territoires sur leur propre périmètre - Pays des Cévennes et les autres territoires qui jugeront l'action opportune Pour l'état des lieux et boîte à outils régionales (étape n°1 et 3) : UR COFOR Occitanie Cette étude doit être menée avec un fort partenariat avec les Syndicats exerçant la compétence DFCI et les communes sur chaque territoire						
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Des territoires du réseau des territoires forestiers ont manifesté leur intérêt pour cette action. Il s'agit du PETR du Grand Quercy, du Pays des Nestes, du PETR Sud Lozère, du PNR des Grands Causses, du PNR Pyrénées Catalanes, du PNR du haut Languedoc et du Pays Pyrénées Méditerranée. Cette liste est non définitive. Elle demande la validation officielle des territoires COFOR départementales, DDT, SDIS, ONF, Départements, DPFM, Région, etc.						
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Il est envisagé de monter une demande de financement commune, rassemblant les 3 étapes, pour solliciter les financeurs. Le temps de travail associé au montage de ce projet est intégré dans les missions des agents des CFT partenaires et de l'URCOFOR. <table border="1" data-bbox="576 884 1321 1095"> <thead> <tr> <th>Type Dépenses</th><th>Type Recettes</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etape 2 : Audit des syndicats : dépendra du nombre définitif de CFT</td><td>Financeurs détectés : DRAAF, DPFM, Région</td></tr> <tr> <td>Étape 1 et 3 : à déterminer</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Type Dépenses	Type Recettes	Etape 2 : Audit des syndicats : dépendra du nombre définitif de CFT	Financeurs détectés : DRAAF, DPFM, Région	Étape 1 et 3 : à déterminer	
Type Dépenses	Type Recettes						
Etape 2 : Audit des syndicats : dépendra du nombre définitif de CFT	Financeurs détectés : DRAAF, DPFM, Région						
Étape 1 et 3 : à déterminer							
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Réalisation de l'étude • Nombre de territoires engagés • Nombre de syndicats exerçant compétence DFCI partenaires						
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Les PDPFCI respectifs.						
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Les incendies de forêts sont croissants notamment en lien avec le réchauffement climatique.						

ACTION N° 5	5. Création d'un "kit incendie" pour les élu(e)s
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	01. Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale OO1C. Maîtriser le risque incendie
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Prévention des risques
CONSTATS	Le débroussaillage, obligatoire en zones boisées et à moins de 200 m de ces espaces, permet de réduire le risque de départs de feux depuis les zones habitées vers la forêt. L'obligation de débroussailler se justifie également par la mise en sécurité des personnes et des biens vis-à-vis d'un feu provenant d'un bois voisin et permet, de ce fait, le redéploiement d'une grande partie des moyens de lutte pour qu'ils puissent combattre le feu en forêt. Aussi, la mise en œuvre de la réglementation relative au débroussaillage légal est une action prioritaire de prévention des incendies de forêts. Le Code Forestier rend les maires responsables de la bonne application de l'obligation de débroussailler sur leur commune. En effet, avec l'article L. 134-7, le maire doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler par ses administrés. Les élus locaux sont souvent démunis face à toute cette réglementation et à son application. Ils manquent d'outils pour la faire appliquer et l'appliquer à leurs propres équipements. De manière générale, démunis aussi pour savoir comment prendre en compte de manière opérationnelle ce risque dans les politiques publiques, notamment celles d'aménagement par exemple, il y a la nécessité de donner une vision « chiffrée » localement du risque incendie et de communiquer davantage sur les outils existants pour ces prises en compte.
ENJEUX DE LA CFT	• Préservation des forêts • Protection des habitants, des biens, de la biodiversité, contre le risque incendie • Pérennisation de l'espace forestier comme "puit de carbone"
OBJECTIFS RECHERCHES	• Optimiser l'application des OLD sur les communes • Mise en sécurité des habitants face au risque incendie de forêt • Protection de la forêt face aux feux pouvant partir des activités humaines
ACTION	2 niveaux d'actions Au niveau des Communes : KIT OLD : L'association des Communes et Collectivités forestières du Gard du Gard a créé un kit pour les élus pour sensibiliser leurs administrés. Ce kit se compose de 3 fiches explicatives et d'un livret avec son DVD pour organiser des réunions publiques. Ce Kit a été diffusé à l'ensemble des communes du Gard. Spécifique pour les communes de la CFT, une information sera rediffusée aux différents élus communaux. PLAN COMMUNAUX DE DEBROUSSAILLEMENT : Certaines communes sont très boisées, mais ont peu de moyens humains, techniques et financiers pour engager des actions sur les OLD communales. Ces communes se sentent démunies face à l'ampleur de la tâche. L'association des Communes et Collectivités forestières du Gard est en cours de développement d'une méthodologie permettant à chaque commune de réaliser son Plan Communal de Débroussaillage. Ce plan permet à la commune d'identifier, de planifier et de prioriser, et enfin d'agir pour réaliser les OLD.

	Cette méthodologie va être testée sur 2 communes et sera ensuite déployée auprès de toutes les communes du territoire qui pourra l'utiliser sur réaliser en autonomie, son Plan Communal de Débroussaillage. Au niveau des intercommunalités : L'action prévoit la réalisation de fiches spécifiques à chaque intercommunalité pour leur identifier leurs actions possibles et de documents de communication que les intercommunalités pourront diffuser auprès de leurs communes. FICHES SYNTHETIQUES : Cette fiche pourra comprendre : ▶ La situation du territoire (géographie, topographie, taux de boisement, nombre de départ de feux les années précédentes, surface brûlée, etc...) ▶ Retour d'expérience sur d'autres territoires ▶ Recommandations ▶ Les possibilités d'actions et les leviers pour chaque territoire Les fiches se présenteront sur la forme de documents synthétiques. Elles présenteront des chiffres clés et des cartes. L'objectif est de porter à la connaissance des intercommunalités le risque existant sur leur territoire pour qu'elles soutiennent les communes dans leurs actions. DOCUMENTS DE COMMUNICATION : Les intercommunalités et des Communautés d'agglomérations peuvent jouer un rôle important auprès des maires pour leur faire prendre conscience du besoin d'avoir une action efficace pour la prévention des feux de forêts. Elles ont également un rôle majeur dans la planification (SCOT, PLUi) ainsi que dans la communication auprès des élus, mais également des administrés et des touristes. L'action aura donc pour objectif de proposer un ensemble d'outils leur permettant de communiquer et sensibiliser les élus et le grand public. En s'appuyant sur les expériences passées et les outils déjà développées par l'ensemble des acteurs, il sera proposé un « kit de communication » aux intercommunalités et des Communautés d'agglomérations. Celui-ci pourra comprendre - Des flyers, - Des affiches, - Des messages types à diffuser sur les panneaux lumineux des mairies, - Des articles pré-rédigés à insérer dans les journaux municipaux et intercommunaux, - Etc. Cette liste sera réalisée conjointement avec le Pays, les intercommunalités et les services de l'Etat, du Département et du SDIS.
RESULTATS ATTENDUS	• Mettre à disposition les outils pour les communes et les intercommunalités pour que les OLD soient réalisées • Améliorer la réalisation des OLD sur le territoire
NATURE DE L'ACTION	<i>Diffusion - Sensibilisation</i>
ZONE DE L'ACTION	<i>Département du Gard</i>

CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2024
MAITRISE D'OUVRAGE	Communes forestières
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	UR COFOR, DDT, SDIS, Conseil départemental, DPFM
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	<u>Montant prévisionnel annuel :</u> Les budgets sont ceux de l'action pour la totalité du département. - Plan Communal de Débroussaillage + formation des élus sur les OLD. Montant de l'action 19 970 € financé par CD30 (30%), CFM (50%) et autofinancement des Communes et Collectivités forestières du Gard (20%) - Outils de communication pour les intercommunalités + formation des élus sur les OLD Montant de l'action 20 040 €. Demandes déposées au CD30 (25%) – non votée, au CFM– obtenu (44% sur les 55% sollicités) et autofinancement des Communes et Collectivités forestières du Gard
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	<u>En termes de réalisation de l'action :</u> • Nombre de diffusion des outils à chaque commune • Mise en ligne des outils <u>En termes d'effets attendus :</u> • Nombre de communes engagées dans les OLD • Nombre de Plan Communaux de Débroussaillage réalisés
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	/
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Les incendies de forêts sont croissants notamment en lien avec le réchauffement climatique.

ACTION N°6	6. Déploiement d'un programme local d'aides forestières sur le territoire d'Alès Agglomération – Phase 2
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	<i>01. Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale</i> <i>001A. Accompagner et soutenir les propriétaires forestiers dans leur gestion</i> <i>001B. Améliorer les points de blocage liés à la desserte forestière</i>
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	<i>Mobilisation et commercialisation du bois</i>
CONSTATS	Il y a environ 15 500 propriétaires privés sur le Pays des Cévennes, détenant près de 80% de la surface forestière totale du Pays. La surface forestière moyenne est d'environ 4 ha. Une grande part est située sur le territoire d'Alès Agglomération, dont environ les 2/3 sont boisés. Il s'agit de "petits propriétaires forestiers" en large majorité. La faible gestion forestière du territoire est constatée sur l'ensemble du territoire, c'est bien perceptible. La fermeture des milieux s'est accélérée depuis le déclin minier et l'exode rural. L'histoire sylvicole et le fait que globalement nous ne sommes pas un "peuple forestier" a eu pour conséquence que les peuplements d'arbres sont souvent dégradés et inquiètent pour l'avenir (nombreux taillis, faible qualité des bois, fermeture des milieux près des lieux de vie accentuant le risque incendie, dépérissement important de certaines essences comme le châtaignier non greffé, actes de gestion sans véritable réflexion sur le moyen ou long terme, etc.). La culture forestière est un apprentissage, qui s'est délité dans le temps. D'autres problématiques accentuent ce phénomène de faible gestion forestière, avec en premier lieu la desserte (secteur reconnu par les acteurs forestiers comme étant l'un des plus problématiques (cf. Table ronde de la Forêt gardoise), le morcellement des propriétés forestières, la topographie particulièrement escarpée, etc. Aussi, de nombreux peuplements arrivent au stade des premières éclaircies (qui sont parfois bien dépassées) sans avoir eu la gestion sylvicole nécessaire en amont. Pourtant la sylviculture est essentielle pour mener les bois en qualité bois d'œuvre. Cette gestion incluant les travaux comme le dépressage et les élagages sont des opérations couteuses (pas de rémunération par la coupe de bois). De nombreuses éclaircies sont également dites "déficitaires", les revenus de la coupe ne couvrent pas les opérations d'exploitation. Ainsi, afin de soutenir le développement d'une gestion forestière durable, durant la CFT 2018-2021, Alès Agglomération a élaboré un programme d'aides forestières, adapté à ses enjeux forestiers et son contexte local. Grâce à la Région Occitanie, lui ayant permis d'octroyer ces aides via une convention, l'agglomération a alloué un budget de 500 000 € à cette opération et l'a lancé en octobre 2019 pour une première instruction des dossiers en janvier 2020. Une page dédiée sur son site Internet a été créée. Un Comité de Pilotage composé d'élus et de partenaires forestiers volontaires a été créé afin de mener au mieux ce programme d'aides aux travaux forestier. Celui-ci est composé du : Pays des Cévennes, CRPF, Syndicat des Forestiers Privés, Chambre d'Agriculture, Parc National des Cévennes, ONF, COFOR et du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles. Sur cette première année, il y a eu : 11 projets soutenus / 178 812 € d'aides octroyées / 9935 plants pour boisements / nouvelles surfaces desservies : 224 ha / pour ces types de travaux : dépressages, reboisements, amélioration de points noirs de desserte, irrégularisation de peuplements, éclaircies. En octobre 2020, Alès Agglomération a apporté un budget supplémentaire de 500 000 €. A noter son soutien à un projet d'éclaircie dans du chêne vert, acte sylvicole assez rare dans le sud de la France, mais propice à améliorer la résilience de cette essence.

	Compte-tenu du caractère innovant de ce type de travaux pour le secteur, un protocole expérimental du suivi de ces peuplements a été mis en place dans le cadre du projet de recherche interrégional INNOV'ILEX porté par le CNPF sur l'adaptation de cette essence aux changements climatiques. L'actuelle convention avec la Région permettant l'octroi des aides s'achève le 31.12.2021 et le montage d'un avenant est en cours pour la prorogation de cette convention. En effet, les élu(e)s d'Alès Agglomération souhaitent poursuivre cette dynamique en accueillant de nouveaux projets, en valorisant davantage ces projets et cette action, et en partageant leur expérience avec d'autres territoires susceptibles d'être intéressés par cette démarche, afin de donner les clefs pour être dupliquée.
ENJEUX DE LA CFT	• Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt. • Soutien à l'exploitation des peuplements pour le développement de l'approvisionnement d'une filière bois diversifiée et équilibrée. • Soutien à l'activité de récolte forestière et de plantation.
OBJECTIFS RECHERCHES	• Inciter de manière significative à prendre conscience de l'espace forestier et à le gérer. • Communiquer et vulgariser sur ce qu'est la gestion forestière (avec toujours une sensibilisation aux OLD).
ACTION	L'action se déroulera ainsi : • Prise de contact avec les structures d'accompagnement des propriétaires forestiers ou de développement forestier pour faire remonter de nouveaux projets de travaux forestiers. • Prise de contact avec les financeurs existant (Région, DDTM, mécénat, etc.) afin de trouver des complémentarités potentielles pour optimiser l'intervention financière et/ou la pérenniser. • Réunion du Comité de Pilotage (à minima 3 fois par an) pour avis consultatif à l'instruction des nouveaux dossiers et remaniements des outils du programme d'aide au besoin. • Détection d'autres territoires intéressés par cette démarche pour l'organisation d'un transfert d'expériences de cette action afin qu'elle puisse éventuellement être dupliquée (territoires susceptibles d'être intéressés : CC de Cèze Cévennes, les deux Communautés du PETR Sud-Lozère). • Travail du COPIL et de la Commission Ruralité sur le sujet et plus particulièrement le groupe de travail Forêt, pour l'organisation de transfert d'expériences à d'autres territoires. • Communication (articles presse locale, communiqués, dépliant etc.) pour faire connaître le programme, présentation en Comité de pilotage de la Charte Forestière du Pays des Cévennes, présentation en réunions publiques d'informations organisées par les communes volontaires, et sensibilisation des autres "relais locaux" (Maires, secrétaires de Mairie, etc.). Tentative d'utilisation de nouveaux supports (radio locale, webtv d'Alès Agglomération, etc.). • Sensibilisation des propriétaires à la formation à la gestion forestière (en particulier sur les thèmes portant sur les enjeux du changement climatique) et également aux outils de gestion durable (CBPS, RTG, PSG, PEFC, etc.) pour pérenniser l'opération (voir partie « Liens avec d'autres actions ou programmes »).
RESULTATS ATTENDUS	• Plus de propriétaires forestiers bénéficiaires, plus de 200 ha de surface forestière seront mises en gestion. • Une grande partie des propriétaires non bénéficiaires sont sensibilisés à la gestion forestière et la culture forestière augmente peu à peu.

	- La desserte est améliorée sur certains secteurs. - Les structures d'accompagnement (CRPF, Syndicat, GDF) ou les outils de regroupements existants, pour les petits propriétaires forestiers (ex : groupements forestiers, ASLGF, etc.) sont mieux connus.								
NATURE DE L'ACTION	Animation / Investissement								
ZONE D'APPLICATION	Alès Agglomération								
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2024								
MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté Alès Agglomération								
PARTENAIRES TECHNIQUES	CRPF, Syndicat des Forestiers Privés du Gard, Groupement de Développement Forestier du Gard, Chambre d'Agriculture, PEFC, gestionnaires forestiers, DDTM, Parc national des Cévennes, ONF, COFOR 30, Pays des Cévennes, etc.								
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : <table> <tr> <th>Type Montants</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th></tr> <tr> <td>Programme de subvention d'aides aux travaux forestiers 2018-2024</td><td>1 000 000</td></tr> <tr> <td>Aides attribuées 2018-2021</td><td>178 812,60</td></tr> <tr> <td>TOTAL BUDGET ALLOUE 2021-2024</td><td>821 187,00</td></tr> </table>	Type Montants	Coût prévisionnel € TTC	Programme de subvention d'aides aux travaux forestiers 2018-2024	1 000 000	Aides attribuées 2018-2021	178 812,60	TOTAL BUDGET ALLOUE 2021-2024	821 187,00
Type Montants	Coût prévisionnel € TTC								
Programme de subvention d'aides aux travaux forestiers 2018-2024	1 000 000								
Aides attribuées 2018-2021	178 812,60								
TOTAL BUDGET ALLOUE 2021-2024	821 187,00								
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	- Nombre de propriétaires bénéficiaires de ces actions. - Surfaces de forêts concernées par ces actions. - Nombre et types d'opération de gestion. - Nombre d'actions d'animation, sensibilisation, formation pour l'amélioration et la dynamisation de la sylviculture.								
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Cette action est à lier aux actions n°1, 2, 3 et 16 de la CFT en particulier. Sur la CFT 2018-2021, le Groupement de Développement Forestier (GDF) Gardois porte une action en cours de réalisation « Mobilisation des propriétaires et chantiers test de récolte de bois ». Il est prévu d'accompagner la création de 60 CBPS+. Ce qui représente de potentiels projets d'investissement. Le GDF est un relai des aides à travers cette action et Alès Agglomération a été sollicité pour participer à des réunions d'informations collectives et faire connaître ses aides. Quelques communes (Lamelouze, Soustelle, St Sébastien d'Aigrefeuille en regroupement avec d'autres communes, La Grand Combe, etc.) ont sollicité Alès Agglomération pour participer à des réunions publiques d'information des habitants propriétaires forestiers, afin de présenter ces aides.								
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Par la gestion forestière, on améliore la maîtrise du risque incendie accentué par les phénomènes de sécheresse dus au changement climatique. On améliore également la qualité des bois, pour travailler davantage à disposer de qualité bois d'œuvre sur le territoire, matériau de substitution d'avenir. Le programme des aides possède des critères sur les enjeux du changement climatique comme par exemple le choix des essences, la diversification des essences, « objectif bois d'œuvre », etc.								

ACTION N°7	7. Etude d'opportunité et de faisabilité pour création de nouveaux produits bois sur le secteur du Pays
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O2. Renforcer la filière forêt-bois comme véritable vecteur de développement local OO2A. Accompagner, soutenir les entreprises et renforcer la professionnalisation de la filière Forêt-Bois OO2C. Améliorer les débouchés du bois local (et autres produits de la forêt) dans la commande publique et dans les entreprises du Pays
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	<i>Transformation et valorisation des bois</i>
CONSTATS	Avec les difficultés connues actuellement par la papeterie de Tarascon, les acteurs économiques réfléchissent à d'autres débouchés, diversifications, etc. Si une fermeture avait lieu cela concernerait environ 50 000T/an pour le territoire du Pays des Cévennes et 6 établissements directement ayant un contrat d'approvisionnement (~65 ETP). Une voie est abordée par certains acteurs et institutionnels : la fabrication de granulés de bois. Il n'existe pas d'unité à ce jour sur le Gard. Cette énergie renouvelable représente aussi une réelle opportunité pour la transition écologique, en association avec une gestion durable forestière, par le bon rendement de la combustion de ce produit et son bilan quasi neutre en carbone (cf. la future RE 2020¹ entrant en vigueur début 2022 fera probablement du granulé un marché encore plus porteur). D'autres nouveaux produits seraient aussi à étudier. Pour cela, il y a le besoin d'appuyer les professionnel(le)s afin de mener des études de marché, réfléchir peut-être à des organisations de production et commercialisation mutualisées, connaître la faisabilité technique, monter des modèles économiques viables et soutenables, etc. Or avec les difficultés actuelles sur Tarascon, ils auront difficilement les moyens de mener ces étapes seules, sans l'appui des pouvoirs publics. La Mission Chaleur Renouvelable du Gard (CCI) a les compétences techniques en matière de Bois-Energie. FIBOIS, l'agence Alès Myriapolis, les consulaires sont aussi des partenaires indispensables pour l'accompagnement des entreprises. Les 4 interprofessions FIBOIS du Sud de la France ont commandité une étude stratégique sur les nouveaux marchés stratégiques, en lien avec les difficultés de Tarascon. Les résultats sont attendus pour mi-juillet 2021 et constitueront un apport notable pour les choix des professionnel(le)s à mener ensuite sur les territoires.
ENJEUX DE LA CFT	• Diversification des activités économiques pour la valorisation des espaces forestiers (multifonctionnalité) sur tout le territoire • Développement local des filières bois-énergie et bois-construction, notamment comme produits de substitution permettant de répondre aux enjeux du changement climatique • Connexion entre l'amont – l'aval de tous les acteurs de la filière
OBJECTIFS RECHERCHES	• Trouver de nouveaux débouchés d'avenir pour les professionnel(le)s impactés par la situation de Tarascon en priorité • Trouver les moyens de les créer sur le secteur du Pays des Cévennes

¹ La RE 2020 va remplacer la RT 2012. Cette nouvelle réglementation tiendra compte de l'émission GES des matériaux, et de l'analyse de cycle de vie des matériaux employés. L'utilisation du bois local/régional va représenter une opportunité dans ce cadre.

ACTION	Voici les étapes envisagées pour mener cette action : • Veille sur les produits bois pré-identifiés (granulés en priorité et laine de bois) et sur des projets concrets proches du Pays des Cévennes (en termes de dimensionnement et géographiques) • Recenser les bureaux d'études, consultants, compétents en la matière avec l'aide des organismes compétents • Constitution d'un groupe de travail avec les partenaires identifiés • Suivre les résultats de l'étude des FIBOIS : affiner en fonction l'identification des nouveaux produits opportuns à créer • Etablir un rétroplanning plus précis des étapes et le suivre • Rédaction d'un cahier des charges d'étude de faisabilité économique et juridique, co-construits avec les professionnel(le)s engagés : quels sont les marchés pour les produits identifiés en visant une implantation sur le Pays des Cévennes, quels sont les projets en création, quels sont les process de fabrication, quelles sont les normes, quelles quantités et types de bois pour ces produits, quels dimensionnements en fonction de la ressource forestière disponible et des équipements actuels, quels montages juridiques et d'investissements pertinents (individuels, collectifs, etc.), quels sont les investissements estimatifs, quel foncier nécessaire, quelles sont les certifications de qualité qui peuvent exister, prévoir de concilier des nouveaux produits avec les approvisionnements à la papeterie de Tarascon (en fonction de la situation), etc. • Lancement de la consultation pour cette étude • Mener l'étude et suivi par le groupe de travail • Organisation de visite avec les organismes compétences de projets existants • En fonction des résultats de l'étude : identifier l'intérêt des professionnel(le)s à lancer de nouveaux produits - établir s'il y a ou non le besoin de nouvelles études plus précises de dimensionnement et faisabilité technique • Réfléchir à l'opportunité de marque territoriale pour ces nouveaux produits
RESULTATS ATTENDUS	• De nouveaux débouchés/produits sont créés sur le secteur du Pays des Cévennes • Tous les professionnel(le)s du Pays (ou très proches) impactés par la situation de Tarascon peuvent bénéficier de ces débouchés • Des nouveaux modes d'organisation sont développés • Ces débouchés s'engagent dans un approvisionnement local et offrent une visibilité de débouchés pérennes pour les professionnel(le)s
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement : étude et animation
ZONE DE L'ACTION	Pays des Cévennes
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2024
MAITRISE D'OUVRAGE	Syndicat mixte du Pays des Cévennes - en étroite collaboration avec les professionnel(le)s Une rencontre a été organisée le 31 mars 2021 par le Pays avec les professionnel(le)s et 4 ont confirmé définitivement leur intérêt pour cette démarche : ENVIRONNEMENT BOIS ENERGIE, SARL DARDALHON, DONNADIEU BOIS, COOPERATIVE FPLG. Les autres seront de nouveau sonder pour acter leur intérêt à être associé ou non.
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	FNB, FIBOIS, Mission Chaleur Renouvelable du Gard (CCI), CCI, Alès Myriapolis, AD'OCC, COFOR du Gard, etc.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel :		
	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC
	Prestation d'étude - estimatif	25 000	30 000
	TOTAL	25 000	30 000
	Type Recettes	Montant € HT	Montant€ TTC
	Si portage SMPC : LEADER (64% du coût éligible)	16 000	19 200
	Autofinancement	9 000	10 800
	TOTAL	25 000	30 000
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Réalisation de l'étude d'opportunité • Résiliation d'étude de faisabilité sur au moins un produit • Nombre de réunions • Nombre de visites Nombre de professionnels Forêt-Bois dans la démarche • Nombre de partenaires techniques associés • Nombre d'autres professionnels d'autres secteurs d'activités associés et types • Nombre de produits dont l'opportunité est avérée et type • Nombre de produits dont la faisabilité est avérée et type		
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Des liens seront faits avec l'action n°8 sur l'étude d'opportunité de production d'hydrogène vert par la biomasse forestière (<i>connexes scieries, bois mal conformés pour d'autres usages</i>), portée par Alès Agglomération.		
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Il est visé l'orientation vers de marchés s'inscrivant dans les principes de la bioéconomie. A partir d'une ressource locale et renouvelable, il est envisagé de voir émerger des productions non délocalisables, biosourcées, peu émettrices de GES dans le process de fabrication.		

ACTION N°8	8. Etude d'opportunité et faisabilité de la production hydrogène vert par la biomasse forestière
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O2. Renforcer la filière bois comme véritable vecteur de développement local OO2A. Soutenir une filière forêt-bois diversifiée OO2B. Maintenir des emplois non délocalisables dans divers secteurs d'activités, apportant un panel de services et de biens davantage consommés localement (mais pas uniquement) OO2C. Rechercher les potentiels débouchés locaux non utilisés ou peu
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Transformation et valorisation des bois
CONSTATS	Alès Agglomération a pour ambition de développer la production et consommation d'hydrogène vert sur son territoire. Elle débute une étude pour détecter les gisements potentiels, détecter les usages potentiels et développer les investissements de production et distribution, dans l'objectif de répondre à l'appel à projet coordonné par l'ADEME "Ecosystèmes territoriaux hydrogène" (échéance : 14 septembre 2021). L'électrolyse est la première source de production d'hydrogène vert, s'agissant d'une technologie déjà éprouvée et maîtrisée par plusieurs opérateurs, sur laquelle s'appuie d'ailleurs la stratégie nationale et régionale de développement de l'hydrogène vert. Alès Agglomération souhaite aussi réfléchir à la thermolyse (ou dite pyrogazéification), avec l'utilisation de la biomasse forestière. Ceci compte-tenu de l'importance de sa ressource forestière (64% de taux de boisement), et surtout dans un contexte d'ébranlement de la filière forêt-bois du sud de la France liées aux difficultés de la papeterie de Tarascon. Ce contexte poussant les professionnel(le)s impactés à davantage diversifier leurs débouchés à partir de la ressource forestière qu'ils mobilisent déjà, voire s'appuyer sur des débouchés locaux plus sécurisés. D'après les premiers éléments, cette technologie représente un marché résolument d'avenir, et potentiellement stable du fait de la production de trois ressources valorisables : l'hydrogène, le biochar et le syngaz. Un opérateur en France lance tout juste cette technologie suite au soutien de l'ADEME (PIA) en 2017, et a reçu quelques prix par la communauté professionnelle (14 brevets déposés). Il va prochainement lancer la première unité au monde de production d'hydrogène verte à partir de biomasse forestière, à Strasbourg. Les élu(e)s d'Alès Agglomération portent une politique forestière au travers du Pays des Cévennes, et souhaitent donc soutenir la filière forêt-bois locale en valorisant la biomasse forestière dans le développement territorial, dans le cadre d'une gestion forestière durable et du respect de la hiérarchie des usages des bois (ex : pas de bois de qualité bois d'œuvre pour des usages liés à la qualité bois-énergie).
ENJEUX DE LA CFT	• Diversification des activités économiques pour la valorisation des espaces forestiers (multifonctionnalité) sur tout le territoire • Amélioration de la transformation locale des bois et développement de produits à haute valeur ajoutée • Développement local "des" filières bois, notamment comme produits de substitution permettant de répondre aux enjeux du changement climatique • Rééquilibrage de la hiérarchisation des usages du bois (à lier avec la sylviculture)
OBJECTIFS RECHERCHES	• Sortir de la dépendance aux énergies fossiles • Etudier l'opportunité de créer une unité de production d'hydrogène vert à partir de biomasse forestière sur Alès Agglomération • Etudier la faisabilité (technique, juridique, économique, écologique) pour la création d'une telle unité • Favoriser la création d'unité de transformation des bois directement par des opérateurs de la filière forêt-bois

	• Valoriser les bois de mauvaise qualité (tordus, déperissants, etc.) ou les déchets issus de chantiers forestiers (houppiers, branches, etc.), afin de permettre les premières interventions sylvicoles dans le but d'améliorer la production de bois d'œuvre
ACTION	• Échanges avec le CEA, ADEME, IMT Mines d'Alès pour avis sur cette technologie, récolte d'éléments pour vérifier l'opportunité du projet • Sollicitation des structures pour un appui au développement de cette action (Alès Myriapolis, CEA, ADEME, AREC, Pays des Cévennes, Xylofutur, entreprises de la filière bois etc.) • Veille sur le recensement et maturité des opérateurs en France proposant la thermolyse à partir de biomasse forestière (un seul opérateur "mature" détecté à ce stade) • Veille sur les subventions possibles sur les études et investissements autour de ce type de projets • Veille auprès des organismes compétents des effets du biochar et suivi des travaux de l'institut Carnot MICA de Mulhouse sur la qualification du biochar • Veille sur les engins fonctionnant à l'hydrogène à destination de la filière Forêt-Bois • Evaluer les opportunités foncières sur le territoire pour la création du projet • Détection d'un ou des maîtres d'ouvrages intéressés pour créer cette unité de production • Prise de contact avec Haffner Energy (opérateur repéré développant la production d'H₂ avec la biomasse forestière) et visite de l'unité de production à Strasbourg (67) et/ou du démonstrateur à Vitry-le-François (51) • Montage d'un COPIL à partir des membres actuels du "COPIL Hydrogène" d'Alès Agglomération, élargi des parties prenantes Forêt-Bois • Détection et développement des usages au sein de la filière Forêt-Bois / lancement d'un appel à manifestation d'intérêt ? • Analyser la ressource forestière disponible pour le projet (cf. Étude ressource forestière Pays des Cévennes. Dépendra aussi de l'avenir de la papeterie de Tarascon, car il s'agirait actuellement de réorienter les bois qu'ils mobilisaient déjà pour les professionnel(le)s du territoire. Croisement des données avec les organismes Forêt-Bois) • Réflexion sur la sécurisation de l'approvisionnement local en biomasse forestière de l'unité de production • Etudier la possibilité de varier les types de biomasses au sein d'une même unité de production (priorité à la biomasse forestière) • Validation de l'opportunité du projet avec le COPIL • Accompagnement du ou des maîtres d'ouvrages intéressés pour la création et l'exploitation de l'unité de production • Montage d'un cahier des charges pour une étude de faisabilité (technique, juridique, économique) du projet • Consultation de prestataires pour la réalisation de l'étude • Lancement de l'étude de faisabilité, suivie par le COPIL dédié
RESULTATS ATTENDUS	• Développement de la production d'hydrogène vert local à partir de ressources renouvelables locales • Validation d'un débouché local d'avenir pour les bois de mauvaise qualité ou "déchets" issus de la sylviculture • Développement des usages d'hydrogène vert auprès de la filière forêt-bois • Sécurisation d'un approvisionnement en bois local • Création d'une unité de production d'hydrogène vert à partir de biomasse forestière en 2025-2026 (si opportunité et faisabilité validées)

NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement (animation, études, etc.) Investissement : en cas de validation de la faisabilité de l'action et détection d'un maître d'ouvrage																										
ZONE DE L'ACTION	Alès Agglomération																										
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : Mai 2021 Année de fin de réalisation : Octobre 2024																										
MAITRISE D'OUVRAGE	Alès Agglomération																										
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Pays des Cévennes, Alès Myriapolis, ADEME, CEA, AD'OCC, IMT d'Alès, FIBOIS, Haffner Energy, Mission Chaleur renouvelable du Gard, ATEE, AREC, AFHYPAC, SMEG du Gard, etc.																										
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel annuel : <table><thead><tr><th>Type Dépenses</th><th>Coût prévisionnel €HT</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th></tr></thead><tbody><tr><td>1- Etudes d'opportunité et faisabilité</td><td></td><td></td></tr><tr><td>2 - sous réserve : Investissement (Exploitant de la future unité + Banque des Territoires + opérateur de la solution technologique ?</td><td>8 000 000 €</td><td></td></tr><tr><td>TOTAL</td><td></td><td></td></tr><tr><th>Type Recettes</th><th>Montant €HT</th><th>Montant € TTC</th></tr><tr><td>1 - Banque des Territoires (50%) et opérateur de la solution technologique ?</td><td></td><td></td></tr><tr><td>2- (Exploitant de la future unité + Banque des Territoires + opérateur de la solution technologique ?)</td><td></td><td></td></tr><tr><td>TOTAL</td><td></td><td></td></tr></tbody></table>			Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC	1- Etudes d'opportunité et faisabilité			2 - sous réserve : Investissement (Exploitant de la future unité + Banque des Territoires + opérateur de la solution technologique ?	8 000 000 €		TOTAL			Type Recettes	Montant €HT	Montant € TTC	1 - Banque des Territoires (50%) et opérateur de la solution technologique ?			2- (Exploitant de la future unité + Banque des Territoires + opérateur de la solution technologique ?)			TOTAL		
Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC																									
1- Etudes d'opportunité et faisabilité																											
2 - sous réserve : Investissement (Exploitant de la future unité + Banque des Territoires + opérateur de la solution technologique ?	8 000 000 €																										
TOTAL																											
Type Recettes	Montant €HT	Montant € TTC																									
1 - Banque des Territoires (50%) et opérateur de la solution technologique ?																											
2- (Exploitant de la future unité + Banque des Territoires + opérateur de la solution technologique ?)																											
TOTAL																											
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre de réunions • Nombre et type de partenaires • Réalisation d'une étude de faisabilité																										
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Cette action vient en lien avec le programme "Ecosystèmes territoriaux hydrogène" en cours de montage par Alès Agglomération. Si cette action aboutie, des "ponts" seront à établir avec le "Plan Hydrogène Vert" de la Région Occitanie.																										
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	L'hydrogène vert est une alternative aux énergies fossiles, créée à partir de ressource renouvelable, telle que la biomasse forestière, et n'émet pas de GES dans ses usages. C'est l'une des solutions à la décarbonatation visée par la France et fortement soutenue aussi par la Région Occitanie.																										

ACTION N°9	Etude d'opportunité et faisabilité d'un "pôle" autour de la construction bois et matériaux bio-sourcés
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	OO2. Renforcer la filière forêt-bois comme véritable vecteur de développement local OO2A. Accompagner, soutenir les entreprises et renforcer la professionnalisation de la filière Forêt-Bois OO2B. Promouvoir la filière Forêt-Bois OO2C. Améliorer les débouchés du bois local (et autres produits de la forêt) dans la commande publique et dans les entreprises du Pays
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Transformation et valorisation des bois
CONSTATS	La construction bois représente environ 10% du marché de la construction individuelle et la France. Soit finalement une faible part compte-tenu de l'importance de surface forestière de la France (4^e forêt de l'Union européenne, derrière la Suède, la Finlande et l'Espagne). La RE 2020 (qui remplacera la RT 2012) va apporter une "révolution" dans le secteur du bâtiment, et fera la part belle au bois-construction et autres matériaux biosourcés. Le bois fait souvent l'objet de préjugés, alors qu'il reste techniquement et écologiquement intéressant (matériau renouvelable, sain, stockant naturellement du carbone tout au long de sa vie, même coupé) Le territoire du Pays des Cévennes a un atout indéniable avec plus près de 63% de forêt et il existe d'autres matériaux biosourcés sur le secteur (terre crue, chanvre, paille, pierre...). Il n'y a pas de données sur la part de la construction en bois sur le Pays des Cévennes, mais l'impression est qu'elle doit se situer dans la moyenne nationale, voire en-deçà. Pour autant le Pays abrite un fort tissu entrepreneurial lié au bâtiment (architecte, bureaux d'études, artisans, etc.) et il y a environ 17 entreprises de bois-construction et 7 scieries (CFT Pays des Cévennes, 2020), un atelier collectif du chanvre à Bouquet, des entreprises utilisant la terre, la paille, à St Hilaire de Brethmas, à Sauve, etc. Donc les savoir-faire sont présents. Or ces professionnels ne sont pas forcément en lien. Afin d'anticiper la nouvelle réglementation thermique et préparer l'offre en matière de bois-construction et matériaux bio-sourcés, il s'agit de structurer cette offre, la rendre visible et accessible. A destination des particuliers et également des maîtres d'ouvrages publics, l'idée serait la création d'un lieu ressource pour rendre accessible cette offre, et de mutualisation des compétences autour de la construction en bois et matériaux biosourcés, éventuellement sur Alès. La filière bois-construction a un rôle à jouer pour l'ensemble de la filière forêt-bois du Pays des Cévennes, car elle « tire le développement du secteur bois » (ALCIMED, 2012). Par ailleurs, la création d'une Maison de l'Habitat est en cours sur Alès. Elle abritera les services du Programme Local de l'Habitat d'Alès Agglomération et du SPIRE (Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique) portée par le CPIE du Gard. Des liens seront à tisser.
ENJEUX DE LA CFT	• Amélioration de la transformation locale des bois et développement de produits à haute valeur ajoutée (bois-construction) • Développement local des filières bois-énergie et bois-construction, notamment comme produits de substitution permettant de répondre aux enjeux du changement climatique • Connexion entre l'amont – l'aval de tous les acteurs de la filière

OBJECTIFS RECHERCHES	• Faciliter l'accès aux artisans/professionnel(le)s, informations, aides pour ces constructions, pour les particuliers • Regrouper les professionnels, de l'architecte jusqu'à l'artisan, pour faciliter les réponses aux marchés publics, ou autres marchés • Faciliter les veilles et formations sur les innovations pour les professionnel(le)s • Mutualiser les compétences pour optimiser les process, coûts de construction, etc.
ACTION	Phase de montage du projet - Réunir le collectif initial des professionnels pour dégager un projet commun : valider les objectifs communs, détecter les autres professionnels à associer, détecter ce qui serait à mutualiser ou pas, détecter les partenaires à contacter, pré-détecter les moyens disponibles pour le projet (humains, financiers), détecter les étapes à mener pour réaliser le projet, pré-détecter les sites/secteurs privilégiés, détecter les étapes pour la vie et fonctionnement du futur projet, etc. - Rencontrer les structures accompagnatrices : FIBOIS Occitanie, Alès Myriapolis, CCI, CMA, AD'OCC, ENVIROBAT - Rencontrer d'autres professionnels sur des démarches similaires (ex : ECO BATIVAL, AmassaBois, etc.) - Elaborer le projet définitif du collectif - Rencontrer les élu(e)s et les financeurs Phase opérationnelle - Etudier le montage juridique et économique - Etudier la faisabilité technique de création du site - Solliciter des financements au besoin pour mener le projet - Réaliser le projet
RESULTATS ATTENDUS	- Création d'un lieu rassemblant les professionnels des filières bois-construction et matériaux bio sourcés - Intégration d'un espace ouvert au public comprenant, informations, actualités, matériauthèque, exposition, animations, conférences/débats - Améliorer l'accessibilité de l'offre bois-construction auprès des particuliers et maître d'ouvrages publics - Montée en compétences dans la filière bois-construction du Pays - Créer des offres
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement : animation, montage du projet Investissement : à déterminer selon les résultats du montage du projet
ZONE DE L'ACTION	Alès (Pays des Cévennes pour les professionnels à y associer)
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2024
MAITRISE D'OUVRAGE	Atelier In Extenso / Coordinateur.
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	FIBOIS Occitanie / Réseau des prescripteurs bois Occitanie, CCI, CMA, Alès Myriapolis, AD'OCC, ENVIROBAT, etc.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Temps de montage du projet intégré dans les activités des porteurs de cette action Temps d'accompagnement intégré dans les missions de la Charte Forestière du Pays des Cévennes (estimatif de 32 jours, de 2021 à 2024) Création, aménagement, du site du Pôle bois et matériaux biosourcés : à déterminer après l'étape d'opportunité franchie

INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Réalisation du pôle • Nombre de professionnel(le)s dans la démarche et types • Autres structures partenaires au projet
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Des liens pourront avoir lieu avec l'action n° des COFOR pour l'appui au développement des projets publics bois-construction.
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Le matériau bois et autres matériaux bio-sourcés ont un rôle déterminant à jouer comme matériau de substitution dans la lutte contre le dérèglement climatique.

ACTION N°10	10. Appui au développement du Bois Construction (Phase 2)
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O2. Renforcer la filière bois comme véritable vecteur de développement local OO2A. Accompagner, soutenir les entreprises et renforcer la professionnalisation de la filière Forêt-Bois OO2B. Promouvoir la filière Forêt-Bois OO2C. Améliorer les débouchés du bois local (et autres produits de la forêt) dans la commande publique et dans les entreprises du Pays
THEMATIQUES REGIONALES CFT CONCERNEES	Transformation et valorisation des bois
CONSTATS	Les chargés bois-construction de l'URCOCOFOR, avec l'appui de la CFT, ont accompagné, suivi et prospecté plusieurs projets sur le Pays depuis 2018 : rénovation de l'ASLSH Malataverne en bois / création d'un groupe scolaire à Rousson en bois / aménagement extérieur à Vézénobres (verger conservatoire) en bois local / mobilier scolaire en bois local à Rousson / extension de la cantine-bibliothèque de St Privat des Vieux en bois, etc. Le renforcement de cet accompagnement doit se poursuivre pour apporter une dynamique plus large du recours au bois local. Les deux EPCI et une commune du Pays ont signé le "Pacte construction bois", des formations aux services administratifs et techniques seraient à programmer dans ce cadre. Voici les potentiels projets à accompagner pour 2021-2024 (au stade d'idées, sous réserve de délibérations) : maison de santé à Chamborigaud et son annexe à Génolhac, atelier de transformation végétal à Génolhac, point multi-service à Sénéchas, écoquartier et lotissement à St Hilaire de Brethmas, pôle de thermalisme équin à Euzet-les-Bains. La future réglementation thermique RE2020 devrait laisser toutes les possibilités au bois de prendre une part importante dans les matériaux de construction. En parallèle, la marque Bois des Territoires du Massif Central™ permet de garantir l'origine à 100% des bois pour les projets. Cette marque a été construite dans une logique d'inscription du bois local dans les marchés.
ENJEUX DE LA CFT	• Amélioration de la transformation locale des bois et développement de produits à haute valeur ajoutée (bois-construction) • Développement local des filières bois-énergie et bois-construction, notamment comme produits de substitution permettant de répondre aux enjeux du changement climatique • Valorisation des essences forestières présentes
OBJECTIFS RECHERCHES	• Développer l'utilisation du bois partout où cela est pertinent (construction, aménagement, mobilier urbain, etc.) • Développer la part de bois local valorisé en Bois d'œuvre • Augmenter les emplois et l'économie locale • Permettre, par une valeur ajoutée supérieure des bois, d'engager une véritable sylviculture

ACTION	L'action repartira des actions déjà menées sur la précédente période pour engager une 2^{ème} phase plus opérationnelle. Pour cela, la méthodologie proposée sera celle suivie par les Collectivités forestières : • Intensification de la sensibilisation des Maitres d'ouvrages • Incitation à la signature du PACTE Construction bois • Donner le réflexe de l'utilisation de la ressource bois aux Maitres d'ouvrages dans l'acte de construire et d'aménager, notamment par la marque Bois des Territoires du Massif Central™ et en lien avec la future réglementation thermique • Démontrer par des Analyses de Retombées sur les Territoires (outil développé par les Communes forestières) que construire en bois du territoire a un réel impact économique, social et environnemental. • Travail avec les entreprises du territoire pour les aider à mettre en avant les atouts des bois locaux • Sensibilisation des prescripteurs du territoire à l'utilisation du bois et de la ressource locale (architectes, Bureau d'études, urbanistes...) par l'association BTMC
RESULTATS ATTENDUS	• Augmenter les volumes de bois locaux utilisés dans la construction et les aménagements • Augmenter les parts de marchés des entreprises locales • Relocaliser l'économie générée par la construction et l'aménagement en bois • Identification de projets de construction en bois local • Identification des entreprises souhaitant s'impliquer dans ce développement
NATURE DE L'ACTION	<i>Animation - Accompagnement</i>
ZONE DE L'ACTION	<i>Département du Gard</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 ? Année de fin de réalisation : 2023 ?
MAITRISE D'OUVRAGE	Communes forestières
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Communes, Intercommunalités, Pays Cévennes, CCI, ABTMC
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Temps de travail intégré dans les missions des Collectivités Forestières au niveau régional, financé par la DRAAF, la Région et l'ADEME Temps de travail intégré dans l'Animation de la CFT et Pays des Cévennes.
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombres de communes sensibilisées • Nombre d'entreprises sensibilisées • Nombre de projets identifiés/accompagnés
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	L'avancement de cette action sera à partager avec les autres actions concernant la transformation du bois et sa valorisation, notamment l'action ""Pôle" construction bois et matériaux bio-sourcés" portée par le Cabinet In Extenso.
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	L'utilisation du bois dans la construction permet de stocker durablement le carbone et permet donc la lutte contre le changement climatique. C'est l'un des principaux avantages du bois sur cet objectif.

ACTION N°11	11. Formation des élus
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O1. Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale OO1A. Améliorer les conditions de base pour une mise en œuvre d'une gestion forestière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Amélioration et dynamisation de la sylviculture
CONSTATS	Les élus ont de multiples compétences en lien avec le domaine forestier. Ils sont amenés à prendre des décisions en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces forestiers, en tant que propriétaire forestier, aménageur du territoire, responsable de la sécurité des administrés et maître d'ouvrage de bâtiments publics. Il est important de former les élus et les agents de collectivités pour leur permettre d'exercer leurs compétences
ENJEUX DE LA CFT	• Développement significatif d'une culture sylvicole • Mise en œuvre d'une politique coordonnée pour la gestion et la valorisation de la forêt à l'échelle du Pays des Cévennes • Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt
OBJECTIFS RECHERCHES	Les objectifs que nous portons dans le cadre de nos formations sont de former les élus et agents pour : • qu'ils prennent conscience de l'importance de la gestion durable de leur forêt et de ses enjeux (rôle social de la forêt, performance environnementale, changement climatique, qualité des produits.). • qu'ils prennent conscience des leurs responsabilités et des effets leviers sur la filière que peuvent avoir leurs décisions. • qu'ils s'approprient les outils financiers et de gestion indispensables pour améliorer la gestion durable des forêts de leur territoire, le maintien et le développement de l'emploi en milieu rural (aménagement forestier, systèmes de commercialisation...) • les sensibiliser aux poids de la forêt dans les dynamiques territoriales et dans l'économie régionale, notamment avec le développement des circuits de proximité (matière première de la filière forêt-bois, ressource pour accompagner l'autonomie énergétique, l'utilisation du bois local dans la construction publique...) • faire de la filière forêt-bois des atouts de développement pour l'Occitanie, vis-à-vis de la lutte contre le changement climatique. • donner aux élus les moyens d'exercer leurs compétences en répondant à leurs problématiques et questions sur les sujets de la charte forestière de territoire • transmettre des informations d'actualités, comme le plan de relance, le contrat de filière ou le PRFB.

ACTION	La formation des élus est au cœur de nos missions depuis plus de 10 ans. Organisme de formation reconnu, les Communes Forestières sont organisées pour faire monter en compétence tous les élus, et les accompagner à faire de la filière forêt bois des atouts pour votre territoire. Les Collectivités forestières Occitanie ont élaboré un catalogue de formation, constitué de plusieurs modules : • Élu, 10 initiatives pour développer mon territoire ! • Elu, je maîtrise la vente de mes bois • Élu, je facilite l'accès aux massifs de mon territoire • Elu, je développe mon territoire en valorisant les bois locaux • Élu propriétaire, je gère ma forêt communale • Elu, j'agis pour l'environnement grâce aux forêts de mon territoire • Élu, j'apprends à mieux gérer mon foncier • Élu, je suis responsable en cas de sinistre ; que faire ? • Élu, j'interviens en forêt pour protéger la ressource en eau Il sera proposé aux élus du Pays Cévennes d'organiser chaque année une formation parmi le catalogue proposé. Les Collectivités forestières ont élaboré en 2020 un module spécial « Nouveaux élus », intitulé Élu, 10 initiatives pour développer mon territoire. Il reprend l'ensemble des champs d'actions que les élus peuvent explorer pour le développement local de leur territoire : de la mise en valeur des paysages à la desserte forestière, en passant par l'usage du bois local ou la prévention des risques, tous les élus sont concernés à un moment de leur mandat par ces questions ! Il est prévu d'organiser la formation en 2021 (journée initialement programmée sur 2020, mais qui a dû être reportée compte-tenu des contraintes sanitaires) A la demande des élus du Pays Cévennes, les Collectivités forestières Occitanie élaboreront un module de formation sur les bases du fonctionnement des espaces forestiers. L'objectif sera de donner des clefs de réponses aux élus sur le fonctionnement des forêts, la gestion forestière durable, la gestion des forêts publiques et des forêts privées, avec aussi des volets dédiés aux lectures paysagères et au dérèglement climatique. La mise en œuvre de cette formation pourra être mutualisée avec la Charte forestière de territoire du PETR Sud Lozère.
RESULTATS ATTENDUS	La montée en compétence des élus du Pays Cévennes
NATURE DE L'ACTION	Formation
ZONE DE L'ACTION	Pays Cévennes
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2024
MAITRISE D'OUVRAGE	Collectivités forestières Occitanie
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Selon les thématiques abordées, les différents partenaires de la CFT seront associés. (ONF/CRPF/DDTM/...)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel :		
	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC
	Réalisation de 4 formations sur le territoire		10 000
	Création d'un module de formation		5 000
	TOTAL		15 000
	Type Recettes	Montant €HT	Montant € TTC
	Acquis		
	FEADER AAP 1.1 pour la formation 2021		2 500
	Pistes de financement		
	Pour la réalisation de 3 formations : FEADER AAP 1.1 (63% des coûts - plancher de 10 000€)		
	Pour la réalisation de module de formation : à déterminer		
	TOTAL		
	INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre de formation réalisée • Nombre d'élus et agents de collectivités formés • Nombre de thématique abordée • Synthèse des évaluations des stagiaires	
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	/		
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Permettre aux élus d'exercer leurs compétences pour développer la filière forêt bois sur le territoire, élément essentiel de lutte contre le changement climatique		

ACTION N° 12	12. Création et mutualisation d'un évènement forestier
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	04. Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité OO4A. Mieux faire connaître et comprendre la forêt et ses métiers en découlant OO4B. Favoriser "l'usage" respectueux de la forêt OO4C. Informer, communiquer et partager pour une dynamique positive autour de la forêt 02. Renforcer la filière forêt-bois comme véritable vecteur de développement local OO2B. Promouvoir la filière Forêt-Bois
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Suivi et animation de la CFT
CONSTATS	Le renforcement de la culture sylvicole sur le Pays des Cévennes est un enjeu très important, son développement est même un des trois fils conducteurs de la Stratégie forestière de la CFT. Si la CFT a un rôle autour de la communication des actions inscrites dans son plan d'actions, elle a également un rôle plus général autour de la communication sur l'espace forestier et sa filière, afin de développer la culture sylvicole. Sur le Pays des Cévennes, il n'y a pas de "Fête de la Forêt" ou d'évènement dédié à l'espace forestier ou à sa filière. A l'occasion de la Journée internationale de la Forêt (JIF), seul le Syndicat des Forestiers privés du Gard tente de mener chaque année une action dans ce cadre. Au travers Biosphera (le centre d'interprétation des vallées cévenoles), le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles mène depuis 2018 un cycle d'animations dédié à la Forêt/Bois sur environ un trimestre, à destination du grand public, tourné autour de réflexions de développement territorial à mener à partir de réunions, conférences, films, etc. Par ailleurs, il existait un Salon annuel de la Forêt et du Bois sur le secteur du Viganais, donc proche, mais il s'est arrêté en 2019. Il y a donc quelques rendez-vous, mais limités dans leur ampleur, ou dans leur visée à sensibiliser de manière générale à la Forêt. A l'occasion de l'élaboration du Plan de communication de la CFT par le Groupe de travail dédié en 2019, les élu(e)s et partenaires avaient relevé ce manque de ne pas avoir de rendez-vous dédié à la Forêt, à destination du grand public et aussi des professionnel(le)s Forêt-Bois, sous une forme "festive", pour donner envie de s'intéresser à la Forêt. Le Groupe avait acté souhaiter mener un évènement du type « 1,2,3 Forêts ! » porté par la CFT Sud-Lozère et de se rapprocher auprès d'elle pour un retour. En effet, « 1,2,3 Forêts ! » est un rendez-vous "festif", mené sur un week-end, tous les 2 ans, à destination du grand public et dans le cadre de la JIF. Par un rapide retour d'expériences, la CFT Sud-Lozère faisait remonter la nécessité de se raccrocher à des évènements existants pour attirer plus de monde, et le temps agent important pour monter cela. Aussi elle a suggéré l'idée de mutualiser cet évènement entre les deux CFT. Il s'agirait de mutualiser les approches et la méthodologie pour le montage de nouvelles animations pour cet évènement, en visant de le faire tourner respectivement sur les deux CFT, une année sur deux, avec le but donc de pérenniser annuellement. Il sera étudié de créer d'autres coopérations avec d'autres projets de territoire jouxtant ceux des 2 CFT. La plus-value de cette mutualisation pour le PETR Sud-Lozère serait de pouvoir bénéficier d'un appui pour réfléchir à un nouveau contenu qui puisse correspondre aux attentes du grand public (le Pays pourra partager les retours des habitants du

	sondage mené début 2021). Ainsi que réduire le temps agent à y consacrer. Celle pour le Pays des Cévennes serait de pouvoir bénéficier non seulement de l'expérience en la matière du PETR, mais aussi de son appui pour le montage du contenu à développer, tout en limitant le temps agent à y consacrer.
ENJEUX DE LA CFT	• <i>Promotion des biens et services produits, en liaison avec la forêt</i> • <i>Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt</i> • <i>Mise en œuvre d'une politique coordonnée pour la gestion et la valorisation de la forêt à l'échelle du Pays des Cévennes</i> • <i>Renforcement de la cohésion sociale tout le long de l'année en relation avec la forêt</i> • <i>Partage des savoirs et savoir-faire locaux, mais également des services et des usages</i>
OBJECTIFS RECHERCHES	• Créer un nouveau rendez-vous annuel, d'envergure, pour les professionnels et le grand public - sorte de "Fête de la Forêt" • Donner envie de s'intéresser à la Forêt • Donner une visibilité des acteurs de la forêt et de sa filière, en particulier locaux • Donner une visibilité aux savoir-faire, Promouvoir les filières et produits locaux, artisanats, identité locale (essence en particulier) • Sensibiliser à une meilleure connaissance générale de la forêt et à son respect • Développer les actions ludiques et de démonstration • Limiter le temps agent à consacrer à ce type d'évènements • Promouvoir l'outil CFT, ses actions, ses projets
ACTION	Le public-cible de cette action sont les habitants respectifs des deux CFT. A noter que pour le Pays des Cévennes, les professionnels Forêt-Bois sont aussi un public-cible. Les étapes à mener en coopération seront : • <i>Prise de contact avec le PETR Sud-Lozère pour son retour d'expériences détaillé sur « 1,2,3 Forêts ! » - évaluation des facteurs de réussite et des points de vigilance</i> • <i>Solliciter les retours d'expériences sur le Salon de l'Habitat, Salon du Bois au Vigan, de Biosphera, etc.</i> • <i>Réfléchir à l'opportunité de créer un groupe de travail, à partir des deux Groupes Communication des CFT</i> • <i>Détecter les animations intéressantes à développer et les acteurs à solliciter (avec une vision transversale et multifonctionnelle de la forêt)</i> • <i>Sonder les professionnels Forêt-Bois et les acteurs quant à leur intérêt de participer à l'évènement pour mener les animations</i> • <i>Réfléchir à des concours de bûcheronnage, concours de cubage, etc.</i> • <i>Préparer le contenu détaillé de l'évènement avec l'ensemble des "animateurs" respectivement par les CFT</i> • <i>Préparer les moyens logistiques et les faciliter au besoin</i> • <i>Evaluer les dépenses nécessaires et solliciter les financements au besoin</i> • <i>Préparer un plan de communication autour de l'évènement (supports, moyens de diffusion, etc.)</i> • <i>Mener l'évènement</i> • <i>Recueillir à l'issue la fréquentation et retours qualitatifs de quelques participants et animateurs</i>

RESULTATS ATTENDUS	• Création d'une "fête de la forêt" • Accueillir un maximum d'habitants du Pays des Cévennes sur cet évènement (pas de cible chiffrée à ce stade) • Développer des animations correspondant aux attentes du grand public et aux enjeux du territoire • Développer des animations en se basant sur/correspondant aux attentes des professionnel(le)s • Participation active des acteurs Forêt-Bois pour mener les animations																		
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement (animation)																		
ZONE DE L'ACTION	Pays des Cévennes et PETR Sud-Lozère respectivement																		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : Octobre 2021 Année de fin de réalisation : Octobre 2024																		
MAITRISE D'OUVRAGE	PETR Sud-Lozère et Pays des Cévennes																		
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Membres du Groupe de travail Communication du Pays des Cévennes, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, Syndicat des Récoltants et Scieurs Gard-Lozère (FNB), CPIE du Gard, sites Natura 2000, Offices de Tourisme, Parc national des Cévennes, etc.																		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Temps de coordination du montage de l'évènement intégré dans chaque CFT respective. Temps de montage des animations intégré dans chaque structure partenaires pour les mener. <table><tr><th>Type Dépenses</th><th>Coût prévisionnel €HT</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th></tr><tr><td>Pour un événement - estimatif total (cf. CFT Sud-Lozère 2019)</td><td></td><td>10 000</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td></td><td></td></tr><tr><th>Type Recettes</th><th>Montant €HT</th><th>Montant € TTC</th></tr><tr><td>A déterminer en fonction des animations</td><td></td><td></td></tr><tr><td>TOTAL</td><td></td><td></td></tr></table>	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC	Pour un événement - estimatif total (cf. CFT Sud-Lozère 2019)		10 000	TOTAL			Type Recettes	Montant €HT	Montant € TTC	A déterminer en fonction des animations			TOTAL		
Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC																	
Pour un événement - estimatif total (cf. CFT Sud-Lozère 2019)		10 000																	
TOTAL																			
Type Recettes	Montant €HT	Montant € TTC																	
A déterminer en fonction des animations																			
TOTAL																			
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre d'évènements organisés • Nombres d'animations au sein de ces évènements et types • Nombre et type d'acteurs associés à l'action • Nombre de participants à l'évènement																		
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Potentiellement, lien avec toutes les actions inscrites de la CFT, dans la mesure où elles souhaiteraient participer à l'évènement, sous une forme à déterminer, afin d'en donner une visibilité au grand public.																		
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Sans préjuger du contenu des animations à développer, il sera tenté au mieux de mener au moins un sujet d'animation en lien avec cette thématique, ou par défaut de la développer au sein d'autres animations. Ceci pour une sensibilisation de la connaissance des enjeux et perspectives de l'impact du dérèglement climatique sur la Forêt et de l'atout qu'elle est envers le dérèglement climatique.																		

ACTION N° 13	13. Mise en œuvre des actions de valorisation du pin maritime "cévenol"
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives OO3B. Mutualiser des efforts sur des enjeux précis et optimiser la politique forestière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	<i>Transformation et valorisation des bois</i>
CONSTATS	Le pin maritime est une essence bien présente sur le massif forestier des Cévennes et représente environ 21 000 ha sur le Gard et la Lozère. Essence allochtone, de souche landaise, ce pin a été introduit en Cévennes à partir du 19^e s., pour une vocation industrielle : l'étalement des galeries des mines à charbon. A cette époque, était en œuvre une « sylviculture à rebours ». A la fermeture des mines, cette essence pionnière, s'est progressivement étendue, avec donc des peuplements souvent « mal conformés ». Aujourd'hui le pin maritime cévenol est peu valorisé (essentiellement en bois-énergie, premières interventions sylvicoles et bois mal conformés) et ne bénéficie pas de manière générale d'une bonne image auprès des propriétaires forestiers et des habitants, pour diverses raisons. Elle est souvent considérée par le grand public, comme une espèce "invasive" en Cévennes, alors qu'elle s'est adaptée au terroir, présente depuis désormais près de deux siècles, et que les bilans sanitaires annuels ne font pas craindre pour le moment de dépérissement de cette essence en lien avec le dérèglement climatique. Depuis environ 10 ans des travaux ont été menés afin d'améliorer la valorisation de cette essence locale, en vue d'améliorer sa gestion. Le PETR Sud-Lozère et Pays des Cévennes ont porté une action sur 2018-2021 au travers leurs Chartes Forestières de Territoire de créer un groupe de travail. Rassemblant les élu(e)s et membres de ce groupe de travail a permis d'aboutir à : une synthèse des travaux sur cette essence menée depuis environ et leurs enseignements. Puis à un plan de 5 actions à mener sur les prochaines années (il y avait 6 actions initialement mais l'une d'elle a donc été retirée, mise en attente). Pour 2021-2024, il s'agit désormais de mettre en œuvre ces nouvelles actions. Voir les 5 actions dans la partie "action" et les 5 fiches-actions associées. Pour cette essence les élu(e)s des deux territoires souhaitent toujours collaborer.
ENJEUX DE LA CFT	• Valorisation des essences forestières présentes • Amélioration de la transformation locale des bois et développement de produits à haute valeur ajoutée (bois-construction) • Connexion entre l'amont – l'aval de tous les acteurs de la filière • Rééquilibrage de la hiérarchisation des usages du bois (à lier avec la sylviculture) • Diversification des activités économiques pour la valorisation des espaces forestiers (multifonctionnalité) sur tout le territoire

OBJECTIFS RECHERCHES	Action 1 • Vulgariser les connaissances acquises sur le pin maritime cévenol par des « données clefs » • Montrer des utilisations du pin maritime cévenol et ses « transformateurs » • Montrer la valeur du bois en lien avec les objets quotidiens, en lien avec le dérèglement climatique, en lien avec les aspects « bien-être » de ce matériau (confort, esthétisme, santé...) et son accessibilité financière • Démontrer la volonté politique locale à coordonner et organiser un territoire structurant. Action 2 • Faire émerger des projets pilotes publics utilisant du pin maritime local Action 3 • Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leur process pour la valorisation du pin maritime, en passant entre autres par le développement du traitement thermique. • Accompagner d'autres entreprises qui souhaiteraient développer des procédés innovants. Action 4 • Transformer les retours d'expériences en valeur ajoutée pour le territoire • Communiquer des données chiffrées incitant à lancer des projets Action 5 • Montrer ce qui fonctionne & donner des perspectives • Trouver des solutions ailleurs qui soient adaptées aux enjeux territoriaux
ACTION	<i>Action n°1 - Communication autour du pin maritime cévenol</i> <i>Action n°2 - Enquête sur les projets publics de construction de bâtiments puis accompagnement</i> <i>Action n°3 Accompagnement des entreprises et développement de techniques de traitement thermique</i> <i>Action n°4 - Analyse du bâtiment de Cendras et partage d'expériences</i> <i>Action n°5 - Organisation de visites et transferts d'expériences</i> Voir les fiches-actions associées
RESULTATS ATTENDUS	• Mettre en œuvre les 5 actions définies • "Légitimer" la place du pin maritime "cévenol" en forêt • Améliorer la valorisation du pin maritime "cévenol" dans le bois-construction ou autre secteur à meilleure valeur ajoutée • A terme : améliorer la gestion forestière du pin maritime "cévenol"
NATURE DE L'ACTION	<i>Fonctionnement (animation, études, etc.)</i> <i>Investissement pour l'action n°2 pour les travaux de mobilier sur la voie verte</i>
ZONE DE L'ACTION	Pays des Cévennes et PETR Sud-Lozère
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : Octobre 2021 Année de fin de réalisation : Octobre 2024

MAITRISE D'OUVRAGE	Action 1 PETR Sud-Lozère et Pays des Cévennes (CFT)		
	Action 2 - PETR Sud-Lozère et Pays des Cévennes pour l'animation (CFT) - Communautés de communes des Cévennes au Mont Lozère et Gorges Causses Cévennes pour le projet de mobilier sur la voie verte - A définir pour les autres projets		
	Action 3 - PETR Sud-Lozère et Pays des Cévennes pour l'animation (CFT) - A définir selon l'entreprise pour la technique		
	Action 4 Union Régionale des Collectivités Forestières (UR COFOR) Occitanie		
	Action 5 Chartes Forestières de Territoire Gorges Causses Cévennes et Pays des Cévennes (ou FIBOIS ? ou URCOFOR ? (en fonction des participants))		
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	• Membres du Groupe de travail Pin maritime mutualisé des CFT Pays des Cévennes et Sud-Lozère • Voir les partenaires associés sur chaque fiche-action		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel (voir détail dans les fiches-actions) : Pour les actions sous "maîtrise d'ouvrage" des structures des CFT : temps de travail déjà intégré dans les Animations des CFT Action n°2 : temps de travail d'accompagnement des porteurs de projets publics intégrés dans les missions des COFOR		

INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	Action 1 • Nombre et type d'outils de communication • Nombre et type de publics sensibilisé Action 2 • Nombre de personnes publiques contactées • Nombre de projet publics accompagnés • Volume de bois et répartition par type d'essences utilisé • Provenance des bois • Nombre et type de structure "accompagnatrice" • Nombre d'article de communication • Nombre et type de support de retour d'expérience Action 3 • Nombre de rencontres • Nombre de partenaires économiques associés • Nombre et types de centres techniques associés • Nombre et types de produits développés Action 4 • Nombre de réunions • Nombre et type de document de partage d'expériences • Nombre et type d'évènement de partage d'expériences • Nombre et type de public sensibilisé Action 5 • Nombre et type de visite organisées • Nombre et type de participants
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Cette action est à lier aux actions n°10 et 14 de la CFT.
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Le pin maritime est une essence présente depuis près de 2 siècles et a prouvé son adaptation au "terroir cévenol". Son état de santé global (cf. Département Santé des Forêts) semble indiqué pour le moment une bonne adaptation au dérèglement climatique. A la vue de sa surface, sa valorisation pourra amener une meilleure gestion sylvicole de cette essence adaptée.

ACTION N°14	14. Valorisation de la résine de pin maritime et des tanins de châtaigniers dans la bioéconomie
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives OO3B. Mutualiser des efforts sur des enjeux précis et optimiser la politique forestière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Transformation et valorisation des bois
CONSTATS	L'action sur la résine de pin correspond au (1) et celle sur les tanins de châtaigniers correspond au (2). (1) Pour la résine de pin, cette action fait partie de celle intitulée "Valorisation du pin maritime "cévenol"". Elle est traitée à part compte-tenu de l'ampleur qu'elle tend à prendre et pour marquer cette nouvelle voie de valorisation soutenue par les projets de territoire du Pays et du PETR pour un développement soutenable : la bioéconomie. L'extraction de la résine de pin par le gemmage n'a jamais été étudiée en Cévennes. Activité historique, puis éteinte dans les Landes (40), celle-ci ne fut jamais pratiquée en Cévennes et le sujet jamais « creusé ». Pourtant les composant de cette résine (essence de térébenthine et colophane) offrent de nombreuses voies de valorisations, vers des marchés de niche, en circuit-court. En partenariat avec le PETR Sud-Lozère, le Pays des Cévennes a accueilli une mission des étudiantes de l'Ecole des Mines durant 5 semaines, durant l'été 2020. Ceci a pu permettre d'apporter des premiers éléments de connaissances aux membres du groupe de travail pin maritime, qui ont souhaité poursuivre. Cette résine peut être utilisée dans de nombreuses productions biosourcées (secteurs de la cosmétique, aromathérapie, agro-alimentaire, industrie, sport, musique, domaine pharmaceutique, etc.). La station thermale des Fumades, la marque de cosmétiques l'Accent ou la distillerie de Bel Air sont des acteurs privés intéressés et associés à ce sujet. Ce qui laisse envisager de véritables débouchés. (2) Concernant les tanins de châtaigniers La châtaigneraie cévenole, morcelée en de nombreuses petites parcelles privées non entretenues ni exploitées pour la plupart, est en voie de dépérissement avancé du fait notamment d'un abandon massif de son exploitation, du développement de maladies et de l'arrivée de prédateurs comme le cynips. Ce phénomène est accéléré par le changement climatique. Or, en Cévennes constituent aujourd'hui un massif forestier important jouant de nombreux rôles notamment dans la lutte contre les effets du changement climatique, contre l'érosion des sols... Conscientes des enjeux que représente le maintien de la forêt sur leur territoire, les parties prenantes locales (associations, collectivités territoriales, chartes forestières, syndicats, CRPF, entrepreneurs...) ont sollicité les instituts de recherche pour trouver des solutions innovantes. En effet, deux contraintes majeures limitent la rentabilité de l'exploitation traditionnelle de la filière bois (bois d'œuvre, bois de service, ou combustible) : la qualité dégradée du bois et l'accès à la ressource rendu difficile par la physionomie du terrain (forte pentes, réseau routier peu développé). L'exploitation du bois pour la chimie pourrait être une alternative intéressante pour relancer la filière et régénérer la forêt. Des premiers travaux de recherche ont été réalisés dans le cadre d'une thèse co-financée par l'ADEME, le SHVC, et le CEREN entre Octobre 2016 et Décembre 2019. Les instituts de recherche qui ont encadré ces travaux sont l'INRAE au travers de l'UMR IATE (Centre INRAE-Institut Agro de Montpellier) et l'Ecole des Mines d'Alès, au travers du centre de recherche C2MA. Les travaux réalisés dans le cadre de la thèse ont démontré le potentiel des extraits de châtaignier en tant que retardateurs de flamme (RFs) dans des matériaux de type

	résine époxy, incorporés comme additifs ou en tant que composants. Dans l'objectif d'une valorisation locale des extraits de châtaignier, ce type d'application requiert la mise en place d'une chaîne de valeur faisant intervenir beaucoup d'intermédiaires : collecte des déchets (sciures ou bois morts), production des extraits, formulation des additifs ou synthèse de composants époxy biosourcés, formulation des matériaux. L'application retardant (visant à limiter la propagation des feux de forêts) semble plus adaptée à un développement local car la production des extraits et leur formulation en agents retardants nécessitent moins de technicité. En particulier, les extraits de châtaigniers seraient introduits sous forme de concentrés liquides dans les formulations de retardants ce qui évite les étapes de séchage des extraits qui sont coûteuses en équipements et en énergie. Quelle que soit l'application envisagée, RFs pour les matériaux ou retardants pour les feux de forêts, son développement nécessite une phase de recherche supplémentaire pour proposer des formulations optimisées de RFs dans le domaine des matériaux ou des formulations de retardants.
ENJEUX DE LA CFT	• Diversification des activités économiques pour la valorisation des espaces forestiers (multifonctionnalité) sur tout le territoire • Sensibilisation au travail de l'humain (savoir-faire locaux, modèle de pluriactivité et de diversification, notamment à l'attention des jeunes) • Connexion entre l'amont – l'aval de tous les acteurs de la filière • Valorisation des essences forestières présentes • Amélioration de la transformation locale des bois et développement de produits à haute valeur ajoutée
OBJECTIFS RECHERCHES	(1) Objectif principal : trouver de nouveaux débouchés au pin maritime cévenol, dans la chimie verte, à travers l'activité de gemmage Objectifs secondaires : - Déterminer toutes les conditions techniques pour le gemmage et élaborer un "plan d'échantillonnage" (en lien avec la caractérisation chimique) - Connaître les conséquences du gemmage pour la vie de l'arbre et de la forêt - Déterminer les itinéraires sylvicoles intégrant la pratique du gemmage dans les Cévennes - Déterminer la composition exacte et la qualité de la résine de ce pin (pour détecter les produits à développer) - Détecter les allergènes potentiels qui bloqueraient le développement d'un produit et la recherche de leur extraction (et valorisation) - Déterminer les développements possibles de la résine dans le thermalisme en particulier, puis d'autres secteurs de la bioéconomie - Identifier les ressources disponibles, les quantités et les personnes qui pourraient mobiliser dans cette filière - Dégager un modèle économique viable et adapté au contexte local (identifier les secteurs d'activité pour les débouchés potentiels, principaux et secondaires) - Créer un réseau d'acteurs, valoriser le projet et l'inscrire dans les dynamiques territoriales - Détecter les partenaires, les coûts de recherche, mutualiser les efforts de la R&D (2) Par rapport au travail déjà réalisé, les pistes à poursuivre concernent aussi bien des étapes en amont de la production des extraits de bois de châtaignier que des étapes en aval. Dans tous les cas, la mise au point des étapes en amont dépend de

	l'application visée et donc des étapes en aval. Les objectifs à atteindre de ce projet, dans une première phase, seraient les suivants : - Poursuivre cette recherche, en passant de la thèse à l'expérimentation vers un projet de production de composants de base, pouvant servir d'axe de développement territorial pour les Cévennes (Gard, Lozère, Ardèche) - Donner les moyens pour construire un prototype pilote, dont la vocation serait de vérifier les hypothèses de la thèse en générant un produit opérationnel - Cibler parmi les développements possibles de l'utilisation du châtaignier, à partir de broyage de châtaignier ou de bois mort, les finalités technologiques les plus pertinentes - Situer dans un contexte prévisionnel de perturbations climatiques, les usages du carbone renouvelable vers des solutions efficaces de lutte contre les incendies de forêt - Intégrer une valorisation pertinente du châtaignier dans les états à priori peu rentables vers des usages à efficience économique plus affirmée - Proposer une alternative écologique à des produits pétrochimiques, réputés neurotoxiques, posant problème pour la santé humaine et l'environnement
ACTION	(1) Ce projet est en phase de préparation sur 2021. 3 étapes sont menées : un stage sur le gemmage (ONF), une première caractérisation chimique de la résine (INRAE et Université de Montpellier, via un Contrat de recherche avec le Pays des Cévennes), une étude économique (Pays des Cévennes, à lancer). Ces éléments alimenteront la rédaction d'un projet de R&D à l'automne 2021. • <i>Prise de contact avec Xylofutur pour accompagner le montage du projet</i> • <i>Détection des diverses étapes, maîtrises d'ouvrage, montages</i> • <i>Analyse des coopérations avec d'autres territoires (Landes, autres pays européens ou maghrébins ?)</i> • <i>Rédaction du projet de R & D par les parties prenantes (chimistes, forestiers, transformateurs, utilisateurs, territoires)</i> • <i>Tentative de labellisation du projet par Xylofutur</i> • <i>Recherche des financements pour mener le projet et sollicitation</i> • <i>Réflexion autour de la communication du projet auprès du grand public et partenaires</i> • <i>Mise en œuvre du projet de R & D</i> (2) En 2021, il s'agira de : • <i>Définir le projet de recherche avec les partenaires associés</i> • <i>Réunir un Comité de pilotage</i> • <i>Déposer des demandes de financement auprès des financeurs pour un lancement des travaux de recherche en 2022.</i> En 2022, si financements acquis, lancement du projet de recherche et développement sur les tanins de châtaigniers.

RESULTATS ATTENDUS	(1) • Valider la faisabilité d'une filière de gemmage en Cévennes • Développer au moins un produit biosourcé utilisant la résine brute de pin maritime • Améliorer l'image du pin maritime "cévenol" en montrant qu'il peut servir à des produits de "bien-être" • Améliorer la valorisation du pin maritime "cévenol" dans des secteurs à meilleure valeur ajoutée A terme : améliorer la gestion forestière du pin maritime "cévenol" (2) –Valider la faisabilité d’une filière d’exploitation des tanins de châtaigniers.																		
NATURE DE L’ACTION	Fonctionnement (animation, études, etc.)																		
ZONE DE L’ACTION	(1) Pays des Cévennes et PETR Sud-Lozère (2) Pays des Cévennes, PETR Sud-Lozère et Cévennes ardéchoises																		
CALENDRIER PREVISIONNEL	(1) Année de démarrage : Octobre 2021 / Année de fin de réalisation : Octobre 2024 (2) Année de démarrage : 2021 / Année de fin de réalisation : 2024																		
MAITRISE D’OUVRAGE	(1) PETR Sud-Lozère et Syndicat mixte du Pays des Cévennes (2) Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles																		
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	(1) Groupe de travail "pin maritime" des CFT Pays des Cévennes et Sud-Lozère (élu(e)s, CRPF Occitanie, ONF, coopérative forestière FPLG, Parc national des Cévennes, IMT d'Alès, COFOR, SHVC, CIRAD, Chambre d'Agriculture, FIBOIS), INRAE, Université de Montpellier, Thermes des Fumades, l'Accent, Distillerie de Bel Air, Laboratoire Holiste / BioGemme, CRPF Aquitaine, GIE Plantes Infuses (2) CFT Pays des Cévennes et Sud-Lozère, CRPF Occitanie, ONF, Parc national des Cévennes, Ecole des Mines d'Alès, COFOR, INRAE, COFOR Gard, Lozère, Ardèche, CD Gard, Lozère, Ardèche																		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel annuel : Temps de travail déjà intégré dans les Animations des CFT <table><tr><th>Type Dépenses</th><th>Coût prévisionnel €HT</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th></tr><tr><td>(1) Projet de R & D - estimatif</td><td>100 000 € ?</td><td></td></tr><tr><td>(2) Projet R&D - estimatif</td><td>200 000€ ?</td><td></td></tr><tr><th>Type Recettes</th><th>Montant €HT</th><th>Montant € TTC</th></tr><tr><td>(1) ANR ? Contrat d'Innovation ? etc.</td><td></td><td></td></tr><tr><td>(2) ANCT Commissariat de massif ? fonds dédiés à la recherche, Plan de relance ?</td><td></td><td></td></tr></table>	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC	(1) Projet de R & D - estimatif	100 000 € ?		(2) Projet R&D - estimatif	200 000€ ?		Type Recettes	Montant €HT	Montant € TTC	(1) ANR ? Contrat d'Innovation ? etc.			(2) ANCT Commissariat de massif ? fonds dédiés à la recherche, Plan de relance ?		
Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC																	
(1) Projet de R & D - estimatif	100 000 € ?																		
(2) Projet R&D - estimatif	200 000€ ?																		
Type Recettes	Montant €HT	Montant € TTC																	
(1) ANR ? Contrat d'Innovation ? etc.																			
(2) ANCT Commissariat de massif ? fonds dédiés à la recherche, Plan de relance ?																			
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Montage d'un projet de recherche-développement • Sollicitation de financements, dépôt de candidatures • Obtention de financements • Nombre et types de réunions • Nombre et types d'actions de recherche-développement lancées																		

	• Montants et part des financements obtenus • Nombre et types de partenaires de la recherche impliqués • Nombre et types de partenaires socio-économiques impliqués
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	/
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Le remplacement de produits chimiques de synthèse par des produits végétaux renouvelables et locaux devrait avoir un impact positif sur les émissions de GES. Davantage si des micro-filières en circuits-courts sur ces produits sont développées (objectif des deux projets).

ACTION N°15	15. Mise en cohérence des réseaux de desserte forestière et de Défense des Forêts Contre l'Incendie entre Gard et Ardèche
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives OO3A. Créer des partenariats pertinents pour mieux gérer, accroître les débouchés, ou mieux structurer la filière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	<i>Prévention des risques</i> <i>Mobilisation et commercialisation du bois</i>
CONSTATS	Plusieurs pistes forestières situées à cheval sur les Départements du Gard et de l'Ardèche n'ont pas le même statut selon le territoire concerné, au regard de la DFCI ou de la desserte d'exploitation. Une mise en cohérence est à réaliser.
ENJEUX DE LA CFT	• Protection des habitants contre le risque incendie, inondation, érosion des sols • Réduction des freins au développement économique (foncier, accès, desserte...)
OBJECTIFS RECHERCHES	• Réseaux de pistes de desserte forestière et de pistes DFCI identifiés, cohérents, pragmatiques, partagés • Harmonisation des statuts des voies forestières entre deux départements pour mettre en cohérence leur utilisation
ACTION	• <i>Organisation de diverses réunions avec les parties prenantes des deux territoires et départements.</i> • <i>Sollicitation des instances de validation pour concrétisation des échanges dans un atlas cartographique validé et partagé.</i>
RESULTATS ATTENDUS	Réseau de pistes clairement identifiées (caractéristiques, contraintes, utilisations possibles, maîtrise d'ouvrage...) Présentation du résultat sous forme d'un rendu cartographique.
NATURE DE L'ACTION	<i>Investissement ou Fonctionnement (animation, études, etc.)</i> <i>Fonctionnement : organisation de réunions + reprographie</i>
ZONE DE L'ACTION	Massifs forestiers à cheval sur les départements du Gard et de l'Ardèche : zone de Bordezac, Gagnières, St Brès, Banne, St Paul le Jeune, St Sauveur de Cruzières
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2022
MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté de communes de Cèze-Cévennes
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, DDTM30, DDT07, Départements du Gard et de l'Ardèche, SDIS30, Sapeurs forestiers de l'Ardèche, CRPF AuRA.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Fonctionnement : Temps de travail intégré aux missions du coordinateur projet environnement de la CC de Cèze-Cévennes Investissements à déterminer (travaux de mise aux normes des pistes) - Financements des travaux (recettes) à déterminer
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Tenue de réunions • Définition d'un réseau de DFCI et de voies d'exploitation forestière mis en cohérence • Validation par les instances concernées • Production d'un rendu cartographique assorti de caractéristiques

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	- Protocole de coopération entre les 2 intercommunalités gardoise et ardéchoise - Mise à jour du plan de massif DFCl du Pin Maritime Nord par la DDTM30
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Rationalisation de la desserte d'exploitation forestière permettant de valoriser les coupes de bois dans la zone Identification au plan de massif des pistes classées DFCl permettant de lever des crédits de mise aux normes et d'entretien Mise en cohérence des politiques DFCl et mise en sécurité du réseau DFCl pour permettre l'intervention rapide du SDIS en cas d'incendie

ACTION N°16	16. Transfert de connaissances et d'expériences autour d'enjeux forestiers communs
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives OO3A. Créer des partenariats pertinents pour mieux gérer, accroître les débouchés, ou mieux structurer la filière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	- Transformation et valorisation des bois - Prévention des risques
CONSTATS	Le Département d'Ardèche est fortement boisé avec 57% de surface forestière. Sa filière Forêt-Bois représente 712 entreprises, 1 300 salariés et 156 millions d'euros de chiffre d'affaires. Il est fortement engagé dans le développement forestier, preuve en est son Plan départemental Forêt-Bois 2018-2022 (3e génération). Le Pays des Cévennes, sur le Département du Gard, est limitrophe à l'Ardèche dans sa partie nord-est. Avec 63% de surface forestière, 580 entreprises, 7 scieries et environ 1 000 emplois, ce territoire a élaboré et met en œuvre une politique forestière depuis environ 10 ans, et s'est doté en 2018 d'une Charte Forestière de Territoire (CFT). Ces deux territoires partagent les deux massifs forestiers (IFN) des Cévennes et des Garrigues. A l'occasion d'une rencontre le 05/03/2021, organisée par l'un des membres du COPIL de la CFT Pays des Cévennes (Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles), la Conseillère départementale Haute Ardèche, Déléguée à la forêt du Département d'Ardèche, et les élu(e)s du Pays des Cévennes (représenté par le Vice-président Forêt du Pays) ont détecté de nombreux enjeux forestiers communs. Ils ont acté deux thématiques qu'ils souhaiteraient approfondir par des transferts d'expériences : la valorisation du pin maritime (chef de file : Pays des Cévennes) et la gestion du risque incendie (chef de file : Département d'Ardèche). L'Ardèche a un fonctionnement singulier sur la lutte contre l'incendie (sapeurs forestiers) qui intéressent particulièrement les élu(e)s du Pays des Cévennes. Par ailleurs, le Pays des Cévennes travaille depuis environ 10 ans sur le pin maritime et développe actuellement un partenariat fort avec le PETR Sud-Lozère sur la valorisation de cette essence au niveau des débouchés à plus haute valeur ajoutée, susceptible d'intéresser le territoire ardéchois. En effet, cette essence est peu gérée sur ce massif dont le foncier forestier est très morcelé, constitué à environ 80% de propriété privée, alors que ce pin représente un volume de bois sur pied important (sur l'Ardèche : 1 470 000 m3 (CRPF Rhône-Alpes, 2005) - sur le Gard : 1 460 000 m3 (CRPF Rhône-Alpes, 2005) - sur la Lozère : 450 000 m3 (FCBA, 2010)). A noter que le Pays des Cévennes a mené des actions de coopération avec le PETR Sud-Lozère autour de la Forêt, car ces territoires limitrophes se connaissent et travaillent ensemble depuis des années. Il est espéré via cette action d'initier avec l'Ardèche ce temps de connaissance et d'appropriation des enjeux communs, visant à renforcer les politiques forestières.
ENJEUX DE LA CFT	• Partage des savoirs et savoir-faire locaux, mais également des services et des usages • Valorisation des essences forestières indigènes présentes

	• Protection des habitants, des biens, de la biodiversité, contre le risque incendie
OBJECTIFS RECHERCHES	• Connaître des manières de faire différentes dans le traitement des enjeux forestiers pour enrichir son expérience • Renforcer les politiques forestières respectives par le traitement commun d'actions concrètes • Mutualiser les efforts face à certains enjeux pertinents • Mieux structurer les filières forêt-bois à l'échelle de bassins de production ou consommation pertinents (en particulier pour le bois d'œuvre de pin maritime)
ACTION	Il s'agirait d'organiser des temps de rencontre dédiés sous forme de tables rondes/conférences, visites de terrain (bâtiments, entreprises, etc.), fiches d'expériences, etc. Cela pourrait être une phase préparatoire à des partenariats opérationnels à construire ensuite. Les étapes à suivre seront : • Constituer un comité technique d'élus et techniciens pour l'organisation des transferts d'expériences • Détecter l'ensemble des sous-thématiques à traiter • En fonction de chaque sous-thématiques, détecter les supports à y associer : réunions, visites, fiches, etc. • Construire le programme annuel de transfert d'expériences (quelles sous-thématiques, quels acteurs, lieux, périodes, etc.) • Mener les programmes annuels de transferts d'expériences et détecter les actions de coopérations pertinentes à mener à l'avenir • Faire la synthèse des idées d'actions de coopération : choisir et prioriser avec le comité technique • Réfléchir à des moyens de structuration de filières public-privé
RESULTATS ATTENDUS	• Les enjeux forestiers communs sont mieux connus • Les actions menées par chaque territoire sont partagées • Des pistes d'actions communes sont dégagées • Les acteurs locaux (élus, filière, forestiers, conseils techniques, etc.) se rencontrent
NATURE DE L'ACTION	<i>Investissement ou Fonctionnement (animation, études, etc.)</i>
ZONE DE L'ACTION	Département d'Ardèche - Pays des Cévennes
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : Octobre 2021 (début Charte forestière 2021-2024) Année de fin de réalisation : Septembre 2024
MAITRISE D'OUVRAGE	Département d'Ardèche et Pays des Cévennes <i>En étroite collaboration avec les Collectivités Forestières d'Ardèche</i>
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	PNR des Monts d'Ardèche, PETR Sud-Lozère, Département du Gard, Collectivités Forestières du Gard, CRPF respectifs, ONF respectifs, Entreprises Forêt-Bois, Services Incendies, etc.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Temps de travail intégré dans les missions des chargées de mission du Département d'Ardèche et de la CFT du Pays des Cévennes (20 jours de 2021 à 2024). Frais de supports de communication et déplacements : à déterminer en fonction du montage de l'action

INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre de réunions, visites • Nombre de participants aux réunions, visites, et types • Nombre de supports de transferts d'expériences et types • Nombres d'actions de coopération à mener à l'avenir et types
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Des liens pourraient avoir lieu avec les actions n°13 (« <i>Valorisation du pin maritime cévenol</i> ») et n°14 (« <i>Valorisation de la résine de pin maritime</i> ») de la CFT du Pays des Cévennes portées par le Pays et le PETR Sud-Lozère. Par ailleurs le Pays des Cévennes et l'Union régionale des Collectivités Forestières Occitanie portent l'action n°4 sur « <i>l'optimisation de la compétence DFCI par les syndicats ou communes</i> ». Ainsi, ce transfert d'expériences avec l'Ardèche pourra éventuellement enrichir cette action.
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	La meilleure valorisation d'une essence en qualité bois d'œuvre vise à une augmentation d'utilisation du matériau bois substituant ainsi les matériaux énergivores et émetteur de GES. Par ailleurs, concernant le risque incendie, celui-ci augmente avec le dérèglement climatique et il est alors nécessaire d'adapter davantage les moyens de lutte en cherchant à les améliorer et en s'inspirant notamment à ce qui peut fonctionner ailleurs.

ACTION N° 17	17. Création d'un groupe de travail sylvopastoralisme
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O4. Se réapproprier l'espace forestier dans sa multifonctionnalité OO4B. Rechercher à atteindre autour de l'espace forestier un développement équilibré et soutenable pour l'avenir OO4C. Mettre en avant l'observation, les compétences et l'expérimentation en matière forestière OO4D. Mener des actions tendant à ce que l'espace forestier puisse être considéré comme : • <i>un lieu vital pour l'atmosphère, le climat, l'écosystème qu'elle abrite</i> • <i>un lieu vivant pour les forestiers, les habitants, les agriculteurs, les chasseurs, les promeneurs, les visiteurs, etc.</i> • <i>un lieu créateur de richesses économiques et créateur d'emplois</i>
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Agriculture et forêt
CONSTATS	La pratique du pâturage en zone boisée est répandue sur l'emprise de la Charte forestière. Pour autant, le développement de pratiques sylvopastorales au sens le plus inclusif du terme (bénéfice réciproque des activités pastorales et sylvicoles) est loin d'être généralisé. Les troupeaux pâturent en forêt mais les forestiers n'y voient pas forcément un atout pour la production de bois. Diverses opérations d'aménagement ont été menées depuis quelques décennies sur la zone, dans un objectif de prévention des incendies en particulier mais également parfois dans un double objectif de collecte du bois et d'ouverture de milieux pastoraux. Il pourrait être enrichissant de capitaliser sur ces expériences puis de poser les bases d'un échange technique sur les pratiques sylvopastorales possibles, de diffuser les acquis, voire d'expérimenter d'autres opérations.
ENJEUX DE LA CFT	• Aménagement harmonieux du territoire (rechercher un équilibre et d'une complémentarité entre les différentes vocations des espaces (agriculture, exploitation forestière, pastoralisme, accueil du public...) et entre les différents usages de la forêt) • Partage des savoirs et savoir-faire locaux, mais également des services et des usages • Diversification des activités économiques pour la valorisation des espaces forestiers (multifonctionnalité) sur tout le territoire • Promotion des biens et services produits, en liaison avec la forêt • Pérennisation de l'espace forestier comme « puit de carbone »
OBJECTIFS RECHERCHES	• Développer les pratiques sylvo-pastorales • Sensibiliser les acteurs de la forêt aux intérêts du passage des troupeaux, • Sensibiliser les agriculteurs aux possibilités de valorisation du bois.
ACTION	• Constitution et animation d'un groupe de travail réunissant élus, représentants des forestiers, représentants des agriculteurs pour faire émerger un projet commun sur la thématique du sylvopastoralisme • Rédaction d'un projet portant sur l'ensemble du territoire avec identification d'actions concrètes à mettre en place • Identification d'un porteur de projet et de financements possibles

RESULTATS ATTENDUS	• Amélioration des partenariats entre éleveurs et propriétaires forestiers avec co-bénéfices réciproques • Mise en place d'aménagements sylvopastoraux durables dans différents types de formations forestières du territoire • Réduction de la sensibilité à l'incendie et meilleure résilience des peuplements • Participation au maintien de paysages de qualité (mosaïques de milieux de densité différentes)
NATURE DE L'ACTION	<i>Fonctionnement : Animation</i>
ZONE DE L'ACTION	CFT
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2024
MAITRISE D'OUVRAGE	Chambre d'Agriculture du Gard appuyée par le service pastoralisme de la CRA Occitanie et Centre Régional de la Propriété Forestière
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	ONF, Pays des Cévennes, Entente Causses Cévennes, Parc national des Cévennes...
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Temps de travail intégré dans les missions de la Chargée de mission de la Chambre d'Agriculture du Gard, de la Chambre régionale d'Agriculture Occitanie et du CRPF
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	- Nombre de réunions du groupe de travail (cible : 2 à 3 réunions avant fin 2021) - Projet rédigé avec plan d'actions
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	/
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Le pâturage dans des secteurs boisés est amené à se développer avec les évolutions climatiques : ce sont les bois qui permettront aux éleveurs pastoraux de continuer à nourrir les troupeaux au pâturage, au moins une partie de l'année, car cette ressource est plus résiliente. Par ailleurs, les forêts seront de plus en plus sensibles aux feux avec l'augmentation des températures : leur entretien est donc important dans un esprit de limitation de la masse combustible.

ACTION N°18	18. Mise en place d'interprétation forestière sur les sentiers de randonnée et recours au bois local dans leurs aménagements
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	<i>O4. Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité (mieux connu, partagé, pérennisé)</i> <i>OO4A. Mieux faire connaître et comprendre la forêt et ses métiers en découlant</i> <i>OO4B. Favoriser "l'usage" respectueux de la forêt</i> <i>OO4C. Informer, communiquer et partager pour une dynamique positive autour de la forêt</i> <i>OO4D. Renforcer l'observation et le partage des connaissances autour de l'espace forestier et de la filière</i> <i>O2. Renforcer la filière forêt-bois comme véritable vecteur de développement local</i> <i>OO2C. Améliorer les débouchés du bois local (et autres produits de la forêt) dans la commande publique et dans les entreprises du Pays</i>
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	<i>Loisirs et tourisme en forêt</i> <i>Transformation et valorisation des bois</i>
CONSTATS	<i>L'action de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes correspond au (1) et celle d'Alès Agglomération correspond au (2).</i> Alès Agglomération et la Communauté de communes de Cèze Cévennes, exerçant la compétence "sentiers de randonnée" partagent le même constat au sujet du manque d'"information forestière" sur les sentiers existants. Aussi, dans une approche globale, le constat est que peu d'équipements de ces sentiers utilisent du bois local. Ces deux établissements relèvent que : • Il y a un besoin de sensibilisation et de valorisation sur les thématiques forestières (cf. consultation publique auprès des habitants de la Charte Forestière du Pays des Cévennes fin 2020-début 2021) • Il y a une méconnaissance par le grand public du sujet de la forêt, malgré une forte présence forestière sur certaines communes • La filière bois locale pouvant gagner en valorisation • Il y a des habitudes/freins de la commande publique ne permettant pas encore le recours régulier aux matériaux et savoir-faire locaux
ENJEUX DE LA CFT	• <i>Renforcement de la cohésion sociale tout le long de l'année en relation avec la forêt</i> • <i>Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt</i> • <i>Promotion des biens et services produits, en liaison avec la forêt</i> • <i>Développement local des filières bois énergie et bois construction, notamment comme produits de substitution permettant de répondre aux enjeux du changement climatique</i>
OBJECTIFS RECHERCHES	• Développer la pédagogie sur la thématique forestière • Mettre en lumière à travers de sentiers d'interprétations les différents points d'intérêts des zones forestières du territoire, les enjeux liés aux différents modes de gestion forestières et les différentes pratiques effectuées en forêt • Valoriser les ressources et savoir-faire locaux • Encourager l'économie locale et biosourcée • Sensibiliser un public large (propriétaires forestiers, familles, scolaires, ...)

ACTION	(1) • Création d'une aire d'interprétation du patrimoine historique, paysager, et naturel sur une halte de la future voie-verte Gagnières-St Paul, créée en milieu forestier, sur le tracé d'une ancienne voie ferrée minière. • Part d'interprétation dédiée à la forêt, • Mobilier réalisé en bois local par des entreprises locales. (2) • Analyse des potentialités en tracés de randonnées du territoire visé ; • Recherche de nouveaux itinéraires si les réseaux existants ne permettent pas de développer les thématiques correctement ; • Validation des tracés par les élus locaux et en commission « chemins de randonnées » d'Alès Agglomération ; • Conventionnement de passage en chemins privés si nécessaires ; • Intégration des éventuels nouveaux tracés au PDIPR et au PDESI du Département • Mise en place d'un groupe de travail dédié à l'interprétation (travail de contenu et travaux graphiques, nombre et types de mobiliers d'interprétations), possibilité de mise en place de sous-groupes par thématique ; • Recherche d'un prestataire de fabrication des mobiliers ; • Mise en place du mobilier d'orientation classique labellisé Gard Pleine Nature par les agents d'Alès Agglomération (Mobilier signalétique et balisage) ; • Pose du mobilier d'interprétation par les agents d'Alès Agglomération ; Communication et animation.
RESULTATS ATTENDUS	- Information du grand public sur la forêt (histoire, dynamique, essences, bienfaits, vulnérabilité, utilisation locale, adaptation au changement climatique...) - Vitrine des ressources et savoir-faire locaux de la filière bois - Economie locale - Développement des loisirs non motorisés en milieu forestier - Fréquentation des sites aménagés et utilisation par les différents publics visés
NATURE DE L'ACTION	(1) Investissement : fabrication et installation de mobiliers réalisés en bois local (panneaux d'information, bancs, tables de pique-nique...) (2) Fonctionnement en temps humain pour la partie analyse des potentialités de tracés de randonnées ; Investissement pour le graphisme des panneaux (en cas de non compétence du groupe de travail dédié à l'interprétation) : Pris en charge par Alès Agglomération ; Investissement pour la fabrication des mobiliers d'orientations : Pris en charge par Alès Agglomération ; Investissement pour la fabrication des mobiliers d'interprétations : Pris en charge par Alès Agglomération ; Fonctionnement en moyens humains pour la pose des mobiliers d'orientations et d'interprétations ; Fonctionnement en moyens humains pour les parties entretiens des sentiers de randonnées (balisage, débroussaillage, assise, ...) et entretiens des mobiliers d'orientations et d'interprétations (dégradations ou usures)
ZONE DE L'ACTION	(1) Halte de la Via-Ardèche située entre Gagnières (30) et St Paul le Jeune (07) (2) Alès Agglomération

CALENDRIER PREVISIONNEL	(1) Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2022 (2) Année de démarrage : printemps 2023 Année de fin de réalisation : hiver 2023 ou printemps 2024		
MAITRISE D'OUVRAGE	(1) Communauté de communes de Cèze-Cévennes (2) Alès Agglomération		
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	(1) Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, Parc National des Cévennes, Office de Tourisme intercommunal (2) CFT Pays des Cévennes, PNC, CD30, Communes, Acteurs Locaux		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel :		
	(1)		
	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC
	Tables de pique-nique, poubelles, bancs... en bois local	5 400	6 480
	Panneaux d'interprétation	5 000	6 000
	TOTAL	10 400	12 480
	Type Recettes	Montant €HT	Montant € TTC
	Etat (Ministère Transition Ecologique) ACQUIS	4 160	4 160
	DSIL EN INSTRUCTION	4 160	4 160
	CC de Cèze-Cévennes	2 080	2 112,78
	FCTVA		2 047,22
	TOTAL	10 400	12 480
	(2)		
Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC	
Mobilier d'orientation	850,00	1020,00	
Mobilier d'interprétation	15 800,00	18 960,00	
TOTAL	16 650,00	19 980,00	
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Installation des panneaux d'interprétation réalisés en bois local • Présence d'informations sur la forêt • Installation de mobiliers en bois local • Fréquentation des sites • Satisfaction des utilisateurs • Réceptions valides de chantiers au terme de chaque poste effectué. • Animations utilisant les aménagements.		

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	(1) Création d'un tronçon de la voie-verte Via-Ardèche entre les communes de Gagnières et Saint-Paul le Jeune dans le milieu forestier. Poursuite du tracé à l'étude entre Gagnières et Bessèges. Animations envisageables sur site avec les scolaires et le grand public Tronçon également classé GR44 et inscrit au réseau de randonnée de la CC Site se prêtant à l'organisation d'animations scolaires et grand public (quizz, challenges environnement, etc.). (2) Programme d'animations « Entre Nature et Patrimoine » d'Alès Agglomération et du CPIE du Gard. Par ailleurs, il sera tenté un rapprochement avec l'action n°21 de la CFT sur la "valorisation des produits forestiers alimentaires" et la sensibilisation aux bonnes pratiques de cueillette, chasse ou récolte, etc.
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Equipement pédagogique Utilisation de matériaux biosourcés locaux (renouvelables, moins de transport) Stockage de carbone (mobilier en bois) Appel à des entreprises locales (diminution du transport) Equipement accessible aux visiteurs uniquement avec des véhicules non motorisés Favorisent la pratique d'activités de loisirs et sportives ; mobilité douce

ACTION N°19	19. Réhabilitation du site de Château de Sauvages comme lieu support de pédagogie forestière
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O4. Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité OO4A. Mieux faire connaître et comprendre la forêt et ses métiers en découlant OO4B. Favoriser "l'usage" respectueux de la forêt OO4C. Informer, communiquer et partager pour une dynamique positive autour de la forêt OO4D. Renforcer l'observation et le partage des connaissances autour de l'espace forestier et de la filière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Loisirs et tourisme en forêt
CONSTATS	L'absence de culture forestière est l'un des constats récurrents de l'état des lieux des CFT successives développées sur le Pays Cévennes. Par ailleurs, l'acceptabilité sociale des activités sylvicoles, compte tenu des tensions sociétales actuelles, risque fort de devenir l'un des enjeux majeurs des années à venir pour l'ensemble des acteurs de la filière. La proximité d'un site emblématique déjà fortement fréquenté de la Forêt Domaniale du Rouvergue (Château de Sauvages) avec le Grand Alès, permet d'envisager au travers d'un schéma d'accueil et d'équipements pédagogiques adaptés, de sensibiliser un grand nombre de citoyens (grand public, enseignants, scolaires, etc.) sur l'histoire de la forêt cévenole, les enjeux actuels de la gestion forestière et les évolutions à venir.
ENJEUX DE LA CFT	• Développement significatif d'une culture sylvicole • Renforcement de la cohésion sociale tout le long de l'année en relation avec la forêt • Promotion des biens et services produits, en liaison avec la forêt • Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt
OBJECTIFS RECHERCHES	Valorisation du site de Château de Sauvages à l'aide de supports pédagogiques autour de trois volets : ✓ <i>Un schéma d'accueil du public autour de parcours de balade et de découverte depuis St-Jean-du-Pin et Alès permettant d'aborder les problématiques de la gestion forestière (histoire du Pin Maritime cévenol, sylviculture, DFCI, adaptation aux changements climatiques, etc.),</i> ✓ <i>La mise en sécurité et la sauvegarde du patrimoine bâti que constituent les ruines de Château de Sauvage, selon plusieurs scénarii envisageables,</i> ✓ <i>La restauration de l'arboretum et sa mise en valeur par un parcours interne.</i>
ACTION	• Réalisation d'une étude d'Avant-projet Sommaire (APS) détaillant et pré-chiffrant les 3 volets développés ci-dessus, • Réalisation d'études de projet détaillées pour chacun des volets en fonction des scénarii retenus par le Comité de Pilotage incluant la recherche des financements ad hoc.
RESULTATS ATTENDUS	• Etude d'Avant-projet Sommaire (APS) dont chiffrage • Etudes de projet détaillées (incluant plan de financement) • Mise en œuvre des projets
NATURE DE L'ACTION	Etudes de projet

ZONE DE L'ACTION	Forêt domaniale du Rouvergue (Cantons de Traquette et Château de Sauvages) en lien avec la commune de St-Jean-du-Pin et les quartiers limitrophes d'Alès (Rochebelle, St Raby)															
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 (APS) Année de fin de réalisation : 2022-2023 (Etudes détaillées)															
MAITRISE D'OUVRAGE	APS : Office national des forêts Etudes détaillées et projets : Commune de St-Jean-du-Pin, Alès Agglomération ?															
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	ONF, Commune de St-Jean-du-Pin, Pays Cévennes, Alès Agglomération															
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : <table><tr><th>Actions</th><th>Type Dépenses</th><th>Coût prévisionnel €HT</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th></tr><tr><td>APS</td><td>Bureau d'études ONF</td><td>5.040</td><td>6.048</td></tr><tr><td>Etudes détaillées</td><td>A définir selon scénarii retenus</td><td>xxxxxx</td><td>xxxxxx</td></tr></table>				Actions	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC	APS	Bureau d'études ONF	5.040	6.048	Etudes détaillées	A définir selon scénarii retenus	xxxxxx	xxxxxx
Actions	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC													
APS	Bureau d'études ONF	5.040	6.048													
Etudes détaillées	A définir selon scénarii retenus	xxxxxx	xxxxxx													
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	<u>En termes de réalisation de l'action :</u> - Réalisation de l'étude - Organisation d'un COPIL de présentation, définition des scenarii - Réalisation des études détaillées <u>En termes d'effets attendus :</u> - Mise en œuvre de tout ou partie des actions proposées															
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Des liens pourront éventuellement avoir lieu : - avec l'action "sentiers d'interprétation forestière" portée par la CC de Cèze Cévennes et Alès Agglomération sur la partie des contenus de messages (pour homogénéiser ou éviter les redit peut-être). - avec d'autres sites et programmes porteurs en termes de pédagogie sur l'histoire du territoire et/ou l'environnement (CPIE Maison de la nature-St Raby, Mine témoin-Rochebelle, programme 'Portes des étoiles'- Projet d'observatoire sur Rochebelle, site de l'Ermitage, etc.).															
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Contenu pédagogique à l'attention du grand public.															

ACTION N°20	20. Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal « Forestier »
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O4. Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité (mieux connu, partagé, pérennisé) OO4A. Apporter une dynamique positive autour de la forêt en Pays des Cévennes OO4B. Rechercher à atteindre autour de l'espace forestier un développement équilibré et soutenable pour l'avenir OO4C. Mettre en avant l'observation, les compétences et l'expérimentation en matière forestière OO4D. Mener des actions tendant à ce que l'espace forestier puisse être considéré comme : - un lieu vital pour l'atmosphère, le climat, l'écosystème qu'elle abrite - un lieu vivant pour les forestiers, les habitants, les agriculteurs, les chasseurs, les promeneurs, les visiteurs, etc. - un lieu créateur de richesses économiques et créateur d'emplois
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Environnement et biodiversité en forêt
CONSTATS	"La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux" (Office Français de la Biodiversité (OFB)). Elle rend de nombreux services "gratuits" à l'humain : oxygène, qualité de l'air, régulation climatique, nourriture, contrôle de l'érosion des sols, qualité de l'eau potable, etc. La forêt est un « écosystème » à part entière. « L'écosystème représente l'unité de base de l'environnement. Il est constitué par un ensemble d'animaux, de plantes, de champignons et de micro-organismes interagissant les uns avec les autres et avec leur milieu (sol, air, climat, etc.) (...) » (Larousse). La forêt accueille 80% de la biodiversité terrestre (ONU). Avec une surface d'environ 90%, la Forêt occupe une part très importante de la commune de Mialet. Village des Cévennes de 621 habitants (INSEE, 2021), situé dans les vallées des Gardons, en aire d'adhésion du Parc national des Cévennes et couverte pour plus des 3/4 par deux sites Natura 2000 (sauf secteur des Puech), Mialet semble bien avoir une richesse écologique. Mais à quel point ? Quelle est-elle ? Et comment garantir que les activités humaines (urbanisme, agriculture, sylviculture, etc.) continueront d'être en harmonie avec la préservation de cette riche biodiversité ? Que pourrait-on faire pour la préserver, tout en garantissant notre développement ? La commune de Mialet souhaite, avec la participation des habitants, dans un premier temps mieux connaître cette biodiversité, et dans un deuxième temps construire des pistes d'actions pour continuer à garantir la préservation de cette biodiversité. Cette démarche peut être mise en œuvre par l'outil d'"Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)". Il sert à "acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une aide à la décision pour la (les) collectivité(s) territoriale(s) (...) concernée(s), afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux" (OFB). Compte-tenu de son importante surface sur la commune, la forêt sera particulièrement étudiée et fera l'objet d'une attention particulière pour la définition de la stratégie d'action locale à définir avec l'ABC. Ceci en cohérence avec la politique forestière définie dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays des Cévennes, dont fait partie Mialet.

	Les prairies agricoles demeurent présentes surtout le long du Gardon et dans certains hameaux, circonscrites par l'étendue du milieu forestier, suite à la déprise agricole et rurale. La répartition entre espace agricole et forestier est souvent en question et avec le dérèglement climatique les pratiques d'agroforesterie (sylvopastoralisme) seront de plus en plus étudiées. En France, il y a un manque global de données de l'impact du sylvopastoralisme sur la biodiversité et il pourrait être intéressant d'étudier ceci sur les pratiques existantes sur Mialet. Les milieux aquatiques représentent aussi un élément fort de la biodiversité à Mialet, avec le Gardon, les nombreux ruisseaux les béal, les sources... L'OFB soutient financièrement la réalisation d'ABC et dans ce cadre, le Parc national des Cévennes (PNC) est un partenaire technique incontournable. Depuis 2017, le Parc mène même un appui renforcé des communes volontaires tout au long de l'ABC. A noter qu'Alès Agglomération encourage la réalisation d'ABC dans son programme "Territoire Engagé pour la Nature" (TEN), sur lequel elle vient d'être labellisé. Elle espère voir 15 communes sur son secteur réaliser un ABC d'ici 2023.
ENJEUX DE LA CFT	• Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt • Préservation de l'environnement : mise en cohérence entre l'économie forestière et l'écologie (pérennisation des ressources, protection des patrimoines naturels et culturels, adaptation des modes d'exploitation, préservation des forêts anciennes et matures, amélioration de la diversité des forêts)
OBJECTIFS RECHERCHES	• " Améliorer la connaissance de la biodiversité communale, • Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux dans la démarche ABC (habitants, acteurs socio-économiques, élus...), • Identifier les enjeux et proposer un plan d'action communal en faveur de la biodiversité " (PNC)
ACTION	• Prendre contact avec le Parc national des Cévennes pour faire part de la volonté de la commune de s'engager dans un ABC • Sonder le PNC pour savoir si un appui renforcé serait possible • Si l'appui n'est pas possible : détecter une autre structure pour l'appui (Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles ?) • Avec la structure accompagnatrice dans l'ABC, organiser une séance d'information détaillée sur l'ABC, sa méthodologie, en Conseil municipal • Prise de délibération de principe pour s'engager dans un ABC, désigner un un(e) élu(e) référent pour suivre la démarche, désigner la structure accompagnatrice, et choix de monter un dossier de candidature auprès de l'OFB pour septembre 2021 ou 2022 • Informer la population de la démarche (journal communal, site Internet ?) • Montage du dossier de candidature pour répondre à l'appel à projet de l'OFB : premier état des lieux général de la biodiversité, définir les objectifs précis de l'ABC et les résultats attendus, cibler les inventaires naturalistes nécessaires, choix de la méthodologie précise à mener, choix des partenaires techniques à associer, estimatif du budget nécessaire, etc. • Dépôt de la candidature • Si candidature retenue : (cf. méthodologie de l'OFB) - Lancement du projet : réunion du comité de pilotage du projet pour le lancement, réunion publique de lancement et communication auprès des habitants, consultation et choix des prestataires pour les inventaires - Préparation des inventaires naturalistes et des potentielles actions d'animations autour de la biodiversité sur la commune ou sciences participatives

	- Réalisation des inventaires naturalistes par des prestataires techniques compétents et par des inventaires participatifs (accompagnés par les partenaires techniques) - Réalisation du diagnostic complet sur la biodiversité de Mialet, élaboration des enjeux et hiérarchisation - Communication tout au long de la démarche - Envoi d'un rapport d'avancement à l'OFB - Restitution des résultats du diagnostic aux habitants, partenaires techniques, acteurs socio-économiques, etc.) - Elaboration partagée des actions en fonction des enjeux du diagnostic - Après l'ABC : mise en œuvre des actions...									
RESULTATS ATTENDUS	• Un Atlas de la Biodiversité Communale est réalisé : diagnostic et plan d'actions en faveur de la biodiversité • Amélioration des connaissances fines de la biodiversité présente sur Mialet • La Forêt, son état, son fonctionnement sont mieux connus • Des actions conciliant préservation et gestion durable de la Forêt sont définies (de même pour la biodiversité générale) • Implication de partenaires techniques aux compétences naturalistes dans l'ABC • Implication des habitants dans l'ABC									
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement : animation, études									
ZONE DE L'ACTION	Commune de Mialet									
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2024 Il sera peut-être envisagé de répondre à l'appel à projet qui sortirait probablement en septembre 2021 (cf. Plan de Relance - sous réserve). Sinon, il sera envisagé d'étudier une candidature pour l'appel à projet 2022. L'ABC en lui-même dure 24 mois.									
MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Mialet <i>Accompagnement pour le montage et la coordination de l'ABC : Parc national des Cévennes ?</i>									
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Parc national des Cévennes, Office Français de la Biodiversité, Sites Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet et « Vallée du Galeizon », Collectif Vivre Mialet, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, FACEN, Conservatoire des Espaces naturels, CPIE du Gard, Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts, Centre Ornithologique du Gard, Conservatoire botanique national, Office pour les insectes et leur environnement (OPIE), EPTB des Gardons, INRAE, Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), etc.									
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel annuel : <table><tr><th>Type Dépenses</th><th>Coût prévisionnel €HT</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th></tr><tr><td>Estimatif (cf. méthodologie de l'OFB et retours du PNC / dépend de ce que souhaitera mener la Commune)</td><td></td><td>10 000 € - 15 000 €</td></tr><tr><th>Type Recettes</th><th>Montant</th><th>Montant</th></tr></table>	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC	Estimatif (cf. méthodologie de l'OFB et retours du PNC / dépend de ce que souhaitera mener la Commune)		10 000 € - 15 000 €	Type Recettes	Montant	Montant
Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC								
Estimatif (cf. méthodologie de l'OFB et retours du PNC / dépend de ce que souhaitera mener la Commune)		10 000 € - 15 000 €								
Type Recettes	Montant	Montant								

			€ HT	€ TTC	
		Etat (OFB - 80% du coût du projet)		8 000 € - 12 000 €	
		Autofinancement (Commune de Mialet)		2 000 € - 3 000 €	
		TOTAL		10 000 € - 15 000 €	
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal • Nombre d'inventaires et types par des partenaires techniques • Nombre d'inventaires participatifs et types / et nombre d'habitants • Nombre de partenaires forestiers engagés • Nombre d'actions en faveur de la Forêt • Nombre de réunions • Nombre et types de communication				
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC) mène l'action n°27 inscrite à la Charte Forestière du Pays des Cévennes sur le déploiement de l'outil de science participative sur la phénologie "Observatoire des Saisons". La commune étudie l'adhésion au SHVC et des liens pourraient être étudiés sur cet outil dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Mialet. Par ailleurs, des liens pourront éventuellement être étudiées avec l'action sur le groupe de travail sylvopastoralisme.				
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	L'ABC vise à une meilleure préservation de la biodiversité. Or l'érosion de la diversité est l'une des conséquences du dérèglement climatique. A la vue des services rendus par la biodiversité, des fonctions écosystémiques qu'elle remplit, sa préservation va dans le sens de la lutte contre le dérèglement climatique.				

ACTION N°21	21. Valorisation de la forêt nourricière et produits alimentaires forestiers
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O4. Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité OO4B. Favoriser "l'usage" respectueux de la forêt OO4C. Informer, communiquer et partager pour une dynamique positive autour de la forêt OO4D. Renforcer l'observation et le partage des connaissances autour de l'espace forestier et de la filière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Loisirs et tourisme en forêt
CONSTATS	Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'Ales Agglomération vise à offrir une alimentation de qualité pour tous. Cet objectif passe entre autres par une alimentation saine, de proximité et valorisant le patrimoine du territoire. Ainsi, dans les PAT, un des piliers de compétence est la gastronomie et le patrimoine culinaire sous toutes ses formes. Il inclut le patrimoine alimentaire "sauvage et naturel" que l'on retrouve notamment dans les espaces forestiers. Ales Agglomération a récemment réalisé une enquête auprès des habitants sur leurs habitudes d'achats et de consommation alimentaire. A la question "quels produits alimentaires symbolisent pour vous le mieux les Cévennes ?", au-delà des produits alimentaires agricoles, des aliments issus de la cueillette sauvage ou de la chasse ont été régulièrement cités (champignons, sanglier, ...). Ces propositions font écho à une pratique en progrès de cueillette et de cuisine sauvage. L'enquête menée par le Pays des Cévennes dans le cadre du renouvellement du plan d'action de sa CFT a renforcé et fait écho à cet enjeu du PAT autour de la valorisation de certains produits alimentaires de la forêt. Notamment ceux issus de la cueillette et aussi de la chasse : champignons, feuilles, aiguilles, petits fruits, plantes en forêts, gibier, etc. en produit brut ou transformés : sirop, tisanes, terrines, gâteaux, etc. Conjointement le PAT d'Alès Agglomération et la charte forestière proposent de s'engager autour de la valorisation des produits forestiers alimentaires afin d'inciter les habitants à s'intéresser aux espaces forestiers et mieux les connaître et les respecter à travers le prisme de l'alimentation.
ENJEUX DE LA CFT	• Développement significatif d'une culture sylvicole • Renforcement de la cohésion sociale tout le long de l'année en relation avec la forêt • Partage des savoirs et savoir-faire locaux, mais également des services et des usages • Promotion des biens et services produits, en liaison avec la forêt • Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt
OBJECTIFS RECHERCHES	• Mettre en synergie les enjeux communs de deux outils de coopération territoriale au service de l'espace forestier (PAT et charte forestière). • Sensibiliser à la connaissance de l'espace forestier à travers le prisme de l'alimentation • Valoriser la filière de production de produits alimentaires forestiers de qualité • Favoriser l'alimentation de qualité pour tous à travers l'axe nourriture sauvage, saine et naturelle

ACTION	• Définir un produit alimentaire forestier • Recenser les produits alimentaires forestiers ainsi que leurs « producteurs » • Sensibiliser aux bonnes pratiques de cueillette, chasse ou récolte (animation, signalisation, information) et de respect de l'espace forestier. • Valoriser les ressources nourricières de la forêt dans les sentiers d'interprétation en forêt et les sentiers de randonnées. • Organiser des balades forestières gourmandes (ethnobotanique locale appliquée), des ateliers de cuisine en lien avec les experts du sujet. • Dans le cadre de la réflexion du PAT autour d'une marque alimentaire locale « Cévennes » ou d'un outil de valorisation des produits locaux, intégrer à ces travaux les productions alimentaires forestières et les attentes des producteurs concernés. • Réaliser un guide dédié à la découverte de ces produits, aux écosystèmes forestiers dans lesquels ils sont prélevés, et aux bonnes pratiques en forêt • Proposer des animations « forêt / alimentation » lors des événements tel que la « Semaine du Goût » que le PAT va déployer • Dans le cadre de la réflexion du PAT de créer un site internet « mieux manger mieux bouger en Cévennes », intégrer la forêt nourricière aux contenus envisagés du site.						
RESULTATS ATTENDUS	• Education à l'espace forestier et à l'alimentation : sensibilisation, communication, valorisation des acteurs de la forêt • Valorisation de la filière « produits alimentaires forestiers » et des professionnels associés						
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement (animation, sorties pédagogiques, conception et impression d'un guide)						
ZONE D'APPLICATION	Alès Agglomération						
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : Octobre 2021 Année de fin de réalisation : 2024						
MAITRISE D'OUVRAGE	Alès Agglomération						
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Alès Agglomération et partenaires du PAT						
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Temps de travail intégré de la chargée de mission PAT Temps de travail intégré à la CFT Panneaux intégrés dans les sentiers d'interprétation autour de la forêt (cf. action n°18 de la CFT) Articles intégrés sur le site d'Alès Agglomération « mieux manger, mieux bouger en Cévennes » Sorties pédagogiques : intégrées dans les conventions annuelles de partenariat entre Alès Agglomération et le CPIE du Gard <table><tr><th>Type Dépenses</th><th>Coût prévisionnel €HT</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th></tr><tr><td>Guide des produits alimentaires forestiers -</td><td>7 000 €</td><td>8 400 €</td></tr></table>	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC	Guide des produits alimentaires forestiers -	7 000 €	8 400 €
Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC					
Guide des produits alimentaires forestiers -	7 000 €	8 400 €					

		conception graphique et impression			
		TOTAL	7 000 €	8 400 €	
		Type Recettes	Montant € HT	Montant € TTC	
		DRAAF Occitanie ?	7 000 €	8 400 €	
		TOTAL	7 000 €	8 400 €	
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombreux de sentiers intégrant des messages de promotion et sensibilisation • Création d'un guide dédié • Nombre de "producteurs" recensés • Nombre de sorties pédagogiques et localisation • Nombre d'animations dédiées • Nombre d'article dédié sur le site « mieux manger, mieux bouger en Cévennes »				
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Lien avec le Projet Alimentaire Territorial d'Alès Agglomération. Liens avec les organismes porteurs de la compétence randonnée (Alès Agglomération notamment).				
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Les produits alimentaires issus de la forêt sont exempts de produits chimiques de synthèse, sources de gaz à effet de serre (GES).				

ACTION N°22	22. Chantiers forestiers participatifs
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O4. Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité OO4A. Mieux faire connaître et comprendre la forêt et ses métiers en découlant OO4B. Favoriser "l'usage" respectueux de la forêt OO4C. Informer, communiquer et partager pour une dynamique positive autour de la forêt OO4D. Renforcer l'observation et le partage des connaissances autour de l'espace forestier et de la filière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Amélioration et dynamisation de la sylviculture
CONSTATS	Afin de connaître les avis des habitants du Pays Cévennes sur les actions à inscrire dans la nouvelle charte forestière de territoire, le Pays a réalisé en décembre 2020 et janvier 2021 une consultation écrite sur plusieurs enjeux relatifs aux forêts. A travers les résultats de cette consultation, un fort besoin de renouvellement des habitants avec la nature s'est fait ressentir. Plusieurs personnes ont même exprimé le désir de participer à des actions concrètes en forêt comme la réalisation de travaux. Pour répondre à ces attentes de découverte de la nature et de la réalité des travaux forestiers, le Groupement de Développement Forestier du Gard a donc proposé d'organiser des séances de bénévolat en forêt pour réaliser des chantiers simples (élagage, taille de formation, mise en andains de rémanents, restauration de passages d'eau ou de murets, ressemer des glands de chêne rouge, monter des tables de pique-nique pour l'accueil du public...). Lors de ces journées, des rencontres avec des professionnels de la filière forêt-bois et des visites d'établissements forestiers pourront également être organisées pour faire découvrir l'ensemble de la filière aux amateurs.
ENJEUX DE LA CFT	• Apporter une dynamique positive autour de la forêt en Pays Cévennes • Mettre en avant l'observation, les compétences et l'expérimentation en matière forestière
OBJECTIFS RECHERCHES	• Permettre à des personnes de « renouveler » avec la nature en s'immergeant dans un contexte forestier • Créer un lien social entre des propriétaires forestiers et des habitants du territoire désireux de mieux connaître la forêt • Sensibiliser le grand public aux enjeux de la forêt en réalisant des travaux forestiers simples • Mieux faire connaître la filière forêt-bois en proposant des visites chez des professionnels de la filière
ACTION	Organiser des groupes de travaux de 5 à 6 personnes qui se réuniraient 1 à 2 samedis par mois, d'octobre à juin, chez un propriétaire volontaire pour réaliser des chantiers forestiers simples. Certaines journées seront consacrées à des rencontres avec des professionnels de la filière forêt-bois et des visites d'établissements forestiers.
RESULTATS ATTENDUS	• Découverte des enjeux forestiers par le grand public • Sensibilisation à une gestion durable sur le territoire • Meilleure connaissance de la filière forêt-bois
NATURE DE L'ACTION	Animation, formation
ZONE DE L'ACTION	Pays Cévennes

CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2022 Année de fin de réalisation : 2024		
MAITRISE D'OUVRAGE	Groupement de Développement Forestier du Gard		
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Syndicat des Forestiers Privés du Gard, CRPF, Fogefor, exploitants forestiers, scieries locales		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel :		
	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC
	Communication		250
	Petit matériel		750
	Frais de repas		1500
	TOTAL		2500
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre de journées-chantier et visites réalisées • Nombre de participants aux journées-chantier et visites • Nombre de propriétaires accueillant les journées-chantier • Nombre d'établissements visités		
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	/		
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Les chantiers proposés seront conformes à une sylviculture durable. Si des plantations sont réalisées, les essences choisies seront adaptées au contexte environnemental et aux prévisions climatiques à venir.		

ACTION N°23	23.Encourager la gestion forestière du pin des Cévennes (pin de Salzmann)
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O4. Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité (mieux connu, partagé, pérennisé) OO4C. Mettre en avant l'observation, les compétences et l'expérimentation en matière forestière OO4D. Mener des actions tendant à ce que l'espace forestier puisse être considéré comme : • <i>un lieu vital pour l'atmosphère, le climat, l'écosystème qu'elle abrite</i> • <i>un lieu vivant pour les forestiers, les habitants, les agriculteurs, les chasseurs, les promeneurs, les visiteurs, etc.</i> • <i>un lieu créateur de richesses économiques et créateur d'emplois</i>
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Environnement et biodiversité en forêt
CONSTATS	Les pinèdes à pin de Salzmann sont des habitats naturels protégés au titre de Natura 2000 et font l'objet d'un travail de préservation depuis plus de 10 ans sur le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet et de la vallée du Galeizon. Elles sont présentes sur la commune de Mialet au col d'Uglas et à proximité. Le pin des Cévennes ou pin de Salzmann est aujourd'hui l'une des essences forestières les plus rares et menacées en France continentale et sa préservation est une priorité au niveau national mais aussi régional et local. Son état de conservation est actuellement peu favorable sur la commune de Mialet pour les raisons suivantes : risque incendie, dynamique de végétation, concurrence avec le pin maritime (espèce plus dynamique), hybridation avec d'autres pins noirs, etc. Le pin de Salzmann ou pin des Cévennes est une espèce emblématique des Cévennes qui peut atteindre plus de 400 ans. Espèce méditerranéenne, elle résiste bien à la sécheresse et aux maladies ou aux ravageurs comme la chenille processionnaire du pin. En raison de ces capacités, son intérêt pour la sylviculture est grandissant. Les pins des Cévennes du col d'Uglas ont une originalité génétique que l'INRAE d'Avignon a montré lors de leurs travaux et actuellement peu ou pas d'actions forestières in situ en sa faveur sont mis en place pour préserver cette ressource génétique.
ENJEUX DE LA CFT	• Préservation de la biodiversité : mise en cohérence entre l'économie forestière et l'écologie (pérennisation des ressources, protection des patrimoines naturels et culturels, adaptation des modes d'exploitation, préservation des forêts anciennes et matures, amélioration de la diversité des forêts) • Protection des essences forestières indigènes en voie de disparition • Préservation de la ressource forestière contre les incendies et les menaces du changement climatique
OBJECTIFS RECHERCHES	• Encourager la gestion forestière en faveur du pin de Salzmann et de sa diversité génétique sur la commune de Mialet au lieu-dit col d'Uglas.

ACTION	• Rédaction d'un "plan de gestion conservatoire" en faveur du pin de Salzmann, • Animation foncière auprès des propriétaires forestiers sur le périmètre de présence du pin des Cévennes, • Accompagnement technique des propriétaires pour la réalisation de diagnostic forestier individuel, • Accompagnement des propriétaires pour les conduire à la réalisation d'un document de gestion concerté, • Mise en place d'actions de gestion avec les propriétaires en faveur du pin de Salzmann, • Continuer d'améliorer les connaissances sur cette espèce.
RESULTATS ATTENDUS	Améliorer l'état de conservation et la préservation du Pin des Cévennes à travers l'engagement de propriétaires dans une gestion forestière en faveur du pin de Salzmann sur la commune de Mialet.
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement (montage de projet, animations, études) et investissement (travaux forestiers, supports de communication)
ZONE D'APPLICATION	Commune de Mialet et sites Natura
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2024
MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère (structure animatrice du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet)
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Centre national de la propriété forestière, sites Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet et de la vallée du Galeizon, Parc national des Cévennes, DDTM du Gard, commune de Mialet, Syndicat des forestiers Privés du Gard, Pays des Cévennes (CFT), etc.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : - Temps de travail intégré dans les missions des agents des sites Natura « Vallée Gardon de Mialet » et « Vallée du Galeizon ». - Temps de travail intégré pour partie (pour le montage du projet) dans les missions des agents du Centre Régional de la Propriété Forestière et du Parc national des Cévennes. - Temps de travail intégré dans les missions de l'agent de la CFT du Pays des Cévennes. - Montants pour l'appui technique dédié, l'animation foncière et études : à déterminer durant le montage du projet. - Recettes à y associer : Contrats Natura 2000 ? ADEVBOIS / DRAAF ?
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	<u>En termes de réalisation de l'action :</u> • Réalisation d'un plan de gestion conservatoire en faveur du pin de Salzmann • Nombre de propriétaires contactés • Nombre de diagnostics forestiers réalisés <u>En termes d'effets attendus :</u> • Nombre de propriétaires engagés dans la gestion forestière en faveur du pin de Salzmann sur leurs parcelles • Réalisation de document de gestion durable • Surface engagée dans une gestion en faveur du pin de Salzmann • Documents ou réunions d'information réalisés

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Natura 2000, ...
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Du fait de sa résistance à la sécheresse, le pin des Cévennes est une espèce d'avenir pour la forêt dans un contexte de changement climatique. La préservation de sa ressource génétique est un enjeu pour l'avenir.

ACTION N° 24	24. Renforcement des animations sur l'espace forestier et la sylviculture auprès du jeune public
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEES	O4 - Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité OO4A. Apporter une dynamique positive autour de la forêt en Pays des Cévennes OO4B. Rechercher à atteindre autour de l'espace forestier un développement équilibré et soutenable pour l'avenir OO4C. Mettre en avant l'observation, les compétences et l'expérimentation en matière forestière OO4D. Mener des actions tendant à ce que l'espace forestier puisse être considéré à la fois comme : - un lieu vital pour l'atmosphère, le climat, l'écosystème qu'elle abrite - un lieu vivant pour les forestiers, les habitants, les agriculteurs, les chasseurs, les promeneurs, les visiteurs, etc. - un lieu créateur de richesses économiques et créateur d'emplois
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Environnement et biodiversité en forêt Amélioration et dynamisation de la sylviculture
CONSTATS	Suite la consultation numérique des habitants du Pays des Cévennes début 2021 afin de connaître leurs attentes pour les actions de la Charte Forestière de Territoire 2021-2024 portée par le Pays (CFT PC), il en est ressorti une forte attente autour du développement d'actions de sensibilisation auprès du jeune public. En effet, la question « Pensez-vous qu'il faille sensibiliser le jeune public à la forêt, aux chantiers forestiers, etc. ? », il y a eu 96% de réponses positives. Des animations sont actuellement réalisées sur le Pays des Cévennes, notamment par les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et les acteurs forestiers. Le nombre d'animation est toutefois assez limité tant pour des questions de liens à tisser entre les acteurs et le monde éducatif que pour des questions de moyens humains et financiers. Les enseignants restent parfois à sensibiliser en amont et de nouveaux liens seraient à développer entre acteurs de l'EEDD et forestiers, afin d'enrichir les contenus des animations autour de la Forêt. Les notions de continuité écologique et de réservoir de biodiversité sont des enjeux forts à mettre en avant dans un programme pédagogique
ENJEUX DE LA CFT CONCERNES	• Développement significatif d'une culture sylvicole • Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt • Partage des savoirs et savoir-faire locaux, mais également des services et des usages • Sensibilisation au travail de l'humain
OBJECTIFS RECHERCHES	• Sensibiliser le jeune public à la forêt et à toutes ses composantes (gestion, sylviculture, récolte du bois, utilisation du bois, chasse, paysage, tourisme, etc.) • Augmenter le nombre d'animation auprès du jeune public sur le territoire du Pays des Cévennes (c'est un moyen, pas un objectif, non ?) • Enrichir les contenus des animations autour de la forêt en ciblant mieux les attentes des enseignants et par le croisement des regards entre acteurs forestiers et acteurs de l'EEDD • Développer des contenus sur la sylviculture dans les animations forestières à ce jour majoritairement axées sur la découverte du vivant et de la biodiversité • Faire connaître les pratiques sylvicoles au le jeune public

ACTION	Il s'agirait de "monter en puissance" afin de couvrir plus de communes du Pays des Cévennes à l'année et de développer les contenus à diffuser, notamment par l'amélioration de la connaissance des attentes des enseignants et le croisement des regards entre acteurs forestiers et acteurs de l'EEDD. Les étapes à mener pour cette action sont : • Recenser les besoins et envies du personnel éducatif et des communes dans le cadre d'une enquête à l'échelle du Pays des Cévennes : programme pédagogique, durée, etc. • Recensement des outils pédagogiques à disposition auprès des différentes structures de l'EEDD et forestières (le CPIE du Gard possède un centre de ressources dédié aux thématiques de la nature et de la transition écologique) • Participation des acteurs forestiers au Groupe de travail "Biodiversité" du CPIE du Gard : organisation d'une journée d'interconnaissances entre structures de l'EEDD et acteurs de la forêt (en 2021), sur l'ingénierie à la pédagogie thématique - Mise en place d'un groupe dédié à l'ingénierie de la pédagogie autour de la Forêt ? • Présenter au personnel éducatif les différents outils actuellement disponibles (les 4 listés ci-dessous et celles proposées par le PNC ?) et en imaginer d'autres plus fonctionnels/adaptés en fonction des besoins recensés • Détecter les interventions forestières possibles dans le cadre de "GARDons notre forêt" - EEDD • Détecter les écoles intéressées par des plantations - Syndicat des propriétaires forestiers • Détecter les communes intéressées par le programme "Forêt pédagogique" - URCOFOR • Détecter les écoles intéressées par le programme "la forêt s'invite à l'école" - ONF/CNPF • Détecter des propriétaires forestiers supplémentaires susceptibles d'"ouvrir" leur forêt aux scolaires • Développer des temps d'animations à l'occasion de la Journée Internationale des Forêts en mars ? • Organisation des diverses animations forestières à déployer chaque année • Réflexions sur les différents types de "rendus" à développer et déployer • Réflexions autour d'un évènement commun de restitution des animations scolaires forestières ouvert au grand public • Réflexions autour de temps de rencontres des acteurs de l'EEDD et forestiers en forêt
	• Le nombre d'animations forestières auprès du jeune public a augmenté • Les types de messages pédagogiques sont enrichis • Au moins une commune engagée comme "Forêt pédagogique" d'ici 2024
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement - animations
ZONE DE L'ACTION	Territoire du Pays des Cévennes
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2024
MAITRISE D'OUVRAGE	CPIE du Gard, Syndicat des Forestiers Privés du Gard, CRPF - Antenne Gard, ONF-Antenne Cévennes Cèze, l'URCOFOR, CFT Pays des Cévennes
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Parc national des Cévennes, Ecoles, Acteurs de l'EEDD membres du CPIE, DASEN
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	<u>Montant prévisionnel :</u>

	Temps de travail intégré dans les missions des agents CNPF et ONF pour « la forêt s'invite à l'école ». Des financements seront probablement nécessaires pour des animations supplémentaires. Temps de travail et plantation intégré dans les missions actuelles de l'agent du Syndicat des Forestiers Privés du Gard ; Mais en fonction de la demande recensée, des financements seront probablement nécessaires pour des animations supplémentaires. <table><tr><th>Type Dépenses</th></tr><tr><td>GARDons notre Forêt / animations scolaires</td></tr><tr><td>« Forêt Pédagogique » : animations, coordination</td></tr><tr><th>Type Recettes</th></tr><tr><td>GARDons notre Forêt / nouveau financeur à rechercher (DPFM ?)</td></tr><tr><td>« Forêt Pédagogique » : France bois forêt et le Ministère de l'agriculture pour le programme "Dans 1000 communes, la forêt fait école" (Forêt pédagogique). Demande déposée au CD30 (non votée)</td></tr></table>	Type Dépenses	GARDons notre Forêt / animations scolaires	« Forêt Pédagogique » : animations, coordination	Type Recettes	GARDons notre Forêt / nouveau financeur à rechercher (DPFM ?)	« Forêt Pédagogique » : France bois forêt et le Ministère de l'agriculture pour le programme "Dans 1000 communes, la forêt fait école" (Forêt pédagogique). Demande déposée au CD30 (non votée)
Type Dépenses							
GARDons notre Forêt / animations scolaires							
« Forêt Pédagogique » : animations, coordination							
Type Recettes							
GARDons notre Forêt / nouveau financeur à rechercher (DPFM ?)							
« Forêt Pédagogique » : France bois forêt et le Ministère de l'agriculture pour le programme "Dans 1000 communes, la forêt fait école" (Forêt pédagogique). Demande déposée au CD30 (non votée)							
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre d'animations par an • Nombre de partenaires impliqués • Nombre de communes impliquées • Nombre d'enfants sensibilisés • Nombre de "forêt-école" • Nouveaux thèmes abordés • Nombre et types de "rendus"						
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES							
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	L'idée sera de développer un volet dédié au dérèglement climatique dans le contenu des animations.						

ACTION N°25	25. Création d'une Piste interdépartementale DFCL et multifonctionnelle - Phase 2
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O3. <i>Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives</i> OO3B. <i>Mutualiser des efforts sur des enjeux précis et optimiser la politique forestière</i>
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	- <i>Mobilisation et commercialisation du bois</i> - <i>Prévention des risques</i>
CONSTATS	En Cévennes le souci est la cohérence de l'implantation des ouvrages DFCL dans les secteurs où l'aménagement en soi peut être plus coûteux qu'à d'autres (ex : topographie), à lier avec l'opportunité de mutualiser ces équipements pour la desserte forestière et surtout l'entretien des pistes, subissant souvent des dégâts liés aux épisodes cévenols. L'objectif étant de se servir de l'existant, de l'améliorer et de mutualiser son usage, pour éviter les nouvelles créations de linéaires. Une réflexion sur la multifonctionnalité des pistes existantes a été menée dans la CFT 2018-2021, en coopération avec la CFT Sud-Lozère. Un secteur a été identifié et a fait l'objet d'une concertation mutualisée pour en évoquer l'opportunité. IL s'agissait d'une première animation générale et stratégique. Il s'agit de passer à la deuxième phase pour en étudier la faisabilité.
ENJEUX DE LA CFT	• Réduction des freins au développement économique (foncier, accès, desserte...) • Protection des habitants contre le risque incendie, inondation, érosion des sols
OBJECTIFS RECHERCHES	• Améliorer et augmenter le réseau des pistes DFCL • Faciliter le montage de projets de création de site DFCL pour les maîtres d'ouvrage par l'expérimentation d'une animation dédiée • Eprouver une méthode de travail multi-partenaire et interdépartementale qui puisse être reproductible pour améliorer la prévention du risque incendie • Lever les freins pour favoriser une multifonctionnalité des pistes
ACTION	Une piste a été préalablement identifiée en 2018 : - Une piste inter-départementale, qui va du col de Prentigarde (St Germain de Calberte (48)) à Alès (30). Selon les résultats de la 2e étape, d'autres pistes pourraient se substituer à celles-ci. En 2021, il s'agira de passer à la deuxième étape fléchée dans la CFT 2018-2021. Réalisation de l'animation opérationnelle pour le projet : • Sensibilisation à la gestion forestière • Animation foncière • Etude de faisabilité « organisationnelle et juridique ». Il s'agira de monter un projet qui satisfasse autant la commune (entretien DFCL) que les propriétaires forestiers (accès aux parcelles pour l'exploitation forestière) • Etude de faisabilité technico-économique Phase 3 (fonction du succès de la phase 2) : • Réalisation des travaux • Elaboration des dossiers de demandes des servitudes nécessaires. • Communication d'ouverture de l'accès à la forêt auprès des professionnels de première et deuxième transformation (objectif : exploiter du bois, valoriser et transformer localement le bois local)

RESULTATS ATTENDUS	• La mobilisation des bois est facilitée à partir d'équipements existants, les coûts de création de pistes sont réduits par la multifonctionnalité et l'accès aux débouchés du bois est amélioré par le "raccordement" des lieux de consommation • Le réseau des pistes DFCI est densifié et répond aux besoins du terrain de la prévention des incendies
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement - Animation et selon réussite de cette deuxième étape : Travaux
ZONE DE L'ACTION	Massif forestier commun entre la CFT Sud-Lozère et CFT Pays des Cévennes
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2021 Année de fin de réalisation : 2024
MAITRISE D'OUVRAGE	Animation : CFT Sud-Lozère et CFT Pays des Cévennes Investissement : A définir
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Sur les départements de la Lozère et du Gard : ASA ou syndicat DFCI, SDIS, ONF, DDT, CRPF, Syndicat des récoltants et scieurs Gard-Lozère, Sites Natura 2000, PNC, UR COFOR, etc.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Animation Temps de travail et de communication intégrés dans l'animation des deux Chartes Forestières Investissement A définir. Aides financières possibles au titre de la DFCI (PDR - Type d'opération 8.3.1) à 80% du coût du projet
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre de réunions de concertation • Nombre et types de piste(s) réalisée(s) • Nombre d'hectares « protégés » contre le risque incendie suite à la réalisation de la piste/des pistes • Nouvelles surfaces forestières desservies • Nouveaux volumes de bois mobilisables • Nombre de communication sur la création de la desserte (de nouveau professionnels du bois, grand public)
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Cette action est à lier avec l'action menée par le CC de Cèze Cévennes en lien avec ses voisins ardéchois " Mise en cohérence des réseaux DFCI et de desserte", pour un partage d'expériences.
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Les moyens de prévention au risque incendie devront être davantage renforcés ces prochaines années du fait de l'augmentation des phénomènes de sécheresse due au changement climatique. Le souhait est de privilégier les pistes existantes et de les "raccorder" pour éviter d'en créer de nouvelles, ce qui peut être metteur de GES pour leur création Par ailleurs, une meilleure desserte permettra de mieux travailler les forêts en vue d'amplifier la qualité bois d'œuvre des surfaces gérées. Ce matériau renouvelable, de substitution à ceux émetteurs de GES, stocke le carbone tout au long de sa vie dans les constructions, ouvrages en bois.

ACTION N°26	26. Vers une forêt résiliente
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O1. Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale OO1B. Améliorer les conditions de base pour une mise en œuvre d'une gestion forestière O4. Se réappropriier l'espace forestier dans sa multifonctionnalité : mieux connu, partagé, pérennisé OO4B. Rechercher à atteindre autour de l'espace forestier un développement équilibré et soutenable pour l'avenir
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	- Amélioration et dynamisation de la sylviculture - Environnement et biodiversité en forêt
CONSTATS	Les forêts sont tout d'abord pourvoyeuses de services multiples (production de bois, de biodiversité, d'eau potable de qualité, de gibier, de loisirs, d'émissions de CO2 évitées ou compensées...). Gérer les forêts nécessite donc plus que jamais d'avoir une vision intégrative de ces différents services : de support, d'approvisionnement, de régulation, culturels ainsi que l'ensemble de la chaîne de valeurs qu'ils créent et de tous les acteurs concernés. Par ailleurs, les forêts sont soumises depuis toujours à des risques naturels mais ceux-ci apparaissent aujourd'hui croissants sous l'effet des changements multiples et globaux. Enfin, le marché du bois se développe, poussé par des politiques publiques visant le développement d'énergies renouvelables et la production de matériaux et produits bio-sourcés, renouvelables, recyclables. Au-delà de ces constats assez globaux, localement, la forêt cévenole a longtemps été perçue comme une friche agricole : le pin maritime ayant « envahi » les anciens vergers de châtaigniers. La majorité des propriétaires n'ont pas de « culture forestière » et méconnaissent la multiplicité des fonctions essentielles assurées par la forêt notamment pour faire face au changement climatique, à l'érosion des sols... Cette situation conduit au développement de coupes « opportunistes », trop souvent pas suivi de projet de gestion forestière. Malheureusement, les moyens alloués sur le Gard et Lozère pour l'accompagnement des propriétaires forestiers ne sont pas suffisant : le territoire compte XXXX propriétaires alors que le CRPF 30 et le CRPF 48 comptent seulement XXXX ETP ! Enfin, les modalités de gestion de parcelles forestières ne dépendent pas que des potentialités des stations mais surtout de l'intérêt que portent les propriétaires à ce patrimoine et donc de leur motivation à agir.
ENJEUX DE LA CFT	• <i>Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt</i> • <i>Préservation de l'environnement : mise en cohérence entre l'économie forestière et l'écologie</i> • <i>Préservation de la ressource forestière contre les menaces du changement climatique</i> • <i>Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt</i>

OBJECTIFS RECHERCHES	• Identifier sur le territoire les enjeux de préservation, de production, paysagers, sociaux... • Améliorer, faciliter, accompagner à l'intégration de ces enjeux dans les documents de planification, d'aménagement (PLU, document de gestion, plan d'aménagement...), projets forestiers (publics, privés) • Mettre en place et expérimenter un outil d'aide à la priorisation de l'animation, l'accompagnement des propriétaires forestiers • Créer une dynamique d'appropriation locale des enjeux pour le développement de la gestion forestière durable • Favoriser la résilience des écosystèmes forestiers
ACTION	Il s'agira de mener une expérimentation sur plusieurs années (minimum 3 ans) sur un périmètre défini (appel à manifestation à lancer pour identifier des collectivités volontaires) de dialogue territorial pour définir une stratégie communale partagée de gestion de l'espace forestier pour un développement endogène, inclusif et résilient. On pourrait comparer cette démarche à l'élaboration d'un document d'urbanisme, qui, lui portera sur les enjeux forestiers. On pourrait parler de Plan d'aménagement forestier communal ? Il s'agirait de travailler à partir de données bibliographiques, de relevés de terrain, d'enquêtes... pour identifier et prioriser les fonctionnalités de la forêt par massif et/ou unité de gestion et/ou espaces fonctionnels (l'échelle reste à définir) en tenant compte le plus souvent possible des aspirations des propriétaires, des contraintes matérielles... Ce travail de méthodologie et de projection spatiale des enjeux sera conduit en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, propriétaires, experts forestiers, organismes publics...) avec l'organisation de réunions publiques, ateliers, visites sur site... Dans un second temps, à partir de ce premier travail réalisé, il s'agira de diffuser, partager cet outil aux acteurs de la forêt (élus, propriétaires, techniciens forestiers...) à une échelle plus petite, à travers des animations, événements, sorties terrain... afin de susciter des projets forestiers plus résilients.
RESULTATS ATTENDUS	Cartographie des enjeux à l'échelle communale Meilleures connaissances des enjeux sur le territoire
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement (animation, études)
ZONE DE L'ACTION	Territoire des Hautes vallées cévenoles (massif pins maritimes/châtaigniers)
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2022 Année de fin de réalisation : 2024
MAITRISE D'OUVRAGE	Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Collectivités, COFOR, CRPF, ONF, PNC, Syndicat des forestiers privés, regroupements des propriétaires forestiers, ASLGF, IGN, experts forestiers, associations, coopératives...
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Ce plan de financement est une hypothèse. Le SHVC affinera ce projet et son plan de financement en 2021-2022 avec la création d'un poste dédié.

		Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC	
		Charges de personnel (0.5 ETP sur 3 ans)	60 000	
		Frais annexes - achats (déplacements, formations, documentation, logiciels...)	6 000	
		Prestations (Études, animations...)	30 000	
		TOTAL	96 000	
		Type Recettes	Montant€ TTC	
		Détection des financements sur 2021-2022 (80%)	76 800	
		Autofinancement (20%)	19 200	
		TOTAL	96 000	
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Compte-rendu des réunions, ateliers de concertation • Outils de communication en amont et post évènements • Articles de presse • Cartographie des enjeux			
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	/			
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	C'est justement la question du changement climatique et de ses effets sur la forêt qui nous pousse à travailler différemment la question de la gestion forestière afin de penser la résilience des écosystèmes forestiers dans la gestion.			

ACTION N°27	27. Déploiement de l'outil "Observatoire des Saisons"
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O4. Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité OO4C. Mettre en avant l'observation, les compétences et l'expérimentation en matière forestière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	<i>Environnement et biodiversité en forêt</i>
CONSTATS	Sur le Pays des Cévennes, "il n'y a pas de suivi des variables climatiques sur la biodiversité" (phénologie). La phénologie est "<i>l'étude scientifique des variations (durée, époque, etc.) que les divers climats font subir à la floraison et à la feuillaison des végétaux</i>" (cf. Dictionnaire Larousse). Pour l'INRAE, la phénologie est "<i>le premier indicateur biologique du changement climatique</i>". A travers le Centre d'Interprétation des Vallées cévenoles "Biosphera", le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles met en œuvre un Observatoire des Sciences participatives sur les thématiques naturalistes. Des correspondants (habitants ou toute personne volontaire) sont formés par l'équipe technique du SHVC et rendent compte de leurs observations. L'Observatoire des Saisons (ODS) est un outil de sciences participatives autour de la phénologie, créé par le CNRS en 2006. Un protocole et des outils pratiques sont également en place et plus de 40 espèces animale ou végétale peuvent être observées. Parmi les essences forestières, il y a le frêne, le chêne blanc, le platane, le robinier, le marronnier, etc. L'ensemble des observations alimentent les programmes de recherche scientifique sur le changement climatique et permettent aux territoires engagés de connaître les analyses de ces données chez eux. Un engagement sur le moyen-long terme est essentiel pour ce type de démarche. Pour le moment, il n'y a pas de tel outil mis en œuvre sur le secteur du Pays des Cévennes.
ENJEUX DE LA CFT	• <i>Préservation de la ressource forestière contre les menaces du changement climatique</i> • <i>Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt</i>
OBJECTIFS RECHERCHES	• Disposer d'indications « locales » sur l'évolution du climat • Mettre en place un réseau d'observateurs de la phénologie sur le territoire • Adapter la gestion forestière au changement climatique
ACTION	Le SHVC sensibiliserait à retenir obligatoirement l'observation des arbres. L'action se déclinerait ainsi : • Appropriation des protocoles de l'ODS • Prise de contact avec les référents du programme Observatoire des Saisons • Evaluation de l'apport de l'outil dans la connaissance du changement climatique sur l'espace forestier • Adaptation si besoin de protocoles dédiés à des espèces de la zone méditerranéenne • Prise de contact et détection d'autres correspondants techniques locaux (CRPF, ONF, Syndicat des Forestiers Privés du Gard, Coopérative Forestière Lozérienne et Gardoise, ALCINA, autres gestionnaires, etc.) pour sonder leur implication potentielle dans l'Observatoire des Sciences Participatives du SHVC sur l'ODS et aider au repérage d'acteurs pouvant s'engager • Repérage des écoles, particuliers ou structures volontaires pour s'engager • Mise en place d'outils de communication pour lancement d'un appel à manifestation d'intérêt le cas échéant • Organisation des animations pour le déploiement de l'ODS

	• Animation du réseau des observateurs • Collecter les analyses annuelles des scientifiques en charge de l'ODS • Restitution des relevés annuellement via le Comité de pilotage de la Charte • Prise de contact avec Alès Agglomération pour étudier la prise en compte des données dans le cadre du PCAET												
RESULTATS ATTENDUS	• Le territoire dispose de relevés permettant d'étudier et analyser les impacts du changement climatique sur son périmètre propre • Le territoire bénéficie d'expertise scientifique pour mieux connaître les conséquences du changement climatique et adapter la gestion forestière en fonction • Sensibilisation des habitants et propriétaires forestiers												
NATURE DE L'ACTION	Animation / Fonctionnement												
ZONE D'APPLICATION	Les communes de l'Agenda 21 du Syndicat des Hautes Vallées cévenoles situées sur le Pays												
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2022 Année de fin de réalisation : 2024												
MAITRISE D'OUVRAGE	Syndicat des Hautes Vallées cévenoles												
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	CPIE 30, Parc National des Cévennes, CRPF, ONF, Syndicat des Forestiers du Gard, Union Régionale des Collectivités Forestières ? sites Natura 2000, CFT Pays des Cévennes, etc.												
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Temps de travail intégré dans les missions de l'agent dédié à l' « Observatoire des Sciences participatives » Observatoire des Saisons : participation entièrement gratuite pour les participants <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type Dépenses</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Temps agent (0.05 ETP)</td><td>2 000</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>2 000</td></tr> <tr> <th>Type Recettes</th><th>Montant € TTC</th></tr> <tr> <td>SHVC</td><td>2 000</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>2 000</td></tr> </tbody> </table>	Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC	Temps agent (0.05 ETP)	2 000	TOTAL	2 000	Type Recettes	Montant € TTC	SHVC	2 000	TOTAL	2 000
Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC												
Temps agent (0.05 ETP)	2 000												
TOTAL	2 000												
Type Recettes	Montant € TTC												
SHVC	2 000												
TOTAL	2 000												
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre et type d'actions d'animation, sensibilisation, formation pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité en forêt • Nombre de personnes bénéficiaires de ces actions • Types d'essences et communes concernées par ces projets • Nombre de partenaires de cette démarche (propriétaires forestiers, écoles, structures...)												
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	/												
ET COMMENT PRENDRE EN COMPTE LE	L'observation régulière de la phénologie permettra de mesurer le comportement des végétaux au changement climatique. Le fait de disposer de données "in situ" permettra à												

CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	moyen-long terme de mettre en œuvre une gestion forestière plus fine pour l'adaptation à ce phénomène. Suite aux premiers résultats de l'action, il pourrait être mené une réflexion inter-charte, voire entre les Pays de la zone méditerranéenne, pour définir un protocole standardisé sur l'étude du changement climatique sur la forêt méditerranéenne (mobilisation du réseau des Réserves de Biosphère par exemple).
--------------------------------	---

ACTION N°28	28. Animation de la Charte Forestière de Territoire 2021-2024 du Pays des Cévennes
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	<i>Tous - voir partie "Objectifs recherchés"</i>
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	<i>Suivi - Animation</i>
CONSTATS	La forêt occupe une place importante sur le Pays des Cévennes (78 800 ha, soit environ les 2/3 du territoire). Aussi, la filière Forêt-Bois du Pays est composée d'environ 600 établissements, représentant 1000 emplois et 7 scieries (le Gard en compte 10 au total). Ainsi le Pays travaille depuis plus de 10 ans sur la thématique forestière. En 2018, les élus du Pays Cévennes ont choisi avec leurs partenaires de doter à nouveau ce territoire d'une politique forestière définie sur 6 ans (2018-2023), via une Charte Forestière de Territoire. Son animation et coordination est portée par le Pays. Une commission de 20 élu(e)s du Pays est chargée de son pilotage et 54 structures partenaires sont associées à cette démarche au sien d'un Comité de pilotage. Après un plan de 32 actions mis en œuvre sur 2018-2021, un nouveau plan de 28 actions a été défini pour 2021-2024, mené par 16 maîtres d'ouvrage différents. Un emploi à temps plein est dédié à l'élaboration, mise en œuvre, animation, évaluation de la CFT.
ENJEUX DE LA CFT	<i>En 2018, le Pays a défini 28 enjeux, regroupés en 3 thématiques :</i> <i>1. Qualification des massifs forestiers des Cévennes et Garrigues pour un territoire durablement attractif</i> <i>2. Développement d'une activité socio-économique durable, adaptée au territoire et respectant ses valeurs</i> <i>3. Renforcement de la filière forêt-bois à l'échelle locale</i>
OBJECTIFS RECHERCHES	La stratégie forestière 2018-2023 est composée de 4 objectifs et 3 fils conducteurs. Les 3 "fils conducteurs" de la CFT, qui transcendent toutes les actions, sont : 1. Face aux impacts du changement climatique : - Adapter notre forêt (par le choix des essences forestières, types de gestion forestière menées, etc.) - Faire de la forêt un outil de lutte contre le changement climatique (utilisation du bois comme matériau et énergie de substitution) 2. Viser des choix pour le long terme 3. Faire émerger une véritable culture forestière dans le Pays des Cévennes Les 4 objectifs stratégiques de la CFT sont : 1. Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale 2. Renforcer la filière bois comme véritable vecteur de développement local 3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives 4. Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité Chaque objectif stratégique est décliné en objectifs opérationnels (cf. Stratégie de la CFT du Pays des Cévennes 2018-2023).

ACTION	Par thèmes de mission d'animation de la CFT, voici les actions qui seront menées (cf. la Cahier détaillé de l'animation de la CFT 2021-2024) : • Actions 1 : Organisation et animation de la gouvernance pour une mise en œuvre concertée et partagée de la CFT- 4% du temps de travail de l'agent de la CFT De 2021 à 2024, il y aura 6 commissions des élu(e)s (chaque année, en début et fin d'année), 4 comités de pilotage (chaque année, au 1er trimestre et un en décembre 2021), deux visites sur site à partir de 2022 (à déterminer : une action, une entreprise, une forêt, etc.), 4 réunions du Groupe Communication, d'autres groupes de travail ou comités techniques à définir. • Action 2 - Accompagnement des porteurs de projet publics/privés du territoire pour appuyer l'émergence et/ou la réalisation d'actions en faveur de la forêt, de ses filières et ses usages - 3% • Action 3 - Suivi continu des actions menées dans le cadre de la CFT Pays Cévennes et évaluation à mi-parcours de la stratégie forestière - 53% (dot 3% pour l'évaluation) De 2021-2024, l'animation mènera un "suivi normal" des actions N°1, 2, 3, 5, 10, 11, 15, 19, 22, 23, 26, 27 de la CFT. Elle mènera un "accompagnement spécifique" des actions N°6, 8, 9, 17, 18, 20, 21, 24 de la CFT. De septembre 2023 à septembre 2024, l'évaluation de la Stratégie 2018-2023 sera menée. Environ 17 jours de l'animation de la CFT y seront consacrés. • Action 4 - Communication et sensibilisation autour de la forêt, et notamment de la Charte forestière de territoire, pour une meilleure appréhension par les acteurs locaux - 6% De 2021 à 2024, sont à réaliser : 9 newsletters, 27 émissions de Palabres en Forêt, rédactions de nouveaux articles sur le site Internet et communiqués de presse. • Action 5 - Veille et diffusion d'information en lien avec la thématique forestière auprès des acteurs locaux - 2% Veille et diffusion d'information en continu. • Action 6 - Participation aux réseaux pour contribuer aux objectifs des politiques régionales, favoriser les échanges et la transversalité - 2% Participation aux réseaux suivants : Réseau régional des territoires forestiers (UR COFOR), Réseau régional des prescripteurs bois (FIBOIS), Commission Forêt (PNC), Réunions Association Forêt Méditerranéenne, Comité technique du GAL Cévennes, Parlement de la Montagne Occitanie. • Action 7 - Mise en œuvre d'actions de la CFT portées par le Pays des Cévennes- 31% De 2021 à 2024, mise en œuvre des actions N°4, 7, 12, 13, 14, 16, 25 de la CFT.
RESULTATS ATTENDUS	• Les 28 actions de la CFT 2021-2024 sont menées • Une évaluation quantitative et qualitative aux résultats positifs en 2023 • La CFT est prise en compte dans d'autres politiques territoriales • La CFT favorise l'émergence de nouvelles actions Forêt-Bois sur le territoire • La CFT est reconnue comme un interlocuteur, espace de dialogue et partenaire sur la thématique Forêt-Bois • Les membres de la CFT participent régulièrement et la font vivre
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement (animation)

ZONE DE L'ACTION	Pays des Cévennes Coopérations avec le PETR Sud-Lozère pour les actions n°12, 13, 14 et 25 Coopérations avec l'Ardèche pour les actions n°15 et 16																	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 27/09/2021 Année de fin de réalisation : 25/09/2024																	
MAITRISE D'OUVRAGE	Syndicat Mixte du Pays des Cévennes																	
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Tous les membres du Comité de pilotage de la CFT rassemblant la Commission des élu(e)s de la CFT (19 membres) et les partenaires (54 structures)																	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : <table><tr><th>Type Dépenses</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th></tr><tr><td>Animation de la CFT 2021-2024</td><td>166 039,09</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>166 039,09</td></tr><tr><th>Type Recettes</th><th>Montant€ TTC</th></tr><tr><td>FEADER - Type d'opérations 16.7 du PDR ex Languedoc-Roussillon (56,7%)</td><td>94 144,16</td></tr><tr><td>Région Occitanie (33,3%)</td><td>55 291,02</td></tr><tr><td>Autofinancement (10%)</td><td>16 603,91</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>166 039,09</td></tr></table>		Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC	Animation de la CFT 2021-2024	166 039,09	TOTAL	166 039,09	Type Recettes	Montant€ TTC	FEADER - Type d'opérations 16.7 du PDR ex Languedoc-Roussillon (56,7%)	94 144,16	Région Occitanie (33,3%)	55 291,02	Autofinancement (10%)	16 603,91	TOTAL	166 039,09
Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC																	
Animation de la CFT 2021-2024	166 039,09																	
TOTAL	166 039,09																	
Type Recettes	Montant€ TTC																	
FEADER - Type d'opérations 16.7 du PDR ex Languedoc-Roussillon (56,7%)	94 144,16																	
Région Occitanie (33,3%)	55 291,02																	
Autofinancement (10%)	16 603,91																	
TOTAL	166 039,09																	
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre d'actions amorcées • Nombres d'actions en cours • Nombre d'actions achevées • Nombre d'actions abandonnées • Nombre de réunions de la Commission des élu(e)s • Nombre de réunion du Comité de pilotage • Nombre de groupes de travail spécifiques créés, thématiques, et nombre de réunions • Réalisation de l'évaluation à mi-parcours de la CFT (2023) • Montant subvention pour l'animation de la CFT • Nombre d'actions de la CFT • Nombre de maîtres d'ouvrage • Nombre de nouvelles actions menées (en dehors du plan d'actions initial de la CFT)																	
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	La Stratégie a vocation à être partagée et diffusée à l'ensemble des politiques forestières territoriales, notamment celles mises en œuvre par ses EPCI membres. Elle est en lien avec le SCoT porté par le Pays des Cévennes. En 2021, elle a été intégrée dans le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Pays des Cévennes. Elle doit être compatible avec le Programme Régional Forêt-Bois de la Région Occitanie. Le Pays des Cévennes est membre au titre de sa CFT du Réseau des Territoires Forestiers Occitanie (animé par l'Union régional des Collectivités Forestières), du Réseau des prescripteurs bois Occitanie (animé par FIBOIS Occitanie), de la Commission Forêt du Parc national des Cévennes, du Comité technique du GAL Cévennes, Parlement de la Montagne Occitanie. Il a adhéré aussi à l'association Forêt																	

	Méditerranée et au Pôle de compétitivité Forêt-Bois Xylofutur (notamment pour l'action sur la chimie verte).
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	La Stratégie forestière de la CFT du Pays des Cévennes établie pour 5 ans (2018-2023) est constituée de 3 fils conducteurs et 4 orientations stratégiques. Le 1er principe conducteur est la prise en compte du dérèglement climatique dans toutes les actions de la CFT : "Face aux impacts du changement climatique : - adapter notre forêt (<i>par le choix des essences forestières, types de gestion forestière menées, etc.</i>) - faire de la forêt un outil de lutte contre le changement climatique (<i>utilisation du bois comme matériau et énergie de substitution</i>). En 2021, la CFT 2021-2024 du Pays des Cévennes a été intégrée dans le CRTE du Pays et a fait l'objet d'une évaluation au regard des 7 objectifs environnementaux suivants (cf. CRTE du Pays des Cévennes, 2021) : 1 / Lutte contre le changement climatique 2 / Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels 3 / Gestion de la ressource en eau 4 / Economie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques 5 / Lutte contre les pollutions 6 / Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles 7 / Impact sociétal